VENDREDI 18 AOÛT 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1745
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



// SUPPRESSION DE LA DÉTAXATION DU GNR

Pas d'évolution sans compensation



Photo : J.-C. Gutner

Le 19 juin dernier, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire annonçait une suppression progressive de la détaxation du gasoil non routier (GNR) en agriculture. Au motif d'une réduction des dépenses publiques, la conséquence directe sera une nouvelle sanction pour les trésoreries des exploitations agricoles. Et cette sanction est double, car les solutions alternatives au GNR sont au mieux onéreuses et au pire totalement absentes. Sans compensation, sans soutien et aides aux carburants renouvelables, c'est l'explosion des charges assurée.

Pages 04 et 05



ACTUALITÉ P. 10
Élevage ovin // Réexpliquer l'évidence



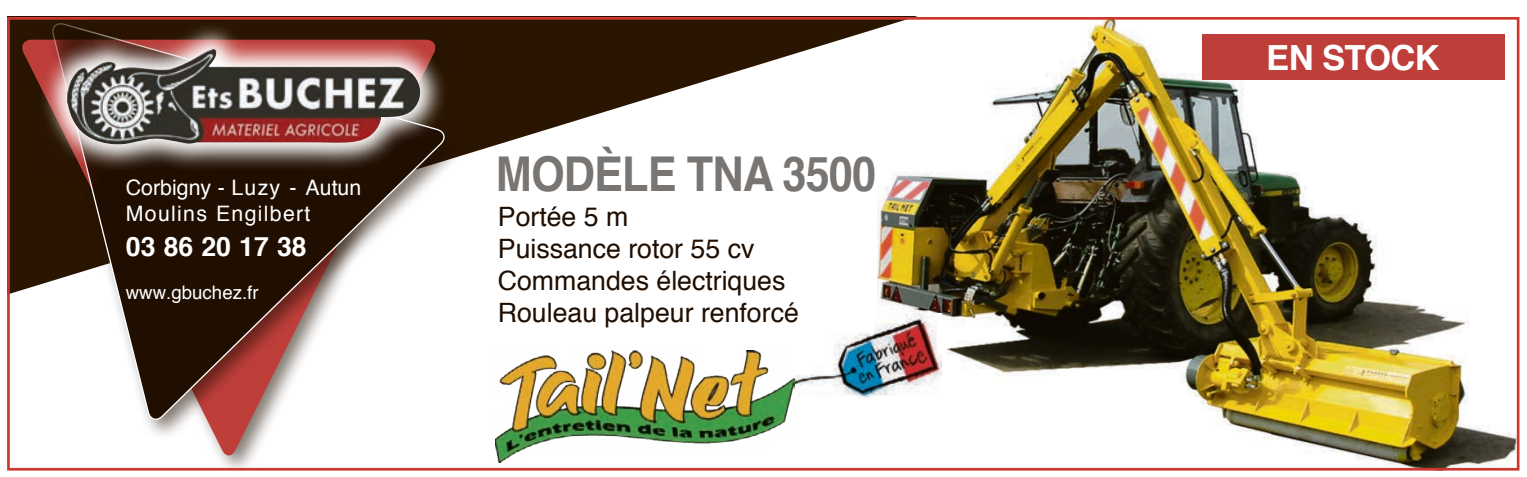
Arvalis

PRODUCTIONS P.15
Blé tendre // Retour sur la campagne 2023



New Holland

DOSSIER P.16
Moissonneuses-batteuses //un entretien minutieux et indispensable





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 DÉFISCALISATION DU GNR:UNE ÉPÉE DE DAMOCLÈS

.05 DÉFISCALISATION DU GNR : UNE DÉCISION « INACCEPTABLE » POUR LA FDSEA DE L'YONNE

.06 FÊTE DE L'AGRICULTURE DANS L'YONNE: LE PARTAGE DE LA PASSION ET DES VALEURS DE L'AGRICULTURE

.07 FÊTE DE L'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR: PRÊTS POUR CHÂTILLON… ENFIN PRESQUE

.08 FÊTE DES MOISSONS D'ANTAN: RETOUR SUR LA 36E ÉDITION AU MOULIN DE VANNEAU

.09 JA DE SAINT-BENIN-D'AZY: LE RETOUR DES CONCOURS DE LABOUR

.10 ÉLEVAGE OVIN: RÉEXPLIQUER L'ÉVIDENCE

ACTUALITÉ // RÉGION

.11 AVENIR DE L'AGRICULTURE: LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES VEULENT OPTIMISER ET COLLABORER

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 FOIRE-CONCOURS AUX OVINS DE MOULINS-ENGILBERT: UNE AFFLUENCE NOTABLE

.13 GÉOBIOLOGIE: ENCORE UN PROBLÈME D'ANTENNE

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 SEMIS DE COLZA: C'EST REPARTI POUR UNE NOUVELLE CAMPAGNE

.15 BLÉ TENDRE: RETOUR SUR LA CAMPAGNE 2023

DOSSIER // MACHINISME

.16 SPÉCIAL MOISSONNEUSES-BATTEUSES

RURALITÉ // TERRITOIRES

.20 À DÉCOUVRIR: VOYAGE DANS LA MÉMOIRE DES MAQUIS DU MORVAN

.21 ÉCOLE DE PRODUCTION DU MORVAN 58: VISION DU DIRECTEUR OPÉRATIONNEL

.22 BIODIVERSITÉ: UN APICULTEUR DU NORD DEVENU CHASSEUR DE FRELONS ASIATIQUES

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISOIRS // OXYGÈNE

.26 PORTRAITS D'AGRICULTEURS QUI PRATIQUENT LE SPORT DE HAUT NIVEAU

.27 LIVRE : PEANUT, UNE HISTOIRE DE RECONNECTION À LA CAMPAGNE

.28 HORTICULTURE : LA FLEUR LOCALE, BONNE GRAINE DE L'INSERTION



// LE DESSIN

// EN BREF

Climat Températures mondiales *« assez exceptionnelles »* attendues dans les 12-18 mois

« Les prochains 12-18 mois devraient être assez exceptionnels en termes de températures », prévient Cathy Clerbaux, directrice de recherche au CNRS, spécialiste de l'observation de l'atmosphère par satellite, dans une note publiée le 10 août dans le média *The Conversation*. La raison: ***« un alignement de phénomènes locaux et globaux qui se combinent »***. D'abord, parce que les gaz à effets de serre ont continué de s'accumuler à un niveau qui ***« conduirait déjà à une augmentation moyenne de +1,5 °C s'il n'y avait pas les aérosols pour tempérer un peu (-0,3 °C) »***. Et le contenu total en aérosol est par ailleurs en diminution (véhicules moins polluants). Ensuite, l'activité solaire - qui suit un cycle principal de onze ans - ***« approche de son maximum »***, ce qui conduit à une augmentation de 0,1 °C. D'autre part, l'éruption du volcan sous-marin Hunga Tonga en janvier 2022 contribuera ***« à réchauffer légèrement la surface terrestre »***, pour une période et selon une intensité ***« difficiles »*** à évaluer. Enfin, après trois années en régime La Niña ***« un évènement El Niño est en train de s'installer »***. Selon la chercheuse, l'augmentation de 1,5 °C en moyenne globale, soit la limite la plus ambitieuse de l'accord de Paris sur le climat, ***« pourrait être dépassée sans attendre 2030 »***.

Betterave/néonicotinoïdes Pression jaunisse *« faible à modérée »* en France

Malgré la nouvelle interdiction des néonicotinoïdes en début d'année, les surfaces de betterave touchées par la jaunisse sont ***« faibles à modérées au niveau national »***, indique la CGB (betteraviers, FNSEA) dans un communiqué de presse du 10 août. Et de préciser qu'il existe notamment des foyers où la pression jaunisse est déjà forte, avec des parcelles touchées à plus de 50 % dans les régions Centre-Val de Loire et Ile-de-France. La CGB ajoute qu'il est toutefois ***« prématuré »*** de dresser un bilan définitif de la jaunisse pour 2023: ***« Les symptômes continuent à apparaître dans plusieurs régions et il sera nécessaire d'attendre le début de la récolte à la mi-septembre pour mesurer précisément l'ampleur de l'épidémie et ses conséquences sur les rendements »***, souligne-t-elle. Dailleurs, le président de la CGB Franck Sander demande que ***« l'engagement de compenser intégralement les pertes de rendement »*** soit ***« respecté pour les agriculteurs concernés, quelle que soit l'ampleur de la jaunisse »***. Sa prise de parole intervient alors que l'interprofession dit avoir reçu un courrier du délégué interministériel auprès de la filière sucre indiquant ***« qu'en l'absence de crise de grande ampleur, il ne sera très vraisemblablement pas possible de justifier l'activation de l'article 221 de l'OCM »***, qui définit les ***« mesures d'urgence nécessaires et justifiables pour résoudre des problèmes spécifiques »***.

Sécheresse 72 % des nappes toujours sous les normales

La situation des nappes phréatiques reste préoccupante en France avec plus des deux tiers sous les normales de saison, les pluies estivales ne permettant pas de les recharger efficacement, selon les derniers chiffres dévoilés le 10 août par le gouvernement. Le pays comptait ***« 72 % de nappes qui sont en-dessous des normales de saison »*** au 1er août, contre 68 % un mois auparavant, a indiqué le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu. 20 % des nappes sont mêmes jugées ***« très basses »*** contre 19 % il y a un mois. ***« On est sur des données qui sont comparables à l'année dernière à la même époque »*** mais la situation est ***« très contrastée »*** selon les régions, a expliqué le ministre à quelques journalistes. ***« On a à la fois une situation qui est meilleure dans le grand ouest de manière générale, en particulier en Bretagne, une partie de l'Aquitaine, mais on a à l'inverse une situation qui est plus inquiétante avec des niveaux historiquement bas du côté par exemple de la vallée du Rhône et de la Saône »***, a détaillé Christophe Béchu. Les pluies estivales n'auront donc pas permis de corriger une situation difficile car elles pénètrent peu en profondeur et ne permettent ainsi pas de recharger des nappes phréatiques en souffrance depuis l'an dernier.

// EN CHIFFRES

Une nouvelle campagne de sensibilisation sur les déchets abandonnés!

Chaque année, en France, 1 million de tonnes de déchets abandonnées dans la nature. À l'occasion de la Journée mondiale du nettoyage de la planète, qui aura lieu le 16 septembre prochain, World Cleanup Day - France dévoile de nouvelles affiches de communication insolites. Au cœur de l'été, ces affiches au ton humoristique ont pour but de donner envie à chacun d'agir, en ne jetant plus ses déchets dans la nature. Elles mettent en avant les déchets les plus répandus, notamment le mégot, qui par sa toxicité, représente un impact négatif sur l'environnement. World Cleanup Day - France invite le grand public, les entreprises et les organisations à soutenir cette initiative en relayant ces affiches à travers leurs réseaux sociaux, sites internet, et en les affichant dans des lieux publics.

Les nouvelles affiches de communication sont disponibles en téléchargement libre sur le site officiel www.worldcleanupday.fr/



Terres de Bourgogne

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 120 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication:** Mauricette Besançon

Rédaction

mail: redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef:** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
• **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// ÉLEVAGE ALLAITANT

Un secteur marqué par la décapitalisation

On parle beaucoup de décapitalisation dans l'élevage bovin allaitant. C'est le cas, particulièrement en Bourgogne Franche-Comté. Une récente étude d'Agreste permet de mieux cerner les contours des tendances à l'œuvre.

Près de 13 000 en 2000, un peu plus de 7 000 en 2022 : voici l'évolution du nombre d'exploitations élevant des bovins allaitants en Bourgogne Franche-Comté (BFC), telle que révélée par une étude d'Agreste portant sur l'élevage bovin allaitant régional. Une diminution de moitié, forcément, ça interpelle et cela traduit de manière assez spectaculaire la tendance à la décapitalisation, observée de manière globale dans ce type d'élevage. Cette décapitalisation, on en parle beaucoup mais l'approche précise et chiffrée d'Agreste la rend palpable. D'autant plus que l'évolution constatée n'est pas anodine dans une région qui dispose du troisième cheptel allaitant de France, derrière Auvergne Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, Agreste note qu'en raison de la taille très hétérogène des régions administratives, la BFC détient la densité de bovins allaitants la plus élevée avec près de 26 animaux au km².

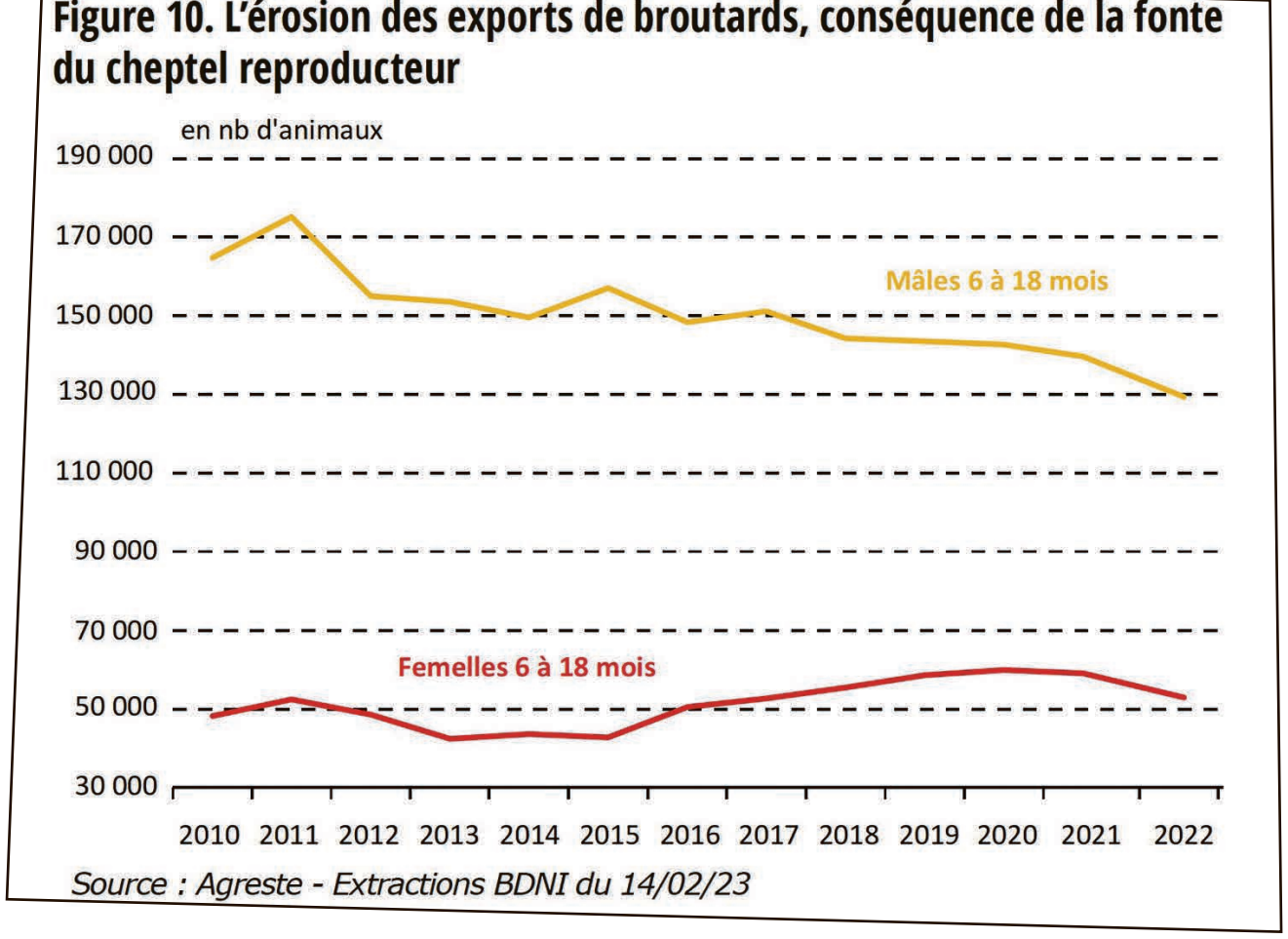


Illustration de l'une des conséquences de la décapitalisation du cheptel allaitant : l'érosion des exportations de broutards, passées, en 12 ans, de 175 000 animaux à 130 000.

Hausse de la part des exploitations spécialisées

En 2022, 1 238 000 bovins allaitants étaient présents sur la région, soit 71 % du cheptel bovin total. La population de vaches allaitantes reproductrices représentait 470 000 animaux. En ne prenant en compte que les exploitations de plus de 10 vaches, l'exploitation de bovins allaitants se compose en moyenne de 77 vaches reproductrices en BFC, contre 52 vaches en moyenne en France. Les départements très spécialisés de la Nièvre et de Saône-et-Loire détiennent respectivement 88 et 81 vaches en moyenne par exploitation. La part des exploitations spécialisées augmente régulièrement depuis 2000. En 2022, elle a atteint près des deux tiers des exploitations de bovins allaitants de la région (64 %). Les départements de la Saône-et-Loire, de la Nièvre et de la Côte-d'Or, où l'on retrouve les bassins traditionnels de production de bovins allaitants, regroupent 82 % des effectifs de bovins allaitants de la région. La race Charolaise est toujours très bien représentée avec 79 % des effectifs de bovins allaitants, mais tend à laisser plus de place aux autres races allaitantes. La mise en marché des bovins produits en BFC est assurée par divers opérateurs reconnus, coopératifs ou privés. Quatre Organisations de producteurs commerciales (OPC) interviennent sur le territoire régional : Feder et sa filiale Feder- Éleveurs Bio, Sicarev Coop, Franche-Comté Élevage. À cela s'ajoutent trois organisations de producteurs non-commerciales : Elvea 21-89, Elvea 71-58 et Elvea Franche-Comté. Trois marchés aux cadrans ou de gré à gré viennent compléter l'offre de mise en marché régionale. Il s'agit des marchés de Saint-Christophe-en-Brionnais en Saône-et-Loire, Moulins-Engilbert et Corbigny dans la Nièvre.

Érosion des exportations

Ces marchés ont commercialisé 103 000 animaux en 2022 dont 6 000 bovins destinés à la boucherie et 97 000 animaux maigres. L'export d'animaux vifs concerne les mâles et femelles de 6 à 18 mois destinés à l'engraissement. En 2022, 182 000 animaux de la région sont exportés dont 70 % de mâles et 30 % de femelles. Les effectifs exportés sur l'année 2022 sont en baisse de 8,3 % par rapport à 2021. Aussi bien chez les mâles que chez les femelles, l'érosion du nombre d'animaux exportés s'accélère depuis les dernières années en lien avec la décapitalisation du cheptel allaitant français. Les départements de la Nièvre et de Saône-et-Loire sont les deux plus importants pourvoyeurs d'animaux maigres avec 138 000 animaux soit 75 % de l'export régional. En 2022, le principal pays bénéficiaire à l'export restait l'Italie avec près de 85 % des effectifs. L'Algérie et l'Espagne arrivaient ensuite avec environ 10 % des animaux exportés. Depuis 2020, l'élevage allaitant a pu constater une nette progression des cours de la viande. L'une des raisons de cette situation aura été la crise Covid au cours de laquelle la demande en viande hachée aura été si forte que les approvisionnements en vaches laitières de réforme ne suffisaient plus. Les industriels ont alors eu plus recours aux vaches allaitantes. En parallèle, la décapitalisation du cheptel a aussi eu un impact sur les cours, en faisant diminuer l'offre disponible. En BFC, le résultat courant médian des exploitations spécialisées de bovins viande s'élevait à 21 373 € en 2021 avec la moitié des entreprises se situant entre 11 500 € et 43 000 €. De 2005 à 2021, le résultat médian moyen était de 21 580 €, évoluant selon les années entre 15 000 et 30 000 € avec une tendance cependant à la baisse. Seules 10 % des exploitations de bovins viande affichaient des résultats supérieurs ou égaux à 60 000 € en 2021. D'autre part, on observe que depuis 2005, l'écart se creuse entre les exploitations affichant les meilleurs et les plus faibles résultats courants.

Signes de qualité et bio

Quatre signes officiels de qualité (hors Agriculture biologique) coexistent sur le territoire de BFC. L'AOC Bœuf de Charolles est reconnue depuis 2010 par le ministère de l'Agriculture. L'AOP l'est depuis 2014 par l'Union Européenne. Elle concerne 155 communes couvrant la moitié du département de Saône-et-Loire, une partie du département de la Loire, la partie sud-est du département de la Nièvre ainsi qu'une commune du département du Rhône. En 2023, 165 producteurs sont habilités à produire sous cette AOP pour un volume de 734 tonnes (+ 8 % par rapport à 2021). L'IGP Charolais de Bourgogne, reconnue en 2017 par l'UE, concernait 835 éleveurs en 2021 et 182 tonnes de viande sous cette démarche. Avec 1 505 communes, l'aire géographique s'étend sur tout ou partie des départements de la Bourgogne ainsi que sur une partie de la Loire et du Rhône. L'IGP Bœuf Charolais du Bourbonnais, d'abord Label Rouge dès 1974 et IGP depuis 1996 concerne principalement le département de l'Allier mais permet aussi à quelques producteurs situés dans la Nièvre ou la Saône-et-Loire de produire des animaux avec cette démarche. Enfin, en 2021, 1 800 producteurs étaient habilités sur la région à produire sous deux signes de qualité Label Rouge « Viande bovine de race Charolaise » commercialisés sous deux marques différentes : « Tendre Charolais » en boucherie et « Plaisir Charolais » en GMS pour le premier et sous la marque « Charolais Terroir » pour le deuxième. N'ayant pas d'aire géographique rattachée, ces deux Label Rouge, spécifiques à la race Charolaise, ont commercialisé 7 650 tonnes de viande au niveau national dont 80 % issues d'exploitations des régions BFC et Auvergne Rhône-Alpes. Pour conclure, l'élevage de bovins allaitants biologique en BFC représente 512 exploitations pour un total de 17 201 vaches nourrices. En 11 ans, le nombre d'exploitations a plus que doublé et le nombre de vaches a été multiplié par presque 2,5. Un pic de conversions a été atteint en 2016 mais le rythme s'est un peu ralenti depuis. La plus faible dynamique de conversion remarquée ces dernières années peut s'expliquer par plusieurs facteurs. La grille de prix des bovins bio qui apporte une stabilité des prix payés aux producteurs apparaît comme un handicap quand les prix conventionnels sont longuement hauts. L'arrêt de l'aide au maintien en agriculture biologique pèse sur le revenu des éleveurs déjà en place. La consommation de viande bio (catégorie boucherie – source Agence bio 2021) a connu une baisse de 6 % par rapport à 2019.

Berty Robert, avec Agreste

Une valeur de production potentielle bien réduite

Au-delà de la forte chute du nombre d'exploitations de bovins allaitants soulignée en début d'article, l'étude d'Agreste fournit également une autre donnée intéressante : la Production brute standard (PBS). Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Si l'on regarde son évolution entre 2000 et 2022, on constate qu'elle est passée de 10 095 euros à 5 819 euros. La valeur de la production potentielle a donc été divisée par deux alors que, dans le même temps, le nombre moyen de vaches par exploitation a progressé de 39 à 67.



// SYNDICALISME

Défiscalisation du GNR : une épée de Damoclès

En juin, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, annonçait vouloir supprimer la défiscalisation du GNR agricole. Stéphane Aurousseau, exploitant à Charrin, membre du bureau de la FNSEA et de la FDSEA 58, réagit.



Stéphane Aurousseau consomme dans son exploitation (Gaec Aurousseau) environ 17 000 l par an.

« Il y a un risque que le projet de loi pour la suppression de la défiscalisation du GNR agricole soit intégré dans le PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) et passé en 49.3, soit sans amendement possible pour modifier le texte. C'est un peu une épée de Damoclès que nous, exploitants, avons au-dessus de la tête » souligne Stéphane Aurousseau, membre du bureau de la FNSEA et de la FDSEA 58.

Pour lui, cette suppression progressive mais prévue totale et définitive d'ici 2030 représente un enjeu majeur pour les exploitations, et pour détailler cela, il prend son propre exemple. *« Dans notre situation, en polyculture-élevage pour une exploitation en Gaec de 213 ha, nous utilisons 17 000 l de GNR par an. La disparition de cette défiscalisation (0,55 €/l) représentera une augmentation de charge de 9 000 euros par an. C'est encore un mauvais coup porté aux agriculteurs qui s'ajoute à toutes les hausses du coût de l'énergie que nous subissons déjà. Si cet avantage disparaît, qui pèse 1,40 M€ (milliards d'euros) pour l'ensemble de l'agriculture française, nous devons obtenir d'autres mesures fiscales de remplacement afin que cette enveloppe ne soit pas perdue pour l'agriculture. Mais il sera difficile de trouver des mesures fiscales qui soient aussi bien réparties sur toutes les exploitations. Le relèvement des seuils de taxation des plus-values ou de détaxation de l'épargne de précaution pourraient être des pistes mais toutes les exploitations ne peuvent y prétendre ».*

Des alternatives en attente

Au-delà de cette situation, Stéphane Aurousseau insiste : *« l'agriculture montre déjà depuis longtemps qu'elle est prête à changer pour aller vers des pratiques plus vertueuses et des systèmes plus décarbonés, avec toujours en tête la réduction des charges. Preuve en est la nouvelle génération de matériel plus économe en matière de carburant. Mais, soyons clairs, il n'y a pas encore d'alternatives au GNR pour nos engins. Tant que nous n'avons pas d'avancée significative pour le matériel, ou des carburants « verts » compatibles, avec des prix raisonnables, je ne vois pas comment nous pouvons atteindre, à grande échelle, les objectifs voulus par le gouvernement ».* Il poursuit : *« La conscience collective s'accorde sur une réduction des pollutions, mais cela demande une nouvelle fois de métamorphoser nos systèmes avec des investissements. Et, nous aurons du mal à être seuls pour supporter ces derniers. Aujourd'hui, je pense que la balle est dans le camp des motoristes. À court terme, il est possible pour certains engins d'incorporer 30 % de biocarburant. Mais, à ce jour, ce type de carburant n'étant pas agréé, il ne bénéficie pas des garanties constructeur. De plus, face aux annonces gouvernementales, les biocarburants ne sont qu'une solution transitoire, car perçues comme insuffisamment décarbonées. Il faut donc que l'État ait une stratégie auprès des constructeurs et des industriels pour accélérer l'innovation vers de nouvelles technologies ».*

La compétitivité en danger ?

En lien direct avec l'augmentation des charges suite à la suppression de la défiscalisation et aux investissements à venir pour le renouvellement de matériel, Stéphane Aurousseau pointe une autre inquiétude : la compétitivité des exploitations françaises. *« En effet, la répercussion de ces coûts supplémentaires pour nos exploitations devra forcément être reportée sur les prix de nos productions si nous souhaitons continuer à vivre de nos métiers. Et l'on sait à quel point c'est difficile. Nous perdrons alors de la compétitivité face à des produits d'importation ».* Il conclut : *« En somme, cette annonce de Bruno Le Maire est très inquiétante et nous sommes démunis par l'absence d'alternatives ou de solutions concrètes. C'est pourquoi des discussions sont en cours entre la FNSEA et le ministère pour obtenir le retrait total de ce projet de loi ou à défaut la progressivité et les compensations qui permettront aux agriculteurs français de préserver leur revenu et leur compétitivité sur les marchés ».*

Chloé Monget

(1) Le discours complet de Bruno Le Maire est disponible sur notre site www.agribourgogne.fr

// EN SAVOIR +

Le discours complet de Bruno Le Maire est disponible sur notre site https://www.agribourgogne.fr/articles/09/08/2023/L-epee-de-Damocles-91496/

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

Revirement ou adaptation ?

En 2019, Édouard Philippe, alors Premier ministre, expliquait dans son discours(1) à l'occasion de la convention nationale des Chambres d'agriculture que : *« Toujours en matière fiscale, vous avez peut-être noté que le Gouvernement souhaite engager une augmentation de la TICPE sur le gazole non routier, en cohérence avec nos engagements en matière de transition écologique. Je vous confirme que les agriculteurs ne seront pas concernés par cette augmentation. Mais nous n'allons pas seulement les protéger, vous protéger de cette hausse. Nous voulons faire évoluer le système de remboursement pour le rendre plus favorable aux agriculteurs : en 2019, les agriculteurs continueront à payer, à l'achat, le taux actuel mais nous souhaitons réduire progressivement le taux de taxation à l'achat, pour que les agriculteurs n'aient plus à attendre le remboursement aujourd'hui accordé en année n + 1. Cette évolution se fera progressivement, sur 3 ans, ce qui contribuera à améliorer la trésorerie des exploitants sur cette période, pour un montant de près de 500 millions d'Euros, en allant vers un système ou les agriculteurs paieront directement le bon prix pour dire les choses simplement ».*

Depuis, les crises se sont enchaînées, comme l'évoque Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, dans son discours d'ouverture(2) des Assises des finances publiques le 19 juin 2023. Ainsi, dans ce dernier il rappelle la situation des finances publiques et de la dette française. « Pour tenir le défi et évacuer le scepticisme ambiant sur les finances publiques nous avons besoin d'une stratégie. […] La réduction de la dette est l'affaire de la Nation, chacun doit jouer un rôle décisif […] » avant de poursuivre : *« Nous avons identifié au moins 10 milliards d'euros d'économie. […]. Pour atteindre ces « au moins » 10 milliards nous avons ciblé trois axes de travail : […] dont le verdissement de notre fiscalité […] Pour y arriver nous devons faire des choix et trancher. Si notre choix collectif est d'inciter chacune et chacun, citoyens ou entreprises, à aller vers la décarbonation de son activité, il ne faut pas garder des avantages fiscaux sur les énergies fossiles. Nous devons réduire les dépenses fiscales sur les carburants. […] Cela concerne, pour être précis, les tarifs réduits sur les transports routiers, sur le gazole non routier non agricole et agricole […] Je refuse de faire cela du jour au lendemain. […] je propose que nous mettions fin à ces avantages fiscaux sur les énergies fossiles de manière progressive sur quatre ans avec un calendrier jusqu'à 2030 en accompagnant les professions avec les mesures pour les aider à opérer leur transition. […] ».*

(1) https://www.gouvernement.fr/discours/10523-discours-d-edouard-philippe-premier-ministre-convention-nationale-des-chambres-d-agriculture-cite
(2) voir vidéo sur www.agribourgogne.fr

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// DÉFISCALISATION DU GNR

89 Une décision « *inacceptable* » pour la FDSEA de l'Yonne

Suite à l'annonce de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, sur la suppression progressive de la détaxation du GNR d'ici 2030, lors des Assises des finances publiques le 19 juin dernier, la voix du monde agricole s'élève. La FDSEA de l'Yonne qualifie même cette annonce « d'inacceptable car économiquement inenvisageable ».

Lors des Assises des finances publiques le lundi 19 juin, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, a annoncé la suppression progressive de la détaxation du GNR en agriculture (ainsi que dans les autres secteurs), d'ici à 2030. Une annonce qui s'inscrit dans un plan global de réduction des dépenses publiques visant à maintenir la notation de la France (AA) en matière de risque de solvabilité financière.

Car si la note venait à se dégrader, cela viendrait alourdir le poids de la dette française par l'augmentation des taux d'intérêt auxquels la France pourra emprunter.

Afin de répondre à cet objectif budgétaire, tous les ministères doivent présenter un plan de réduction de 5 % de leur budget pour 2024. Pour l'agriculture, le choix du gouvernement s'est porté sur cette défiscalisation du GNR qui prive l'État de 1,36 milliard d'euros de recettes par an.

Selon la FDSEA de l'Yonne, « *cette détaxation représente aujourd'hui une réduction des charges de 5 500 euros pour l'achat de 100 hl de GNR. Sa suppression totale serait inacceptable car économiquement inenvisageable* ».



J.-C. Gutner

Selon la FDSEA de l'Yonne, cette détaxation représente aujourd'hui une réduction des charges de 5 500 euros pour l'achat de 100 hl de GNR.

Un surcoût pour les exploitations

Pour Sébastien Neveu, agriculteur à Rugny et membre du bureau de la FDSEA de l'Yonne, « *cette détaxation pourrait représenter un très gros surcoût pour certaines exploitations. Personnellement, sur mon exploitation, la TIPP (taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) représente 3 000 euros par an. 3 000 euros, pour comparaison, c'est le coût d'un saisonnier pour un mois pendant la moisson. Mais pour certains, c'est beaucoup plus. Il y a des activités qui consomment énormément de carburant. Moi je n'ai « que » des céréales, donc mon coût reste limité par rapport à certains. En élevage par exemple, la consommation est bien plus importante. Le coût du carburant également* ».

Ce dernier aimerait que l'État ait « *une vision cohérente de l'agriculture. Aujourd'hui, on a les différents ministères qui font des choses différentes vis-à-vis du monde agricole, parfois avec des démarches contradictoires. Cela manque un peu de concertation* », estime-t-il.

Une « aberration économique »

Au niveau national, la FNSEA tient à rappeler qu'elle a « *toujours tenu un discours et une attitude responsable vis-à-vis de la transition énergétique de l'agriculture. Depuis plus de quatre ans, nous portons des propositions visant à engager cette trajectoire de sortie du GNR sous réserve de compensations préalables. Quatre ans que nous anticipons l'inévitable, que nous préparons cette transition, par des études, des groupes de travail, la sollicitation de parlementaires, l'exigence de rapports gouvernementaux, pour ne pas subir cette transition, pour ne pas nous imposer une transition à marche forcée, pour ne pas aboutir à une énième interdiction sans solution* ».

La FNSEA n'entend « *ni accepter cette aberration économique, ni se retrancher derrière une position de défense de principe du GNR, carburant fossile qui doit disparaître à terme. Nous exigeons d'aborder cette transition de la manière la plus rationnelle possible : l'État subventionne à ce jour un carburant carboné indispensable à l'activité agricole, donc à l'alimentation des Français. Si ce soutien financier au GNR doit disparaître sans déséquilibrer cette équation, il doit être réaffecté dans une proportion au moins égale à des actions en faveur de la transition agroénergétique des exploitations* ».

Un avis partagé par Sébastien Neveu. « *Selon moi, il faudrait que l'on ait un soutien financier pour faire évoluer nos matériels les plus consommateurs en GNR. Si la suppression de cette TIPP peut servir à cela, alors d'accord, mais pas pour d'autres raisons. Si cette loi va au bout, il faudrait que l'argent puisse revenir vers des aides en faveur de la transition écologique et matérielle des exploitations. Mais je n'ai pas l'impression que ce soit l'idée du gouvernement* ».

Christopher Levé



// FÊTE DE L'AGRICULTURE

Le partage de la passion et des valeurs de l'agriculture

La 28e édition de la fête de l'agriculture des JA 89 a eu lieu les 12 et 13 août, sur les communes d'Angely et de Sainte-Colombe, dans l'Avallonnais. L'occasion pour le monde agricole d'ouvrir ses portes au grand public et de leur montrer la réalité de l'agriculture et de l'élevage icaunais.

Qu'elle était belle cette fête ! La 28e édition de la fête de l'agriculture des JA 89 a eu lieu sur les communes d'Angely et de Sainte-Colombe, dans l'Avallonnais, les 12 et 13 août derniers. Pour Charles Baracco, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, cette fête est « *une fierté pour nous de représenter l'agriculture icaunaise, avec sa diversité qui en fait sa richesse* ». Car à travers cet événement, l'objectif est simple : « *faire connaître l'alimentation au grand public, échanger et partager avec eux notre passion et nos valeurs* ». Pour l'occasion, une cinquantaine d'exposants du monde agricole étaient présents. Avec, bien sûr, les traditionnelles animations : marché de producteurs, démonstration de chien de troupeau, exposition de matériels agricoles, démonstration de moisson d'antan, moissbatt cross, traîne-cul, démonstration de tonte de moutons, jeux pour les enfants (châteaux gonflables, labyrinthe, ferme pédagogique, balades à poney) ou encore baptême en hélicoptère (le dimanche). Ainsi que la nouveauté de cette année, le tracteur pulling, une activité où des tracteurs transformés doivent tirer une remorque sur la plus grande distance possible pour gagner.



La 28e édition de la fête de l'agriculture des JA 89 a eu lieu les 12 et 13 août, sur les communes d'Angely et de Sainte-Colombe, dans l'Avallonnais.

L'agriculture d'hier et celle d'aujourd'hui

Sur l'ensemble de la fête, le grand public a pu se rendre compte de ce qu'était l'agriculture d'hier (avec les vieux matériels agricoles ou les moissons d'antan), mais également celle d'aujourd'hui. « *Cela est volontaire* », assure Charles Baracco. « *Non pas pour regarder en arrière, mais il est essentiel de connaître les évolutions passées pour s'adapter à celles de demain. En effet, les changements qui nous attendent sont nombreux dans les prochaines années : le renouvellement des générations, le changement climatique auquel nous sommes déjà confrontés, l'acceptabilité de notre métier auprès des habitants de nos territoires… La nouvelle génération saura s'adapter, on peut lui faire confiance. Nous aurons toujours à cœur de produire le plus vertueusement possible, on peut compter sur nous* ».



Comme à l'accoutumée, l'inauguration de la fête a eu lieu avec un tour sur chaque stand.

Laisser le grand public se faire son propre avis

Parmi les élus politiques, Pierre-Olivier Guyard, trésorier de la FDSEA de l'Yonne, a tenu à relever, lors de cette journée, que l'Avallonnais est « *un territoire diversifié, avec beaucoup de polyculteurs éleveurs. L'éleveur que je suis, ainsi que tous mes collègues, sommes heureux d'annoncer officiellement que la consommation de viande a augmenté ces derniers mois en France. C'est un joli pied de nez à ceux qui veulent nous détruire chaque jour* », lance-t-il. « *Cette fête permet au grand public de venir rencontrer le monde agricole, de discuter avec nous, de nous poser des questions. On est relativement décrié par certains. Là, c'est l'occasion pour nous d'échanger sur nos pratiques avec le grand public, ce qui lui permet de se faire son propre avis sur l'agriculture* ». L'éleveur poursuit. « *Notre métier est en lien direct avec le climat, cela n'a d'ailleurs pas toujours été simple ces dix dernières années. Il est également en lien direct avec les coûts mondiaux, qui sont impactés directement par les conflits géopolitiques. Il y a également des facteurs supplémentaires à cela, qui viennent nous compliquer la tâche : les nuisibles* ».

Lorsque l'on parle de nuisibles, on parle bien évidemment de sangliers, avec de gros points noirs dans le département, mais pas seulement. « *Il y a aussi les corbeaux. Et le loup. Cela peut surprendre le grand public, mais oui, le loup est bien présent, ici, dans l'Avallonnais et dans le département. Les éleveurs ne sont pas là pour se faire détruire leurs cheptels par cet animal, qui a été réintroduit en France il y a quelques années. Le loup n'a rien à faire dans notre département, laissons-le où il était, dans les montages* », conclut Pierre-Olivier Guyard.

Christopher Levé



La fête des JA, c'est pour tout le monde… Et surtout pour les potentiels agriculteurs de demain.



Les vieux matériels agricoles étaient bien là.



Des balades à poney étaient accessibles aux enfants.

// EN SAVOIR +

Toutes les photos de la fête de l'agriculture sont à retrouver sur notre site internet, accessibles directement depuis ce flashcode.
Une interview exclusive de Charles Baracco, président des JA 89, est également à découvrir.

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

21 Prêts pour Châtillon… enfin presque

Une course de C15 se tient les 2 et 3 septembre au lycée La Barotte. Plusieurs cantons JA se préparent, comme celui de Semur-en-Auxois.



Des structures de paille ont été installées entre Courcelles et Semur.

On recherche des laboureurs

Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny organisent un concours départemental de labour samedi 2 septembre de 10 heures à 17 heures en marge de la fête de l'agriculture. *« Cette épreuve fera office de finale qualificative pour le rendez-vous régional du lendemain »*, annonce Yannick Salomon, vice-président des Terres de Jade. Du labour à plat du labour en planches seront proposés aux amateurs de plus de 16 ans. *« Tout le monde est le bienvenu, il suffit de s'inscrire à l'avance auprès de Guy Roger au 06 28 80 26 70. Nous organisons la finale régionale le dimanche : c'était l'occasion de renouer avec une finale départementale »*, poursuit l'agriculteur de Savoisy. La finale départementale de labour ne s'est plus déroulée en Côte-d'Or depuis la fête organisée par les JA d'Aignay/Baigney en 2010. Augustin Dédiot (Jouey), s'était imposé en labour à plat devant Alexandre Saunois et Jérémie Cernesson (Verdonnet). Geoffrey Seguin (Poiseul-la-Ville) était le seul participant du concours en planches et avait donc remporté l'épreuve.

Le C15 est *« le »* véhicule le plus populaire des dernières décennies dans le monde agricole, surtout en élevage. Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny ont décidé de lui dédier une animation – une course – lors de leur fête régionale qu'ils organisent le premier week-end de septembre. Certains équipages peaufinent actuellement les derniers détails et réglages sur leur bolide. D'autres ont pris un peu plus de retard et vont consacrer les derniers week-ends du mois d'août à cette tâche.

Ils seront là

Le canton JA Semur-en-Auxois va répondre présent. *« L'idée est très sympa, nous nous sommes aussitôt inscrits »*, lancent Jean-Michel Lachaume et Julien Baulot, deux agriculteurs de Précy-sous-Thil et Vic-de-Chassenay. Les deux compères et leurs collègues avaient pensé, un moment, participer au moiss'batt cross : *« cela aurait été une première pour nous aussi, mais nous étions un peu justes au niveau du temps, d'autant que plusieurs JA de notre équipe sont encore à l'école et n'ont pas toujours de moyens de locomotion : cela freine les projets collectifs entre nous. Le C15 est mieux adapté pour nous cette année »*. Jean-Michel Lachaume, le *« doyen »* du groupe avec ses 25 printemps, a lui même un C15 mais son véhicule n'a pas été retenu pour Châtillon. Et pour cause, ce jeune installé s'en sert quotidiennement dans son travail. *« Il était hors de question de le flinguer ! Nous en avons trouvé un qui ne risque absolument rien, il affiche 300 000 kilomètres au compteur. Cette voiture sortie à la fin des années quatre-vingt appartenait à deux anciens JA, Olivier et Vincent Sivry de Courcelles-Frémoy. Merci pour leur don ! »*. Plusieurs interventions seront nécessaires sur la *« machine »* d'ici les 2 et 3 septembre : *« nous serons cinq à préparer le C15 avec Lilian Jannier, Florent Lachaume et Christophe Faussot. La réglementation implique un siège baquet avec une ceinture quatre points. Il faudra installer un arceau de sécurité et retirer les vitres latérales et arrière. Le moteur restera d'origine. Les pneus sont plus que lisses : nous allons en mettre des plus récents. La batterie est HS… Nous allons redonner un petit coup de jeune à cette auto et réparer deux trois casses par-ci, par-là »*.

L'idée de recruter

Les Jeunes agriculteurs de Semur-en-Auxois participent également à la communication autour de l'évènement châtillonnais.

Des structures de paille ont été installées dans un champ de Lilian Jannier, au bord de la route entre Courcelles et Semur. *« Ce sont deux C15, histoire de marquer le coup. Un petit jeu est d'ailleurs proposé entre les cantons JA : un vote élira les plus belles réalisations sur les réseaux sociaux »*, mentionne Julien Baulot. Cette fête est aussi l'occasion de tisser des liens entre Semurois, comme l'expliquent les deux membres du groupe : *« notre équipe est repartie avec seulement quatre JA il y a cinq ans. Nous sommes aujourd'hui une quinzaine, avec des jeunes venant de Précy et d'Époisses. En participant à cet évènement, nous voulons faire parler de nous et recruter du monde pour repartir de l'avant, sachant que le covid nous a quelque peu freinés dans notre élan. Tous les JA qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenus »*.

AG



Jean-Michel Lachaume et Julien Baulot ont encore beaucoup de travail pour « retaper » leur véhicule de 300 000 km, mais ils l'assurent : leur bolide sera fin prêt pour le jour J.



// FÊTE DES MOISSONS D'ANTAN

89

Retour sur la 36e édition au Moulin de Vanneau

La 36e édition de la fête des moissons d'antan a eu lieu le dimanche 6 août, au Moulin de Vanneau, à Saints-en-Puisaye. Retour sur cette fête qualifiée désormais de fête des moissons d'antan et d'avenir.



La fête des moissons d'antan propose des démonstrations d'anciennes techniques agricoles.

« *La fête des moissons d'antan, c'est une fête champêtre, retraçant l'histoire des moissons* », lance Yves Perelli, responsable de l'association Écomusée de Puisaye qui gère la ferme du moulin de Vanneau, avec Florence Couraud.

C'est d'ailleurs le dimanche 6 août qu'a eu lieu la 36e édition de cet événement, à Saints-en-Puisaye.

Et Yves Perelli l'assure, « *au fil des années, les techniques ont évolué en fonction des nécessités qui s'imposaient. Il y a 30 ans, les agriculteurs n'avaient pas les mêmes paramètres qu'aujourd'hui, en termes de climat et d'environnement* ».

Cette fête aussi à évoluer. « *D'une fête des moissons classique, avec du matériel ancien, des chevaux, on est arrivé à une fête où l'on parle des thématiques agricoles actuelles comme les énergies renouvelables et les nouvelles machines fonctionnent avec. Mais dans les énergies renouvelables, on retrouve des techniques qui s'opéraient avant. Le cheval est une énergie renouvelable, les engins de battage comme la trépigneuse aussi puisqu'ils fonctionnent à l'énergie musculaire. Et le moulin fonctionne à l'énergie hydrologique, qui est, là encore, une forme d'énergie renouvelable. C'est pour cela que cet événement s'appelle désormais la fête des moissons d'antan et d'avenir. Tout simplement, parce que des ingénieurs travaillent aujourd'hui sur ces engins que l'on utilisait avant, pour les moderniser de façon que l'on puisse les adapter au milieu agricole d'aujourd'hui* ».

Un public curieux

Du côté du grand public, là aussi Yves Perelli constate un changement. « *Les gens sont plus curieux qu'avant sur leur consommation alimentaire. Ils viennent ici nous poser des questions. C'est l'endroit idéal pour échanger avec eux et leur répondre. Le but est de partager nos connaissances du monde agricole et ne pas seulement se contenter de faire des démonstrations de moissons d'antan* », sourit-il. « *L'objectif, c'est d'expliquer aux gens pourquoi ces anciennes techniques sont et seront réutilisées à l'avenir dans certains systèmes de production* », conclut-il.

Christopher Levé

Le restaurant du Moulin de Vanneau est ouvert du mercredi au dimanche. À noter que ce dernier est en quasi-autonomie alimentaire avec les produits que l'on trouve sur la ferme.



Le Moulin de Vanneau attire chaque année de nombreux visiteurs.

// LABOUR À L'ANCIENNE

21

On remet ça à Uchey

L'association *« Les Vieilles Charrues de Viévy »* organise un nouveau concours de labour à l'ancienne dimanche 27 août dans le canton d'Arnay-le-Duc.



Quinze participants en 2018, 18 en 2019 puis 25 en 2022. Combien seront-ils lors de cette édition 2023 ? Marius Raze, président de l'association « Les Vieilles Charrues de Viévy », donne rendez-vous « directement sur place » pour le savoir : *« Il est vrai que notre petit concours prend de l'ampleur depuis sa création, mais nous n'allons pas augmenter chaque année pour autant. L'idée est d'être à peu près le même nombre qu'il y a un an, pour une bonne organisation »*. Le rendez-vous est donné dimanche 27 août à partir de 11 heures à Uchey, un des quatorze hameaux de la commune de Viévy. Le concours se tiendra sur une nouvelle parcelle, en direction de Sully : *« tout sera fléché, il sera facile de nous trouver. Le beau temps est lui aussi convié à notre journée, pour une pleine réussite de celle-ci. Une buvette et une restauration rapide seront proposées aux visiteurs, l'entrée sera bien sûr gratuite »*.

L'association organisatrice proposera deux animations en plus du concours, comme l'explique le jeune agriculteur de 23 ans : *« nous aurons des démonstrations de battage à l'ancienne, avec une machine mise à disposition par Jean-François Mignotte, ancien exploitant à Sully. Il y a aura aussi des structures gonflables pour les enfants »*.

Pour la partie labour, chaque participant devra apporter son propre tracteur, à deux roues motrices et antérieur à 1975 : *« ce sera du labour en planche. Il n'y a pas d'âge pour participer, si ce n'est d'avoir au moins 16 ans. Nous avions beaucoup de jeunes en 2022 mais aussi plusieurs anciens. Les filles sont elles aussi les bienvenues, elles devraient être au moins quatre cette année »*. La personne qui réalisera le labour le plus régulier et le plus propre possible sera récompensée. Cette édition 2023 élira un nouveau vainqueur puisque Marius Raze, lauréat en titre, ne se représentera pas. Jérémy Gagnepain, jeune agriculteur à Molinot, avait terminé deuxième l'an passé et fera lui aussi partie des bénévoles de cette jeune association créée en novembre dernier. Avis aux amateurs !

AG

Contact : 06 37 96 65 35, 06 32 92 57 68, page Facebook « Les Vieilles Charrues de Viévy -LVCV ».



// JA DE SAINT-BENIN-D'AZY

58 Le retour des concours de labour

Malgré un début de journée pluvieux, cela n'a pas arrêté les visiteurs venus voir le premier concours de labour de l'année qui se déroulait le dimanche 6 août. Il était organisé par les JA de Saint-Benin-d'Azy.

La saison des concours de labour est lancée dans la Nièvre avec pour commencer celui orchestré par les Jeunes Agriculteurs de Saint-Benin-d'Azy. En sus du traditionnel concours de labour, les visiteurs ont pu apprécier une course de mobignôle (mobylette sur chaume).



Camille Deroche

Tous les participants au concours de labour étaient présents pour la traditionnelle photo souvenir, accompagnés par Alexandra Poirier (assistante jury), Alexandre Deroche (jury) et Quentin Lucier (président JA du canton).

Des participants au rendez-vous !

Pour cette édition du concours de labour, une vingtaine de compétiteurs avaient répondu présents. Parmi eux quatre ont été qualifiés pour la prochaine finale départementale de labour qui aura lieu le samedi 9 septembre à Vandenesse. Quentin Cayre, 19 ans, arrivé 1er en section charrue, souligne : *« Je trouve que c'est important de participer, c'est amusant et intéressant de montrer ce qu'on peut faire »* avant d'ajouter : *« J'ai fait mon maximum pour arriver à cette place et je suis content d'avoir réussi. Plus tard, dans 2-3 ans, j'aimerais m'installer en polyculture-élevage »*. Ce concours a aussi été marqué par la première participation de Maxence Compot, 10 ans arrivé 1er en catégorie brabant : *« J'ai passé l'été dans les tracteurs et en passant au rond-point de Saint-Benin-d'Azy, j'ai vu la banderole pour le concours et j'ai eu envie de concourir. J'espérais être dans les six premiers et j'ai été surpris d'être arrivé le 1er ! Je suis vraiment très content ! »*. Encore jeune, il stipule tout de même : *« J'aimerais devenir un agriculteur comme mon papa et mes papys »* ; l'avenir semble assuré !

Avec environ 250 visiteurs sur une après-midi, la nouvelle équipe des JA de Saint-Benin-d'Azy a su animer l'événement : *« C'est la première fois qu'on fait une manifestation avec la nouvelle troupe constituée de beaucoup de jeunes dont des filles. Ce renouvellement est intéressant et nous motive pour la suite »* mentionne Quentin Lucier, président des JA de Saint-Benin-d'Azy. Si l'effervescence du concours de labour est derrière eux, les JA de Saint-Benin-d'Azy pensent déjà à l'avenir comme le martèle leur président : *« Nous avons maintenant qu'une hâte, préparer le prochain comice de Saint-Benin-d'Azy ! »* ; le rendez-vous est donc noté pour 2024.

Camille Deroche, animatrice CDJA

Classement :

Charrue :
1. Quentin Cayre, 2. Clovis Vallet, 3. Paul Diard, 4. Maxence Daudin, 5. Alexis Thollé, 6. Jocelyn Lemaitre, 7. Théo Moisan, 8. Alexandre Morel, 9. Léo Malatrat, 10. Louis Chemin, 11. Lucas Cayre, 12. Amandine Coichot.

Brabant :
1. Maxence Compot, 2. Guillaume Thomas, 3. Mickael Cayre, 4. Noah Loustauneau, 5. Éric Prudon, 6. Nicolas Thomas, 7. Théo Richard, 8. Anthony Joyeux, 9. Antoine Pesson.

// ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS

58 L'arrêté ESOD enfin publié

Depuis le 30 juin, la régulation des espèces classées ESOD n'était plus possible car l'arrêté ministériel qui définit les espèces était périmé. Le nouvel arrêté vient d'être publié, avec l'ajout de l'étourneau sansonnet pour une partie du département de la Nièvre.

L'arrêté national ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) a enfin été publié le 3 août au journal officiel. Cet arrêté est pris pour une durée de 3 ans et cadre pour chaque département les ESOD du groupe 2. Cet arrêté concerne les espèces comme le corbeau, corneille, renard, fouine… (voir notre site internet). Pour rappel, le précédent arrêté avait pris fin le 30 juin 2023, depuis cette date, la régulation de ces espèces n'était plus possible.

Dans la Nièvre

Pour le département de la Nièvre, les espèces classées ESOD sur l'ensemble du département sont le renard, la fouine, la martre, le corbeau freux, la corneille noire et la pie bavarde. Est également classé ESOD, l'étourneau sansonnet par rapport aux dommages causés, notamment sur la vigne, sur les communes suivantes : Alligny-Cosne, Amazy, Annay, Anthien, Arbourse, Armes, Arquian, Arthel, Arzembouy, Asnan, Asnois, Authiou, Bazoches, Bazolles, Beaulieu, Beaumont-la- Ferrière, Beuvron, Billy-sur-Oisy, Bitry, Bulcy, Breugnon, Brèves, Brinon-sur-Beuvron, Bussy-la-Pesle, Cessy-les-Bois, Challement, Champallement, Champlemy, Champlin, Champvoux, Chantenay-Saint-Imbert, Chasnay, Châteauneuf-Val-de-Bargis, Chaulgnes, Chaumot, Chazeuil, Chevannes-Changy, Chevroches, Chitry-les-Mines, Ciez, Clamecy, Corbigny, Corvol-d'Embernard, Corvol-l'Orgueilleux, Cosne- Cours-sur-Loire, Crux-la-Ville, Cuncy-les-Varzy, Dirol, Dompierre-sur-Héry, Dompierre-sur-Nièvre, Donzy, Dornecy, Entrains-sur-Nohain, Flez-Cuzy, Garchizy, Garchy, Germenay, Germigny-sur-Loire, Giry, Grenois, Guérigny, Guipy, Héry, La Celle-sur-Loire, La Celle-sur-Nièvre, La Charité-sur-Loire, La Collancelle, La Maison-Dieu, La Marche, Langeron, Livry, Lys, Marcy, Marigny-sur-Yonne, Mesves-sur- Loire, Metz-le-Comte, Michaugues, Moissy-Moulinot, Monceaux-le-Comte, Montenoison, Moraches, Moussy, Murlin, Myennes, Nannay, Narcy, Neuffontaines, Neuilly, Neuvy-sur-Loire, Nuars, Oisy, Ouagne, Parigny-la-Rose, Parigny-les-Vaux, Pazy, Perroy, Poiseux, Pougny, Pougues-les-Eaux, Pouilly-sur-Loire, Pouques-Lormes, Pousseaux, Prémery, Raveau, Rix, Ruages, Saint-Andelain, Saint-Aubin-des-Chaumes, Saint-Aubin-les-Forges, Saint-Bonnot, Saint-Didier, Saint-Germain-des-Bois, Saint-Laurent-l'Abbaye, Saint-Loup, Saint-Malo-en-Donzois, Saint-Martin-sur-Nohain, Saint-Père, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Pierre-le-Moutier, Saint-Quentin-sur-Nohain, Saint-Révérien, Saint-Verain, Sainte-Colombe-des-Bois, Saizy, Sichamps, Suilly-la-Tour, Surgy, Taconnay, Talon, Tannay, Teigny, Tracy-sur-Loire, Tronsanges, Trucy-l'Orgueilleux, Urzy, Varennes-les-Narcy, Varennes-Vauzelles, Vielmanay, Vignol, Villiers-sur-Yonne, Vitry-Laché.

Extension de tirs

Habituellement, le pigeon, le corbeau freux et la corneille noire ne peuvent plus être tirés après le 31 juillet quels que soient les motifs. Exceptionnellement, la Préfecture a validé la possibilité de tirer au-delà de cette date ces trois espèces afin de permettre la protection des cultures comme le tournesol. Pour effectuer ces tirs, une demande d'autorisation est obligatoire en remplissant le formulaire (lien sur notre site internet). En pratique, comme cette possibilité sort du cadre classique des arrêtés *« nuisibles »*, cette autorisation peut être accordée soit au détenteur du droit de chasse des parcelles concernées soit au représentant de l'exploitation agricole en cas de désistement du détenteur du droit de chasse. Cette autorisation peut être demandée pour la période du 1er août jusqu'à la date de récolte des cultures concernées, et au maximum jusqu'au 16 septembre (veille de l'ouverture générale de la chasse). L'autorisation de tirs est établie pour 6 personnes maximum qu'il faudra indiquer dans la demande. Pour ceux qui bénéficieront d'une autorisation, un bilan du nombre d'animaux détruits devra obligatoirement être renvoyé à la DDT avant le 1er octobre 2023, même si aucun animal n'est tué (lien vers le formulaire disponible sur notre site).

FDSEA 58

Comment ça marche ?

Pour rappel, l'arrêté ESOD s'applique pour toutes les espèces citées dans l'article, avec à chaque fois des modalités propres à chacune. Ainsi, pour exemple, le cas des corbeaux, corneilles et étourneaux :
• Le corbeau et la corneille peuvent être détruits à tir :
- entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars (sans demande préalable) ;
- du 1er avril au 10 juin : destruction à tir, sur autorisation, s'il y a soit un intérêt de santé et de la sécurité publiques ou pour assurer la protection de la flore et de la faune ou pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;
- du 11 juin au 31 juillet sur autorisation uniquement pour prévenir de dommages aux activités agricoles.
• Pour l'étourneau, depuis cette année, il peut être détruit à tir :
- de la date d'ouverture de la chasse au 31 mars sans demande préalable ;
- du 1er avril à la date d'ouverture de la chasse, sur autorisation, dès lors qu'il y a un intérêt de santé et de la sécurité publiques ou pour assurer la protection de la flore et de la faune ou pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles.
Les demandes d'autorisation sont à effectuer auprès de l'État (lien sur notre site internet)

// EN SAVOIR +

Liens utiles

Tous les liens et fichiers à télécharger sont disponible sur notre site accessible en scannant le QR Code ou en vous rendant à l'adresse suivante : https://www.agribourgogne.fr/articles/13/08/2023/L-arrete-ESOD-enfin-publie-91502/

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// ÉLEVAGE OVIN

21

Réexpliquer l'évidence

Le syndicat d'élevage ovin a convié l'administration à un rendez-vous *« pédagogique »*. L'incompatibilité du métier avec la présence du loup a été illustrée à cette occasion.



Les échanges se sont déroulés la semaine dernière sur l'exploitation d'Hubert Mony, à Francheville.

Protéger une troupe ovine contre le loup paraît impossible en Côte-d'Or. *« Contrairement aux zones de montagnes, ici, nous avons une multitude de petites parcelles, souvent éloignées des bâtiments »*, souligne Julien Pané, président du syndicat d'élevage ovin. Le temps nécessaire pour mettre en place les dispositifs proposés - puis les entretenir - pourrait représenter un plein-temps pour chaque éleveur.

Pour ne rien arranger, les aides financières ne suffisent pas pour acquérir l'ensemble du matériel qui, de toute manière, n'est pas fiable à 100 %. *« Il est impossible de cohabiter avec le loup, nous avons l'impression de nous rabâcher, mais c'est comme ça. Cette menace de la prédation, nous n'en avons pas besoin. Les éleveurs n'en veulent pas »*, enchaîne le jeune éleveur de Dampierre-en-Montagne. Ce dernier, avec des membres de son équipe syndicale, a tenu à *« réexpliquer »* ces différentes problématiques techniques à l'administration. Des représentants de la préfecture, de la DDT et de l'OFB étaient ainsi conviés le 8 août sur l'exploitation d'Hubert Mony à Francheville.

La réalité du terrain

« L'idée était de proposer une journée pédagogique et de leur montrer la réalité du terrain, avec toutes les spécificités topographiques et les contraintes de l'élevage ovin en Côte-d'Or », insiste Julien Pané. Hubert Mony a proposé la visite d'un parc de 25 ha : l'ensemble des installations a coûté la somme de 8 000 euros, avec 5 000 euros directement *« sortis de la poche »* de l'éleveur. Deux mois de travail, à deux, ont été nécessaires pour mettre en place ce dispositif comprenant notamment l'électrisation, un double filet et des caméras : *« Il y a bien sûr tout l'entretien qui s'ensuit, comme pour toute clôture électrique. La semaine dernière, un arbre est tombé et il a fallu intervenir. Toute la partie désherbage est très importante. Cette installation n'est même pas sûre à 100 % contre le loup, selon moi. Malgré tous ces efforts, seulement 10 % de la surface de ma ferme est équipée, ce n'est pas sérieux… Ce schéma n'est pas transposable dans la plupart des autres élevages du département : les parcs sont bien plus petits et avec beaucoup plus de végétation que dans cette parcelle »*.

AG

Réactions

Marc Frot (président de la commission agricole du Conseil départemental) : *« La démarche du syndicat d'élevage ovin est bonne, il faut toujours expliquer les choses sur le terrain. Ceci étant dit, je me pose beaucoup de questions sur cette problématique, je suis même très inquiet. Comment le loup peut-il être autant protégé, alors que ce prédateur met clairement à mal une profession ? Apporte-t-il quelque chose sur le plan écologique ? Il faudrait que l'on me le prouve. Et même si cela était le cas, pourquoi ne pas réduire à 200 voire 150 le nombre de loups au niveau national ? Il y aurait moins de dégâts qu'aujourd'hui… Je le redoute fortement : nous risquons de tourner en rond un bon bout de temps sur ce dossier »*.

Christophe Lechenault (président du pôle élevage de la Chambre d'agriculture) : *« Les parcellaires très éloignés que nous avons en Côte-d'Or rendent impossible la protection des élevages ovins et ce, malgré les aides financières dont les éleveurs peuvent bénéficier. Les quatre ou cinq éleveurs qui étaient présents aujourd'hui ont entre 8 et 20 parcelles à protéger. Ce que nous avons vu chez Hubert Mony est impressionnant mais aucunement transposable partout, pour un tas de raisons. En arrivant sur place, j'ai eu l'impression d'être à Valduc, à l'approche d'un centre nucléaire tellement tout est électrifié… Les Patous ne sont pas non plus une solution : il en faudrait au moins un par parcelle… Le secrétaire général de la préfecture a même évoqué l'idée de recruter des bergers pour garder les troupeaux. Ce n'est pas non plus la solution selon moi »*.

Arnaud Deschamps (éleveur à Poiseul-la-Ville) : *« Nos élevages ne peuvent pas être protégés face au loup, nous l'avons bien mis en avant aujourd'hui avec notre parcellaire morcelé. Les moyens de protection qui nous sont proposés sont trop compliqués à mettre en œuvre et de toute façon, ils ne sont pas fiables. Il n'y a pas solution face au loup à part son déclassement ! En attendant que les choses bougent, un jour, nous croisons les doigts pour que ce prédateur ne vienne pas chez nous. Dans mon cas, je me rends à deux reprises, chaque jour, sur mes différents parcs : je redoute à chaque fois de retrouver des brebis égorgées »*.

Jean-Marie Guyot (éleveur à Diancey) : *« Notre secteur n'est pas du tout adapté à ces moyens de protection, il fallait que l'administration s'en rende compte. Tout est ingérable, je pense notamment à l'entretien de ces dispositifs électriques… Nos interlocuteurs du jour ont compris nos positions, mais de là à ce qu'il y ait des avancées dans ce dossier prédation, c'est autre chose… La pression du loup reste présente avec des attaques ponctuelles sur ovins et même sur bovins, tout cela inquiète. Il nous faut des réponses, notamment pour les jeunes qui veulent s'installer. La proposition du jour visant à employer des bergers pour surveiller nos parcs m'a surpris. C'est utopique. Nous n'arrivons déjà pas à trouver un salarié agricole… Que devons nous faire à court terme ? Tout mettre en œuvre pour limiter la propagation du loup serait déjà un bon point »*.

Hubert Coucheney (éleveur à Planay) : *« Ce type de rencontre permet de mettre les choses au point, même si rien n'est évident pour autant. J'ai trouvé nos interlocuteurs plutôt optimistes sur ce dossier, je ne partage pas forcément ce sentiment. Tant que le loup sera protégé comme il est aujourd'hui, il ne sera pas facile d'avancer. Il faudra surveiller de près les avancées du nouveau plan loup »*.

Julien Pané : *« Une certaine lassitude s'est installée chez nous. Nous avons sans arrêt des charges en plus, que se soit financières, de travail et même mentales, sans aucun revenu supplémentaire en face… Quel chef d'entreprise sain d'esprit accepterait cela ? Certes, nous recevons quelques aides obtenues après de fastidieux dossiers, mais nous n'avons pas vocation à être des mendiants »*.

// CALAMITÉ AGRICOLE

58

Sécheresse sur les sapins de noël

Le caractère de calamité agricole a été retenu pour certaines communes pour la perte de fonds dans les pépinières et plants de sapins de noël. Les exploitants concernés peuvent d'ores et déjà déposer leurs dossiers d'indemnisation.

Suite à la sécheresse de mars à août 2022 dans le département de la Nièvre, le préfet a déposé une demande de reconnaissance basée sur un argumentaire construit par la Direction départementale des territoires (DDT) en collaboration avec la profession agricole. Le caractère de calamité agricole a été reconnu par arrêté ministériel n° 2023.06.29_58.RI du 25 juillet 2023 pour perte de fonds sur pépinières et plants de sapins de noël sur les communes d'Alligny-en-Morvan, Brassy, Dun-les-Places, Gacogne, Gouloux, Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan et Saint-Brisson. À ce titre, les exploitants concernés peuvent demander à bénéficier d'une indemnisation. Le dossier de demande d'indemnisation est à déposer en jusqu'au 16 septembre 2023, auprès de la Direction Départementale des Territoires par courrier ou mail.

Le dossier est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'État de la Nièvre via le lien « www.nievre.gouv.fr » (onglet Actions de l'État / Agriculture / 4-Aides Conjoncturelles / Calamité agricole).

Les organismes de services suivants peuvent aider les exploitants dans leur démarche : Association française du sapin de Noël naturel, Chambre d'agriculture, CER France Alliance Centre, ELVEA.

D'après communiqué

DDT de la Nièvre : Service Économie Agricole (SEA) – ddt-calamite@nievre.gouv.fr – 03 86 71 52 23



Les dossiers sont à déposer jusqu'au 16 septembre.

RÉGION

// AVENIR DE L'AGRICULTURE

Les opérateurs économiques veulent optimiser et collaborer

Suite de notre série d'articles en lien avec le rapport « Imaginer demain – Agir maintenant » qui concrétise les réflexions et les axes de développement possibles pour l'agriculture régionale à l'horizon 2040. Pour ce cinquième épisode, on s'intéresse aux propositions des opérateurs économiques de l'agriculture pour un développement favorable dans les 15 ans qui viennent.

Fidèle à l'esprit du rapport « Imaginer demain – Agir aujourd'hui », présenté fin juin par la Chambre d'agriculture régionale de Bourgogne Franche-Comté (BFC), qui compile les propositions de développement envisageables pour l'agriculture régionale à l'horizon 2040, nous nous intéressons, dans ce nouvel épisode, aux pistes envisagées par les opérateurs économiques du secteur agricole. Ces opérateurs sont des acteurs de l'agroalimentaire, issus des grandes filières (lait, viande, grandes cultures). Quelques-uns appartiennent au monde du commerce, que ce soit amont (fertilisants) ou aval (produits du terroir). Deux tiers des 37 opérateurs économiques qui ont répondu à l'enquête menée dans le cadre de la démarche « Imaginer demain - Agir maintenant » sont issus du secteur coopératif. Certains d'entre eux font le constat d'un avenir qui serait de plus en plus difficile à prévoir avec, parfois, des marges trop faibles pour l'accompagnement, l'investissement et la sécurisation des agriculteurs. Il y a également des opérateurs qui constatent et regrettent l'érosion d'une dynamique collective au niveau de la région.

Renforcer l'accompagnement et les coopérations

Aux yeux de ces acteurs, néanmoins, l'agriculture régionale dispose d'atouts à faire fructifier : des productions de qualité, des savoir-faire reconnus, une diversité de productions, une situation géographique favorable de la BFC, au cœur de l'Europe, et des entreprises agiles, dynamiques et coopératives. Fort de ces constats, le secteur avance plusieurs propositions d'adaptation et d'actions concrètes. Face aux problèmes de recrutements qui sont identifiés comme des facteurs structurels de fragilisation de l'agriculture régionale, les opérateurs économiques souhaite renforcer l'attractivité des métiers afférents, et ce en commençant dès l'école avec un regard renouvelé sur les métiers manuels. Ils souhaitent aussi une mobilisation des éleveurs pour être formateurs auprès des élèves de collèges. Autres pistes à explorer, dans un objectif de renforcement économique du secteur agricole : le renforcement de la coopération entre opérateurs et producteurs, ou encore faciliter l'accès de tous les agriculteurs aux énergies renouvelables. Le maître-mot est « accompagnement » : ils veulent que les agriculteurs de BFC soient accompagnés pour remédier au surcoût d'une alimentation 100 % locale, ou, en lait conventionnel, sur le renouvellement et la modernisation des exploitations, ou encore pour faire évoluer les types de productions, notamment dans un objectif de renforcement de l'autonomie protéique.

Une politique en lien avec le concret

Plus largement, les opérateurs économiques appellent de leurs vœux des politiques agricoles plus en lien avec les attentes concrètes des consommateurs, plutôt qu'avec des attentes sociétales, parfois déconnectées des réalités de terrain, et pour lesquelles les contradictions entre grands objectifs et vie au quotidien apparaissent parfois flagrantes. Les exigences sanitaires et sociales doivent aussi s'appliquer de manière uniforme sur les produits français et ceux importés. Sur le plan environnemental, les opérateurs interrogés estiment nécessaire de reconnaître et de valoriser le stockage du carbone. Ils réclament la mise en place d'un plan de réduction de l'empreinte carbone, qui comprendrait la réalisation de bilans carbone, depuis les exploitations jusqu'aux outils de transformation, et l'établissement de plans de progrès. Enfin, leurs attentes pour les quinze ans qui viennent portent aussi sur la logistique, un maillon essentiel de l'économie agricole au sens large : face au coût croissant des transports et à l'empreinte carbone qu'ils génèrent, l'objectif est à l'optimisation des circuits logistiques par la collecte de matières premières au plus près des outils de transformation, par le regroupement de zones de collecte et par l'anticipation des livraisons.

Berty Robert



J.-C. Gutner

Parmi les points sur lesquels les opérateurs économiques veulent agir pour le développement futur de l'agriculture régionale, figure la logistique, et notamment son optimisation, afin d'en réduire les coûts et l'empreinte carbone.

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Une aide supplémentaire de 60 millions d'euros

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture, a annoncé le 17 mai dernier la mise en place d'une enveloppe supplémentaire de 60 millions d'euros pour soutenir les exploitations en AB frappées par la crise de consommation des produits bios. Une aide qui vient compléter le fonds d'urgence de 10 millions d'euros déjà débloquée cette année.



Photo Réussir SA

Une aide supplémentaire de 60 millions d'euros a été mise en place par l'État pour soutenir les exploitations en AB frappées par la crise de consommation des produits bios.

60 millions d'euros. C'est le montant de l'enveloppe supplémentaire mise en place par l'État (annoncée le 17 mai dernier par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire), avec pour objectif *« d'apporter un soutien aux exploitations en agriculture biologique frappées par la crise actuelle de consommation de produits et ayant subi des pertes économiques importantes. Cet engagement vient compléter le fonds d'urgence de 10 millions d'euros qui apportait une aide immédiate aux exploitations en agriculture biologique les plus en difficulté »*, explique le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, à travers un communiqué.

Pour en bénéficier, les demandeurs doivent répondre à un ensemble de critères : être exploitant agricole, un Gaec, une Earl ou une personne morale exerçant une activité AB en France ; être une PME au sens de l'annexe 1 du règlement (UE) 2022/2472 de la commission du 14 décembre 2022 ; être immatriculé au répertoire Sirene de l'Insee par un numéro Siret actif au moment du dépôt de la demande d'aide et au jour du paiement ; être soit certifié 100 % en AB, soit en conversion, pour la production agricole primaire (justifié par le certificat bio valide à la date du dépôt de la demande) ; avoir subi une perte d'EBE sur l'exercice indemnisé supérieure ou égale à 20 % (par rapport à la référence) ; et avoir eu une dérogation de trésorerie nette sur l'exercice indemnisé supérieure ou égale à 20 % (par rapport à la référence).

La dite référence correspond à la moyenne des deux exercices comptables clôturés entre le 1er juin 2018 et le 31 mai 2020.

À noter que l'exercice indemnisé est l'exercice comptable du demandeur clôturé entre le 1er juin 2022 et le 31 mai 2023.

À quel montant prétendre ?

Quant au montant de l'aide pouvant bénéficier une exploitation en AB ? *« L'aide compensera jusqu'à 50 % de la perte d'EBE et devra représenter un montant minimum de 1 000 euros »*, écrit le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. *« L'aide éventuellement reçue au titre du fonds d'urgence de 10 millions d'euros sera déduite du montant d'indemnisation finale au titre de l'aide »*.

Le guichet en ligne de dépôt des aides est ouvert depuis le mercredi 16 août sur le site franceagrimer.fr et sera clôturé le mercredi 20 septembre à 14 heures.

Pour plus d'informations, contacter vos DDT départementales.

Christopher Levé

Plus d'infos sur :
draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/

ÉLEVAGE

// FOIRE-CONCOURS AUX OVINS DE MOULINS-ENGILBERT

58

Une affluence notable

Le 1er août, le comité des foires de Moulins-Engilbert organisait sa traditionnelle foire-concours aux ovins.



De droite à gauche : Jean-Marie Gaujour, Christophe Chappé, Rémy Montcharmont, Bernard Bonnot (juge pour le concours), Georges Keyes, Cédric Émile et sa famille, M. Cognard (juge), Christine Lâcote, Anthony Prevost, Marie-Dominique Commaille, Christophe Dagouneau, Pascal Petit et Gilles Trinquet. Crédit photo : Comité des foires de Moulins-Engilbert.

Malgré un temps pluvieux, le public et les professionnels étaient au rendez-vous le 1er août pour la foire-concours aux ovins organisée par le comité des foires de Moulins-Engilbert au Champ de foire. Au programme, le comité avait convié tous les éleveurs d'ovins pour présenter leurs animaux : Mouton Charollais, Texel, Hampshire ou encore Limousine. Au total, 99 animaux ont été présentés. Pour rappel, même si la foire était ouverte à toutes les races, seules les Texel et les Moutons Charollais (inscrits et non inscrits) pouvaient participer au concours (voir palmarès complet dans l'encadré dédié).

Se faire connaître

Christophe Chappé (élevage situé à Lormes 49 ha et 400 brebis) qui participe depuis 2010 à la foire explique ce choix : *« j'apprécie toujours l'ambiance ici car elle est conviviale tout en restant professionnelle »* avant d'ajouter : *« de plus, il important de nous déplacer dans des événements de ce type car, d'une part, ils se font trop rares dans la Nièvre, et, d'autre part, car si nous n'exposons pas nos animaux nous ne nous ferons pas connaître, et donc nous ne vendrons pas »*. Si la majorité des apporteurs et acheteurs étaient de la Nièvre et des départements voisins, la renommée des éleveurs nivernais est arrivée jusqu'au Mexique avec Mauricio Medina Hernandez, vétérinaire exerçant outre Atlantique, venu examiner la génétique des animaux : *« J'ai été invité à Moulins-Engilbert par une personne de l'OS Charollais, pour découvrir le travail local. Les spécimens présentés aujourd'hui offrent des caractéristiques intéressantes pour les élevages mexicains. Mais, comme l'importation d'animaux vivants n'est pas possible, il faudra forcément passer par la génétique pour pouvoir profiter de ces atouts. Rencontrer les éleveurs et passer un bon moment avec eux est une excellente manière de comprendre leur façon de travailler un peu différente de celle pratiquée dans mon pays »*.



Marie-Jeanne Brossard

De droite à gauche : Gilles Trinquet, Mauricio Medina Hernandez et Rémy Montcharmont.

Une production intéressante

Afin d'avoir une vision d'ensemble, Christophe Dagouneau, éleveur et conseiller spécialisé bovins allaitant à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, a exposé des panneaux d'informations sur les différentes races présentes. Il souligne : *« depuis trois ans, il y a une bonne dynamique et tous les ans, la moyenne de vente augmente un peu plus. D'ailleurs, la Chambre d'agriculture tend à encourager les installations dans ce système d'élevage, avec tout de même un point d'alerte sur l'équipement de contention nécessaire à avoir obligatoirement puisque cette production requiert énormément de manutention »*. Gilles Trinquet rappelle également que la Sicafome a aussi affiché des informations sur les moyennes de prix ainsi que sur le nombre d'animaux vendus au marché *« cela démontre une forte demande avec des indicatifs très positifs ; des éléments très favorables pour les jeunes installés »*. De son côté, Marie-Dominique Commaille, venue pour la première fois, souhaitait faire découvrir les Hampshire aux éleveurs et au grand public : *« Cette race rustique valorise l'herbe au mieux même si elle peut être rare. Ainsi, elle offre une conduite assez économe ; atout indéniable face au changement climatique. De plus, sa laine est de belle qualité et permet là aussi une valorisation intéressante »*.

Problématique spécifique

Elle poursuit en soulevant un contexte particulier : *« Malgré tout, ce pan de la diversification reste complexe à mener à bien car il y a de moins en moins de collectes pour la laine dans notre territoire. S'ajoute à cela un prix au kilo dérisoire. En effet, autrefois la laine brute était rentable pour les producteurs. Actuellement, force est de constater que ce n'est plus le cas avec un prix de vente de 0,10 euro/kg (contre 1,15 euro/kg en 2015). Ceci est à mettre en parallèle avec le prix des produits finis (matelas, pulls, etc.) qui sont presque devenus des produits de luxe. Ces montants élevés se justifient par le coût de la transformation que ce soit en temps passé à tricoter ainsi qu'à vendre ou en trésorerie nécessaire pour faire nettoyer ou filer la laine… À mon sens, cette matière a un avenir prometteur, si les outils plus simples pour la valoriser peuvent être mis en œuvre. Dans tous les cas, les foire-concours comme celle de Moulins-Engilbert sont un excellent moyen pour discuter de toutes ces problématiques avec les collègues ou le grand public »*.

De cette édition, Gilles Trinquet, président du comité des foires de Moulins-Engilbert retiendra que : *« nous avons plus quinze animaux vendus par rapport aux éditions précédentes »* et explique que : *« la bonne conformation des animaux est sans nul doute le point essentiel de ce beau résultat. Pour la suite, nous devons continuer à travailler sur la communication qui est la clé pour attirer vendeurs, acheteurs et visiteurs »*. La prochaine foire du Comité sera dédiée aux Charolais (inscrits et non-inscrits) le 21 octobre. En parallèle, une exposition toutes races bovines (Salers, Limousine, etc.) et un jugement de bétail fait par les JA du canton seront proposés avec repas pour conclure la journée.

Chloé Monget

Palmarès

• Texel

Agneaux : 1. Jean-Marie Gaujour (Franchesse - 03), 2. Gaec de Bouard (Tintury - 58), 3. Christophe Dagouneau (Devay – 58).
Prix d'ensemble : 1. Gaec de Bouard, 2. Jean-Marie Gaujour.
Antenais : Prix d'ensemble : 1. Gaec de Bouard, 2. Jean-Marie Gaujour.

• Moutons Charollais inscrits

Agneaux : 1. Anthony Prevost (Devay - 58), 2. Gaec Élevage Duverne (Saint-Symphorien-de-Marmagne - 71).
Prix d'ensemble : 1. Anthony Prevost.
Antenais : 1. Georges Keyes (Limanton- 58), 2. Anthony Prevost, 3. Gaec Marion (Luzy - 58).
Agnelles : 1. Anthony Prevost, 2. Gaec Marion.

• Moutons Charollais non inscrits

Agneaux : 1. Gaec du Verger (Millay- 58), 2. Christophe Chappé (Lormes - 58), 3. Georges Keyes.
Prix d'ensemble : 1. Gaec du Verger, 2. Christophe Chappé, 3. Georges Keyes.
Antenais : 1. Georges Keyes, 2. Christine Lâcote (Étrigny – 71).

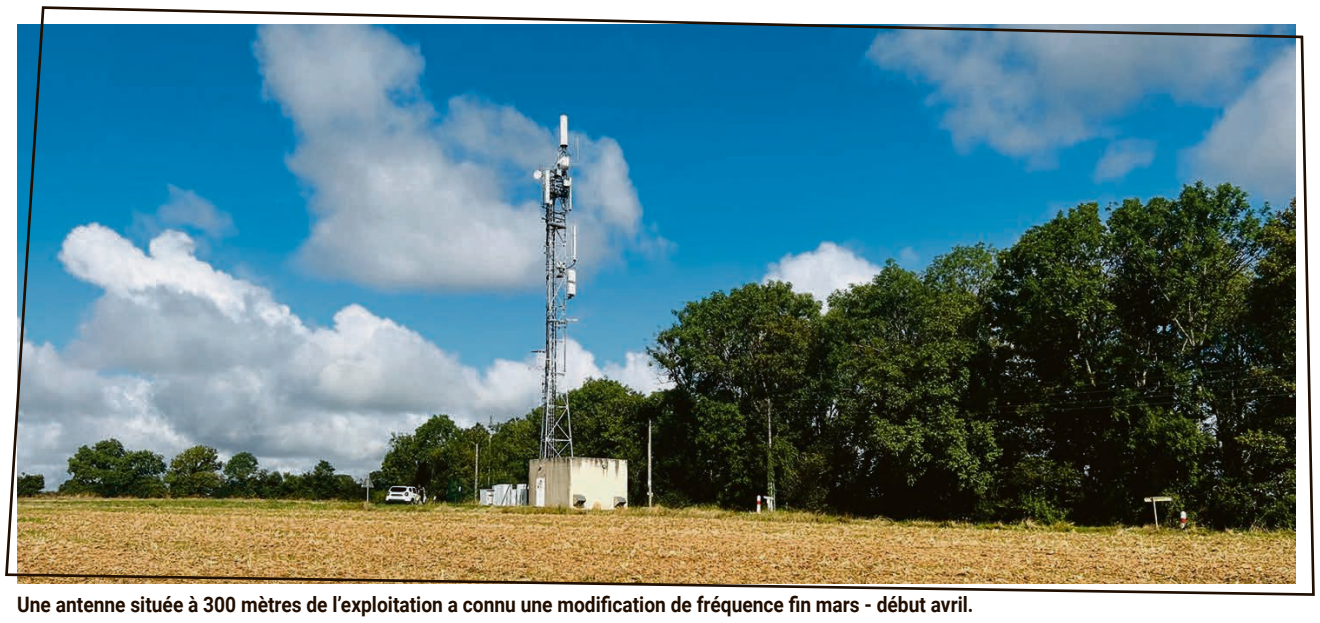
Renseignements pour la foire-concours : Gilles Trinquet au 06 84 04 06 89 ; pour le repas des JA : Damien Raimond : 07 50 84 31 98.

ÉLEVAGE

// GÉOBIOLOGIE

Encore un problème d'antenne

Terres de Bourgogne a fait écho, ces derniers mois, d'importants problèmes rencontrés dans un élevage près d'Arnay-le-Duc, suite à un changement de fréquence d'une antenne-relais. Un cas présentant plusieurs similitudes est à déplorer du côté de Vitteaux.



Une antenne située à 300 mètres de l'exploitation a connu une modification de fréquence fin mars - début avril.



Clément et Luc Dupaquier sont entrés en contact avec une géobiologue. Les avancées du « dossier » seront relatées dans de prochaines éditions.

Pas de vacances au Gaec de Granges de Vesvres. Les récoltes ont beau être terminées, les agriculteurs n'ont pas l'occasion de lever la tête du guidon. Et pour cause, un problème inédit et particulièrement complexe se présente à eux. *« Vivement qu'il soit réglé au plus vite. Celui-là, nous nous en serions bien passés »*, s'impatiente Luc Dupaquier, les yeux rivés sur une antenne-relais de 30 voire 40 mètres de haut, visible depuis ses bâtiments d'élevage. Cette tour métallique est vraisemblablement à l'origine de bien des maux : *« sa fréquence a été modifiée, elle est passée, je cite, en 4 ++… Les faits se sont déroulés à l'abri des regards, une nuit de fin mars - début avril. Nous avions trouvé bizarre qu'une société agisse de la sorte, sans prévenir… Dès le lendemain, notre caméra de surveillance des vêlages ne fonctionnait plus, ni même notre télé… Des échanges avec un électricien nous ont vite aiguillés vers cette fameuse antenne »*. Dans les jours, semaines et mois qui ont suivi, les éleveurs ont perdu une dizaine de veaux, une jument, un poulain et ce n'était pas toujours *« la grande forme »* chez les autres animaux de l'année : une chose totalement inhabituelle au Gaec des Granges de Vesvres. Et ce n'est pas tout : aussi incroyable que cela puisse paraître, les batteries des tracteurs se déchargeaient à une vitesse grand V.

Impact confirmé

« En parlant de tous ces problèmes autour de nous, les services d'un géobiologue se sont rapidement imposés », retrace Luc Dupaquier, *« ce professionnel, ou plutôt cette professionnelle puisqu'il s'agit d'une femme, a confirmé l'impact très négatif de cette antenne-relais. Pour l'anecdote, Edwige Raillard était déjà intervenue dans la ferme de Guy Drouhin, à Lacanche, elle sait de quoi elle parle »*. La mort des veaux du Gaec des Granges de Vesvres était intervenue à la mise à l'herbe, en plein milieu des prés, à une distance d'environ 500 mètres de l'antenne : *« tout s'est déroulé subitement en l'espace de 14 jours. La géobiologue nous a expliqué que l'endroit en question était le plus chargé en électricité. Pour elle, l'antenne est un peu comme le manche d'un parapluie, les ondes se diffusent tout autour dans un rayon d'environ 500 m, justement. Pour ne rien arranger, une ligne électrique traverse notre ferme : cela permet à cette électricité de se propager davantage »*. Luc Dupaquier ajoute un nouvel exemple : *« deux étalons étaient récemment en service sur l'exploitation : le premier se trouvait dans ce fameux cercle électrique, l'autre était nettement en dehors. Le cheval le plus proche de l'antenne n'a sailli qu'une seule des sept juments qui l'accompagnaient. Le second, bien plus loin et en dehors de ce cercle, en a sailli sept sur huit… »*.

Déjà des soucis

Selon la géobiologue, le changement de fréquence de l'antenne a eu un double impact : celui-ci a créé des problèmes, mais aussi amplifié des maux déjà existants. En 2019, les éleveurs observaient déjà des anomalies dans un de leurs bâtiments, en plein dans l'axe de la ligne électrique : *« nos objectifs de croissance n'étaient pas toujours atteints dans cette stabulation mise en service depuis 2009. Il y avait de grandes différences par rapport à d'autres bovins qui se trouvaient non loin de là, sous un autre toit. Au fil du temps, rien n'a changé malgré toute l'attention que nous portions à l'hygiène et à l'alimentation. Nous mettions toutes les chances de notre côté, je pense notamment aux analyses de fourrages que nous réalisions, aux rations équilibrées que nous leur proposions, mais aussi à la minéralisation ou encore à l'apport d'huile de foie de morue »*. De récentes analyses ont démontré que ce bâtiment est mal relié à la terre : *« il y avait déjà un problème à l'origine. Nos premiers travaux vont forcément s'intéresser à cet aspect technique très néfaste. Tout ce que nous avons connu comme problèmes ces dernières années trouve aujourd'hui un sens : par exemple, en 2021, des problèmes de boiterie ont commencé à se multiplier chez nous. Nous entendions parler de plus en plus de Mortellaro, alors nous avons fait appel à un pareur pour soigner tout ça. Après coup, après en avoir parlé à la géobiologue, nous avons compris que ces boiteries étaient la cause de décharges électriques au niveau des cornadis : les bovins n'étaient jamais bien sur leurs quatre pattes. Et ils n'étaient sans doute pas très tranquilles pour manger… Avec ce changement d'antenne, le comportement des animaux n'a fait qu'empirer : les animaux sont nerveux, et à côté, leurs homologues restent très calmes. La différence est flagrante »*.

Aussi dans la maison

Luc, Colette et Clément Dupaquier sont d'autant plus inquiets que l'impact des ondes ne doit pas s'arrêter aux seuls animaux : *« elles doivent agir sur notre système nerveux, il ne faut pas se voiler la face. La géobiologue envisage d'organiser une réunion publique pour sensibiliser un maximum de monde sur cette problématique. Les mesures électriques réalisées dans notre maison et dans notre bâtiment mal isolé ne nous rassurent pas du tout »*.

AG

// ÉQUINS

Traits auxois : c'est la reprise

Samedi 5 août, Liernais a lancé la saison des concours de chevaux de trait Auxois en Côte-d'Or.

Une belle participation d'emblée : le concours de Liernais a attiré 15 éleveurs et 38 femelles Trait Auxois le 5 août sur la place du village. Ce rendez-vous a parfaitement lancé les épreuves « modèles et allures » dans le département, dans la joie et la bonne humeur habituelles des éleveurs équins. Près d'une trentaine de chevaux se sont qualifiés pour la grande finale de Semur-en-Auxois, programmée les 9 et 10 septembre. Trois sections de juments suitées étaient constituées pour ce rendez-vous : les vainqueurs se nomment Vague Pas de l'Ayau (Florian Bizouard), Jeanna des Cueillis (Romaric Guyollot) et Lena Ult de Rampert (EARL de Poisot). Marbella d'Huilly (Léane Bizouard) s'impose chez les pouliches d'un an. Laponie de Jonchery (Yves Berthiot) en fait de même dans la catégorie des deux ans. Chez les trois ans, la victoire est revenue à Karla de Cherchilly (EARL de Cherchilly). Une prochaine édition de Terres de Bourgogne reviendra sur le concours de Vitteaux, qui s'est tenu ce mardi 15 août. Un troisième et dernier concours qualificatif se tient en Côte-d'Or ce dimanche 19 août, à Meursanges à partir de 9 heures.

AG

Un petit tour dans le 59

Une délégation côte-d'orienne a participé au 120e anniversaire du Trait du Nord les 22 et 23 juillet à Cambrai. De nombreux Traits étaient conviés à l'événement, et plus particulièrement l'Auxois et l'Ardennais, les plus proches cousins du cheval local. Quatre élevages de Côte-d'Or étaient représentés : Florian Bizouard, Mathieu Bailly, le Gaec des Granges de Vesvres et Éric Domin. Les Traits Auxois ont participé à une présentation et à un grand défilé. Georges Bailly, éleveur à Meursanges, était lui aussi de la partie en étant membre du jury du concours national du Trait du Nord. La délégation du 21 a passé un très bon moment convivial aux côtés d'éleveurs déjà croisés dans les allées du salon de l'agriculture. Un *« match retour »* est programmé lors du prochain Spécial de Semur-en-Auxois les 9 et 10 septembre : différentes races seront conviées à ce rendez-vous qui célébrera le 110e anniversaire du Trait Auxois. L'UNCTA fêtera ses dix ans d'existence à cette occasion. Un grand défilé de chevaux sera proposé la journée du samedi, à l'issue du concours femelles.



Parmi les nombreux chevaux qualifiés pour Semur : Journée de Posanges une jument suitée élevée par Nicolas et Guillaume Picard, de Saint-Martin-de-la-Mer.



CULTURES

// SEMIS DE COLZA

21

C'est reparti pour une nouvelle campagne

La préparation des semis de colza marque le début d'une nouvelle campagne dans les champs. Rencontre avec un jeune agriculteur des alentours de Vitteaux.



Guillaume Rousselet s'activait la semaine dernière pour profiter de la fraîcheur de ses sols.

Les moissons sont tout juste terminées qu'il faut déjà semer. Guillaume Rousselet, agriculteur à Dampierre-en-Montagne, n'a guère eu le temps de souffler. « *Oui, c'est déjà reparti !* », lance le jeune exploitant de 24 ans. Le retour du colza dans ses rotations a réduit l'intervalle entre les deux campagnes. « *Les sols sont encore frais, il a plu encore quelques millimètres hier soir : l'idée est de favoriser la pousse pour obtenir un colza assez développé avant l'arrivée des grosses altises. Rien n'est toutefois garanti : il n'est pas certain que nous ayons de la pluie dans les 15 jours qui arrivent* », confiait Guillaume Rousselet le 7 août, au volant de son tracteur. Cette préparation des sols était doublement inédite pour ce JA du canton de Vitteaux : « *en effet, je vais semer ma première campagne en tant que nouvel installé, sur l'exploitation que j'ai rejoint cet hiver. J'étais jusqu'à présent salarié à mi-temps ici et dans une autre structure. L'autre nouveauté est le colza en lui-même : nous n'en avons pas fait depuis une dizaine d'années. Autrefois, l'exploitation était en Gaec, il y avait davantage de terres et il y avait du colza. Ce n'était plus le cas par la suite : l'objectif premier était d'assurer notre autonomie fourragère avec le peu de surfaces que nous avions, sachant que nous élevons un troupeau de 80 vaches charolaises* ».

La luzerne dans la foulée

L'installation de Guillaume Rousselet a permis de reprendre du foncier et de réfléchir à une nouvelle tête d'assolement : « *le colza s'est rapidement imposé. À l'époque, quand tout allait bien, nous obtenions un rendement de 30 q/ha dans cette culture. Oui, nous signerions volontiers pour atteindre ce même rendement à la prochaine récolte. Cette plante coûte cher à produire mais elle apporte généralement de la valeur ajoutée. Parmi ses autres atouts : son système racinaire pivotant permet de restructurer le sol. C'est un très bon précédent* ». Guillaume Rousselet prévoyait de semer sa luzerne dans le même laps de temps : « *nous faisons davantage de luzerne car nous avons décidé d'arrêter le maïs ensilage. La prochaine récolte, probablement début septembre, sera notre dernière dans cette culture qui déçoit de plus en plus. Les printemps assez froids suivis de mois de juin très secs rendent la vie très compliquée au maïs dans nos petites terres. Résultat : nous plafonnons à 10 tMs/ha. Et encore, nous ne sommes pas sûrs d'y arriver cette année. Pour ne rien arranger, nous avons eu des dégâts de taupins : cela n'était plus arrivé depuis longtemps* ».

Des moissons hétérogènes

Le jeune agriculteur, titulaire d'un BTS Agronomie productions végétales au lycée de Quetigny, livre un mot sur ses dernières moissons : « *comme un peu partout dans le département, cette campagne a été très hétérogène. Nos plus mauvais champs de blé sont descendus à 35 q/ha, pour une moyenne finale qui n'atteint peut-être même pas les 50 q/ha. Les orges dépassent très légèrement ce niveau de rendement : elles ont un peu moins souffert de la fin de cycle, mais à mon avis, il y a eu quelques problèmes à la méiose. Les cultures étaient pourtant magnifiques au printemps, les promesses n'ont malheureusement pas été tenues* ». Guillaume Rousselet se contentera des très bons stocks réalisés en foin, en ensilage et en paille : « *c'est clairement la bonne nouvelle de l'année, un bon point pour notre élevage. Cela est d'autant plus important que l'affouragement a commencé chez nous dès le 20 juillet. L'heure est aussi à la valorisation des graines : nous en stockons pour essayer de les vendre à de meilleurs prix pour combler les frais engagés dans ces cultures. Nous attendons le bon moment* ».

AG

// COLZA

89

Des semis précoces pour la robustesse de la culture

À peine la moisson terminée, les agriculteurs retournent déjà dans les champs pour les semis de colza. S'ils avaient initialement lieu fin août, ces derniers se font désormais trois semaines plus tôt, avec l'objectif d'avoir un colza le plus robuste possible avant l'arrivée de la grosse altise.

« *Les semis de colza sont en cours* », assurait Gilles Robillard, président de Terres Inovia et agriculteur à Méré, lors de notre échange le vendredi 11 août. « *Les agriculteurs ont commencé entre les derniers jours de juillet et les premiers jours d'août. Il y a ensuite eu une semaine de pluie qui les a stoppés* ». Désormais, la grande majorité des agriculteurs ont terminé leurs implantations qui sont, pour rappel, les premières post-moissons.

Si les semis de colza se faisaient initialement lors de la dernière semaine d'août, cela se fait depuis deux trois ans trois semaines plus tôt. « *L'objectif de semer plus tôt ? C'est pour obtenir un colza robuste. C'est un concept développé par Terres Inovia pour contrer les dégâts causés par les attaques de grosses altises* », explique Gilles Robillard. « *En ayant un colza plus solidement installé lors de l'arrivée de ces insectes, fin septembre, cela permet d'éviter toutes les pontes possibles. Les grosses altises font deux types de dégâts : les morsures sur les feuilles et les pontes dans les tiges, où le développement des larves cause de gros dégâts. En implantant la culture trois semaines plus tôt, sur des journées d'été, on gagne énormément en termes de développement* ».

La méthode des plantes compagnes

Quant aux techniques de semis, plusieurs méthodes sont possibles. « *On peut les faire soit en travaillant le sol le moins possible, soit en le travaillant le plus tôt possible pour éviter que la surface du sol se dessèche ; on peut semer si possible en incorporant de l'engrais pour avoir un développement qui se fasse le plus rapidement possible ; on peut avoir des plantes compagnes (comme la féverole, le fenugrec, les lentilles… essentiellement des légumineuses) pour essayer de leurrer les insectes et aider au développement du colza* », liste Gilles Robillard.

Des semis qui se font en semis direct, ou en semis après travail du sol. « *L'objectif étant d'éviter d'avoir à travailler le sol à l'approche des semis pour éviter de le dessécher* ».

Maintenant, il ne reste qu'à avoir un peu de pluie pour que le développement du colza se fasse dans les meilleures conditions.

Christopher Levé



Désormais, l'habitude a été prise de faire les semis de colza début août.



Un mélange de graines de colza, lentilles, fenugrec, lotier et de sarrasin, utilisé pour les semis de colza avec des plantes compagnes.

// BLÉ TENDRE

Retour sur la campagne 2023

Arvalis - Institut du végétal dresse le bilan de la campagne de blé tendre d'hiver en Bourgogne Franche-Comté.



Arvalis

Pour la campagne 2022-2023, les surfaces de blé tendre ont diminué de 1 % en Bourgogne Franche-Comté.

En 2022-2023, le cumul des surfaces implantées en blé tendre d'hiver en Bourgogne Franche-Comté (BFC) et Alsace s'établit respectivement à 362 000 ha et 51 000 ha. En comparaison à la moyenne des cinq dernières années, la sole occupée par cette espèce est en régression de 1 % en BFC et en progression de 4 % en Alsace.

Du côté des rendements 2023, une fois n'est pas coutume, une grande hétérogénéité marque la campagne en fonction de la réserve hydrique des sols. Le rendement moyen 2023 de la région BFC pourrait se positionner légèrement au-dessus de la moyenne soit à 66,6 q/ha (+ 1 % / moyenne 5 ans). Pour l'Alsace, le rendement moyen serait autour de 78 q/ha soit 4 % au-dessus de la moyenne des cinq dernières années (source : Agreste). Vos ingénieurs Arvalis en Bourgogne Franche-Comté vous proposent de revenir sur quelques éléments clefs de cette campagne.

Hiver doux, montaison humide et fin de cycle dans la douleur…

Sur une longue période s'étendant du 5 octobre au 20 mars, la campagne 2023, se caractérise d'abord par une température moyenne bien supérieure à la moyenne, se rapprochant ou égalant les anciens records enregistrés en 2007 ou 2020. Au niveau de la pluviométrie enregistrée sur cette période, le climat a été plutôt sec en particulier pendant une bonne partie de l'hiver. En particulier, on enregistre de manière inhabituelle, une longue période de sécheresse entre le 20 janvier et le 10 février.

À partir de fin mars, le climat se rafraîchit limitant l'avance des cultures observée jusqu'alors. La pluie fait également son grand retour, sur la période du 20 mars au 30 avril, 2023 se positionne comme la plus humide des 5 dernières années, sans stress hydrique.

Du côté du rayonnement, un faible rayonnement est observé à l'approche de la méiose surtout pour les situations tardives. Le défaut de rayonnement au stade méiose, stade de formation du pollen, peut avoir une influence négative sur la quantité de pollen produit et donc sur le nombre de grains par épi. Par ailleurs, un faible rayonnement peut provoquer l'étiolement des tiges et ainsi augmenter le risque de verse.

Les conditions climatiques du remplissage des grains de blé ont été très stressantes. La réserve de survie du sol est entamée dès le stade début épiaison en sol superficiel et après floraison en sol plus profonds provoquant un stress hydrique pour les plantes. Durant la première phase de remplissage des blés, les températures sont échaudantes avec un cumul de températures supérieures à 25 °C très excédentaires. En même temps, la demande évaporative est très élevée exacerbée par de forte biomasse et du vent. Les ETP (évapotranspiration) sont régulièrement supérieurs à 5 mm /jour pendant 10-12 jours soit largement au-dessus de la médiane.

Croissance : une année (encore) précoce

Sans contraintes climatiques particulières, les semis sont réalisés rapidement et majoritairement entre le 5 et le 15 octobre. En sortie d'hiver, sous l'effet d'un cumul de températures excédentaires d'environ 300 degrés de plus que la moyenne, le stade épi 1 cm est arrivé en avance d'une quinzaine de jours par rapport à la médiane. Relativement à leurs historiques, les semis réalisés après le 20 octobre sont plus en avance que les semis précoces. Cela classe l'année 2023 comme parmi la plus précoce pour l'arrivée du stade épi 1 cm.

Au regard des deux dernières décades d'avril en moyenne plus froides que la médiane des 20 dernières années, l'avance acquise au stade épi 1 cm s'est réduit au stade épiaison. Le stade maturité physiologique est atteint entre le 20 et le 29 juin soit environ une semaine d'avance par rapport à la médiane.

Une année à maladies

Sur des sols généralement frais, le désherbage d'automne a pu être réalisé dans des conditions d'application favorables à la sélectivité et l'efficacité des herbicides racinaires.

Pour la troisième année consécutive, les ravageurs d'automne dont les pucerons vecteurs de la JNO sont restés très discrets malgré un temps de présence long (jusqu'à décembre).

Concernant la valorisation des apports d'engrais azotée, ceux réalisés début février ont été mal valorisés. Cependant, le retour des pluies dès début mars, a permis une bonne valorisation des apports réalisés autour du stade épi 1 cm mais également jusqu'à fin montaison.

Du côté des maladies, la septoriose fait son grand retour après plusieurs années sans. Les averses fréquentes enregistrées au cours du printemps ont été particulièrement efficaces pour que la maladie se développe significativement, en tout cas bien plus fortement qu'au cours des derniers printemps marqués par de fortes sécheresses. De la rouille jaune est également observée surtout sur variétés sensibles. En lien avec l'excès thermique de l'année, de la rouille brune apparaît également en fin de cycle.

Des orages en juin ont provoqué des phénomènes de verse, on en distingue deux types :

- la verse physiologique : il s'agit d'un défaut de résistance de la tige du fait d'entre-nœuds trop longs et/ou de parois trop peu épaisses,
- la verse parasitaire : c'est la conséquence de l'attaque de la tige par un champignon, par exemple le piéton verse, le piétin échaudage, le rhizoctone ou encore la fusariose du pied.

Des grains… mais des petits grains

Sur la base d'un jeu de données historiques d'Arvalis - Institut du végétal sur la région Bourgogne Franche-Comté et Alsace, les résultats obtenus à l'issue de la campagne 2022-2023 se caractérisent par :

- Un nombre d'épis/m² supérieur à la moyenne surtout en sols profonds.
- Un nombre de grains/épi dans la moyenne.
- En conséquence, le nombre de grains/m² est supérieur à la moyenne d'autant plus que le nombre d'épis est élevé en fonction de la réserve hydrique du sol.
- Un poids de mille grains (PMG) contraint par des conditions de fin de remplissage défavorables, les valeurs sont inférieures de -10 % en Plaine à -30 % sur les Plateaux par rapport aux moyennes pluriannuelles.
- *In fine*, les rendements sont légèrement supérieurs à la moyenne des 5 dernières années surtout en sol profond qui ont moins souffert de la fin de cycle stressante.
- Les teneurs en protéines sont élevés (≈ 12 %).
- Les PS sont modestes en lien avec le dessèchement rapide des grains en fin de cycle et les orages localisés post-maturité des blés.

Diane Chavassieux et Léa Bounhoure,
Arvalis Bourgogne Franche-Comté

// EN SAVOIR +

Les premiers résultats (provisoires) de variétés de blé tendre présentés par Arvalis sont disponible sur notre site en scannant le QR Code ou en vous rendant à l'adresse suivante : https://www.agribourgogne.fr/articles/10/08/2023/Retour-sur-la-campagne-2023-91524/

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR



Arvalis

Du côté des maladies, la septoriose a fait son grand retour. Les averses fréquentes du printemps ont particulièrement favorisé son développement.

// MOISSONNEUSE-BATTEUSE

Quelles opérations de maintenance réaliser avant la saison ?

Une moissonneuse-batteuse est une véritable usine sur roues. Son entretien d'avant saison est primordial pour limiter les temps d'immobilisation liés à des défauts de maintenance.

La moissonneuse-batteuse demande une attention particulière avant la saison, surtout si vous n'avez pas eu la possibilité de la nettoyer correctement avant le remisage. À la sortie de l'hivernage, il est important de vérifier que les rongeurs n'aient pas élu domicile à l'intérieur. Pour la partie électronique, un contrôle visuel est à réaliser dans les moindres recoins, assorti d'une vérification des codes de diagnostic. Bien sûr, le moteur thermique, le circuit hydraulique et les différents boîtiers d'entraînement sont à vidanger et les filtres à remplacer selon les préconisations du constructeur. À défaut du renouvellement de l'huile, un contrôle du niveau s'avère nécessaire régulièrement. Si les vidanges ont été réalisées avant le remisage, il reste incontournable de refaire le tour des différents boîtiers lors de la reprise, car un joint spi peut, par exemple, rendre l'âme durant la période de non-utilisation. Pour éviter les mauvaises surprises durant la saison, certains constructeurs recommandent d'ailleurs de vérifier chaque jour le niveau d'huile du gros boîtier flasqué en bout de moteur thermique, qui transmet la puissance aux pompes hydrauliques et aux organes mécaniques. Il faut aussi penser à tous les graisseurs, sans apporter de graisse en excès. Les courroies demandent également une attention particulière. Il est important de s'assurer de leur bon état et de leur tension. Après avoir fait le tour de l'ensemble des points listés ci-après, la mise en route de la moissonneuse-batteuse est l'ultime contrôle. L'engagement des différents organes permet d'identifier des vibrations anormales et l'usure de roulements

David Laisney



Laas

Le graissage s'opère en respectant les intervalles prescrits et sans excès, afin d'éviter que la graisse en trop se charge de poussière et se transforme en pâte à roder.

1 // Transmission et trains roulants

Le serrage des roues et la pression des pneumatiques sont les premières opérations à réaliser. Sur les machines équipées de chenilles, la bande de roulement en caoutchouc doit être correctement alignée et tendue. Il faut s'assurer de l'absence de fuite sur l'ensemble du circuit de la transmission hydrostatique.



Deutz-Fahr

Le serrage des roues, le contrôle de la pression des pneumatiques et la vérification d'absence de fuite hydraulique sont des points incontournables à réaliser avant d'attaquer la saison.



CR REVELATION

La suprématie en matière de récolte

6 MODÈLES

3 modèles rotors 17" de 415 à 517 CH
3 modèles rotors 22" de 544 à 700 CH
Indétrônable depuis 2014.
Battez à plus de 1 000 QTX/h !

Extension de garantie 3 ans
ou 1200 h moteur offerte
jusqu'au 30 septembre 2023

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SAS MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53
Groupe Sureau – Sureau Agriculture – Europagri	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Conception et réalisation Le A LA UNE

Ets COIGNET

Clamecy 03 86 27 19 38 – Ciez 03 86 26 43 28 – La Charité/Loire 03 86 70 15 93

CARBURANTS - GNR - GRANULÉS de BOIS



Pneus : agraires, camionnettes, voitures, 4x4, motos, PL.
Véhicules atelier dépannage - Vulcanisation à chaud des pneus accidentés

2 // Plateforme de coupe

Le contrôle de l'état général de la plateforme de coupe permet de vérifier le niveau d'usure des patins inférieurs, des diviseurs et éventuellement des releveurs. Le boîtier entraînant le lamier se vidange ou non selon les marques. Il faut s'assurer de l'absence de jeu au niveau de la bielle assurant le mouvement alternatif des sections et de l'état de la courroie transmettant la puissance. Les sections et les doigts abîmés ou manquants sont à remplacer, comme les peignes des rabatteurs. Au niveau de la vis d'alimentation, les doigts escamotables sont à changer s'ils sont tordus ou cassés. Il peut parfois être nécessaire de rajuster le racleur situé derrière la vis. Les coupes à tapis demandent d'en ajuster la tension et de régler leurs racleurs. Enfin, le graissage du ou des cardans entraînant la coupe est important. Souvent oublié, le chariot de transport mérite un minimum d'attention, afin de s'assurer que ses feux fonctionnent et que ses pneus sont en bon état et bien gonflés, d'autant plus qu'ils supportent des coupes de plus en plus lourdes. Il doit aussi être équipé d'un panneau « convoi agricole » bien visible et lisible.

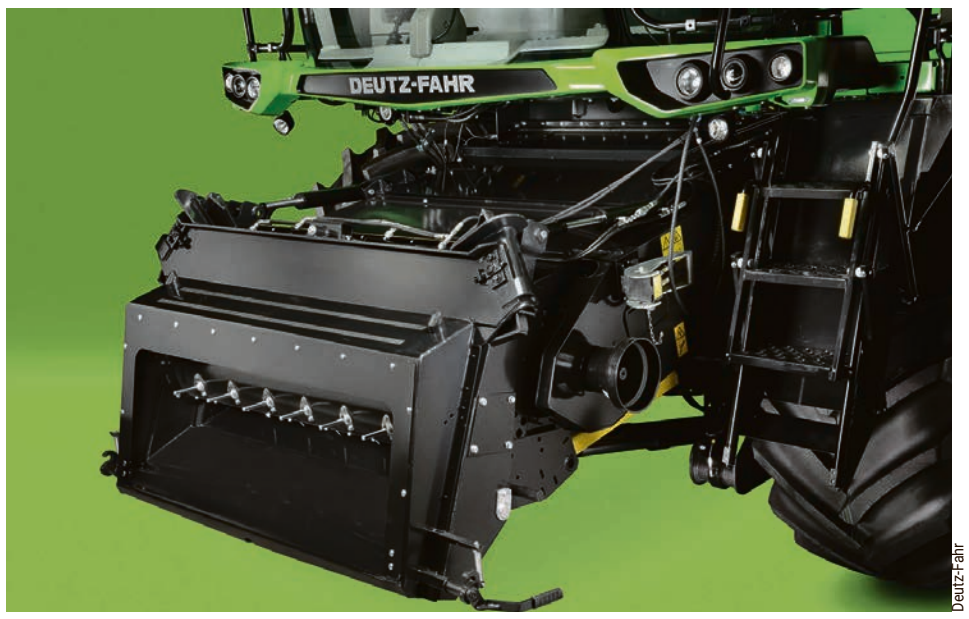


D. Laisney

La coupe mérite une vérification complète passant par le lamier à sections, les rabatteurs et les doigts escamotables de la vis d'alimentation.

3 // Convoyeur

Les chaînes du convoyeur sont à tendre en respectant les préconisations. Lors de ce réglage, il faut au préalable remplacer les barrettes tordues ou abîmées. S'assurer également que toutes les barrettes sont bien boulonnées, car si l'une d'elles se détache, elle peut entraîner une casse conséquente en passant dans toute la moissonneuse-batteuse, du système de battage au broyeur.



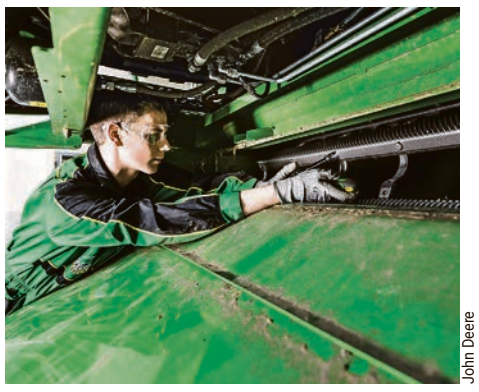
Deutz-Fahr

Sur le convoyeur, il est important de contrôler la tension des chaînes et le bon serrage des boulons maintenant les barrettes.

4 // Système de battage

Machine conventionnelles

Le batteur, le tire-paille, le ou les séparateurs rotatifs, ainsi que le tambour réceptionnant la récolte en bout de convoyeur (APS chez Claas par exemple) sont à vérifier. Leurs battes, plots ou tôles doivent être en bon état et bien fixés, pour éviter toute perte, inexorablement synonyme de casse. Sur le batteur, en cas de remplacement d'une batte, il est important de changer simultanément celle opposée, afin de préserver l'équilibre dynamique. Le contre-batteur et les contre-séparateurs sont à contrôler et à nettoyer. Dans certains cas, il arrive que la partie avant du contre-batteur soit obstruée par de la terre et, dans ce cas, la moissonneuse-batteuse perd en performance, puisque sa surface de battage est réduite.



John Deere

Les battes se remplacent par paire, en changeant simultanément celle opposée, afin de garantir l'équilibre dynamique du batteur.

Machine à rotor axial

Sur les moissonneuses-batteuses dites axiales, il est nécessaire de vidanger les boîtiers d'entraînement du ou des rotors longitudinaux. Certaines comme les CR de New Holland disposent d'un silentbloc entre chaque boîtier et le rotor, dont le bon état est à vérifier. Les battes et/ou plots sont à contrôler, comme la propreté et l'intégrité des corbeilles.



Case IH

Comme le contre-batteur et les contre-séparateurs des moissonneuses-batteuses conventionnelles, les corbeilles des machines à rotor doivent être maintenues propres et en bon état. Tout jonc abîmé est à remplacer.

VOUS AVEZ UNE IDÉE ?
OSEZ PARTICIPEZ !

LES TALENTS DE L'INNOVATION

by CHAMPAGNE BOURGOGNE LE VILLAGE by CA

Inscription jusqu'au 12 octobre sur

dijon.levillagebyca.com

08/2023 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG. Crédit photo : Getty image.

FENDT

fendt.com | Fendt is a worldwide brand of AGCO.

IDÉALE POUR VOS CÉRÉALES

Fendt IDEAL : Différente. Supérieure. IDÉAL. Recolour your harvest.

La Fendt IDEAL est une moissonneuse-batteuse développée à partir d'une feuille blanche, sans aucune limite, conçue pour ouvrir de nouveaux horizons en matière de productivité des récoltes. Pour les besoins des agriculteurs professionnels et des entrepreneurs, aujourd'hui et demain. Un système de battage innovant, qui garantit une efficacité maximale et une propreté optimale, quel que soit le type de céréale et quelles que soient les conditions.

BOucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

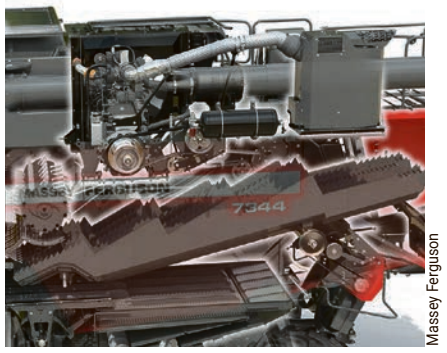
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
et ses agents :
OUANNE AGRI Ouanne
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

5 // Secoueurs ou rotors

Les secoueurs sont animés par des vilebrequins. Ils sont équipés de paliers en bois ou de roulements, dont l'état est à contrôler. Il peut être utile de s'assurer, sur les machines battant du maïs, que les secoueurs à fond fermé ne sont pas obstrués par les résidus de récolte.
Sur les moissonneuses-batteuses hybrides équipées d'un ou deux rotors de séparation à la place des secoueurs, la vidange et le niveau d'huile des boîtiers sont à réaliser régulièrement, selon les préconisations du constructeur.



Massey Ferguson

Les roulements et paliers des secoueurs, ainsi que leurs mécanismes d'entraînement sont à vérifier.

6 // La table de préparation



Deutz-Fahr

La table de préparation (ou de réception) assure un premier tri par densité et doit être maintenue propre. Elle se compose de vis sans fin sur certaines machines, mais elle est majoritairement constituée d'une partie mobile aux mouvements de va-et-vient. De nombreux constructeurs ont équipé les tables de préparation classiques d'inserts amovibles en matériau composite, qui se retirent facilement par l'avant de la machine, afin d'en faciliter le nettoyage.

Les éléments de la table de préparation sont à retirer régulièrement, afin de les nettoyer et d'éviter qu'ils grippent dans leur logement.

7 // Le caisson de nettoyage

Le mécanisme de réglage électrique des grilles demande un étalonnage, afin de garantir que l'information affichée en cabine corresponde bien à la réalité. Cette opération est l'occasion de vérifier que les moteurs électriques fonctionnent bien et que les bielles de réglages ne sont pas grippées. Il faut aussi, dans le cas de grilles en deux parties, que les niveaux d'ouverture soient bien les mêmes à gauche comme à droite. Également, les cribles utilisés doivent être adaptés à la culture récoltée.



Claas

Avec le système de réglage électrique des grilles, il faut s'assurer que la valeur d'ouverture indiquée en cabine est identique à celle mesurée à l'arrière.

8 // Élévateur à grains et à ôtons

Les chaînes des élévateurs s'usent et sont donc à vérifier. Si elles sont mal tendues, les palettes des élévateurs frottent sur les parois et causent la casse de grains. Il ne faut bien sûr pas oublier de refermer les trappes situées à l'embase des élévateurs.



Case IH

Un contrôle de l'intérieur de la trémie est indispensable pour vérifier que tous les éléments sont bien en place.

9 // Broyeurs et éparpilleurs de menues pailles

Travailler avec des couteaux de broyeur bien tranchants est important pour garantir un travail de qualité et éviter la surconsommation de carburant. Pour éviter que les contre-couteaux se trouvent bloqués par les dépôts de matières, certains constructeurs recommandent d'actionner leur support tous les jours.



John Deere

Les couteaux du broyeur doivent être bien tranchants, afin d'éviter la surconsommation de puissance et de carburant.

10 // Cabine



John Deere

Le nettoyage régulier des filtres de cabine garantit un fonctionnement optimal de la ventilation et de la climatisation.

Le confort de conduite est essentiel. Il passe par un entretien de la filtration de la cabine. Des filtres encrassés ralentissent la circulation de l'air et abaissent les performances de la climatisation. Lors de cette intervention, il ne faudra pas oublier de nettoyer le hublot qui permet de visualiser la récolte dans la trémie.





MACHINISME

Adapter des équipements implique certaines précautions

Avant de monter une réhausse de trémie ou un récupérateur de menue paille, il est important de prendre en compte certaines règles, afin de ne pas se mettre en infraction ou en danger.



Bionalan

L'ajout d'équipements sur une moissonneuse-batteuse doit prendre en compte les facteurs réglementaires et de conception de la machine de récolte.



Fendt

L'installation d'un lève-arrière sur une machine initialement non équipée nécessite de refaire une réception par type ou individuelle.



Geringhoff

Attention à ne pas acheter une tête de récolte surdimensionnée par rapport à la moissonneuse-batteuse.

Rehausse de trémie, broyeur d'adventices, récupérateur de menue paille… il existe toutes sortes d'équipements que les agriculteurs ajoutent ou font adapter sur leur moissonneuse-batteuse. Aussi, il est important de prendre en compte un certain nombre de précautions avant tout montage, afin de ne pas mettre en péril, en cas de casse ou d'accident, la garantie constructeur et/ou la prise en charge par l'assurance : les conséquences financières peuvent être importantes.

Respecter le Code de la route et celui du travail

En France, l'homologation des moissonneuses-batteuses répond au Code du travail, c'est-à-dire la directive machine, et au Code de la route.

La directive machine, qui concerne tout matériel doté de pièces en mouvement, implique que le constructeur réalise une analyse des risques et donne au client un livret d'utilisation et d'entretien : s'ensuivent un marquage CE et une autocertification pour laquelle le constructeur s'engage à préserver les opérateurs de tout risque. L'ajout ou la prolongation d'éléments mobiles sur une moiss-batt imposent que ces éléments bénéficient d'une marque CE et d'une autocertification de la société qui les fabrique. *« Mais dans la mesure où l'on modifie une machine, il devrait, en théorie, être réalisé une nouvelle analyse de risque »*, explique René Autellet, ingénieur conseil.

Du côté du Code de la route, les moissonneuses-batteuses sont réceptionnées Maga (Machine automotrice genre agricole). Dans cette réception, qui se solde par le barré rouge, plusieurs volets peuvent être impactés par l'ajout d'équipements, notamment dans le paragraphe 2 (Masses et dimensions). Parmi eux, le poids total en charge (paragraphe 2.1 du barré rouge) définit la masse maximale de l'engin et ne doit pas être dépassé. La charge maximale à l'essieu (paragraphe 2.5) définit la charge admissible sur chacun des essieux. Elle tient compte de la charge maximale admise par l'essieu lui-même, mais aussi des jantes et des pneumatiques avec lesquels la moissonneuse-batteuse est homologuée.

Respecter la répartition des charges

Il est également important de respecter la répartition des charges indiquées dans la notice. Rajouter une masse de 500 kilogrammes à l'arrière, sur un essieu autorisant 6 tonnes et ne subissant que 5,5 tonnes à vide, peut sembler rentrer dans les clous. Mais selon l'endroit où cette masse sera positionnée, le transfert de charge pourra ou non occasionner une surcharge. Constructeur de récupérateurs de menue paille, Bionalan s'assure avant tout montage de la charge admissible sur l'essieu arrière. *« Certaines machines proposent 2 tonnes de charge utile sur l'essieu arrière*, explique Clément Bon, responsable commercial de la société ardennaise. *Même avec les 900 kg du récupérateur et la trémie de 8 m3 pleine, nous sommes encore loin d'atteindre cette charge utile ».*

Attention également aux dimensions, la largeur hors tout, le porte-à-faux avant (exemple : coupe avant repliable) ou le porte-à-faux arrière (exemple : récupérateur de menue paille). Et même si ces valeurs rentrent dans les fourchettes indiquées par le barré rouge, il convient de ne pas oublier d'adapter la signalétique en cas de dépassement du gabarit initial, par exemple en apposant des panneaux réfléchissants latéraux, si l'on dépasse de plus d'un mètre.

Aussi, si l'on modifie le train roulant, comme en intégrant un lève-arrière (lève-cul) sur une machine non équipée à l'origine, une réception par type ou individuelle doit être exigée, qui nécessitera dans tous les cas l'accord du constructeur.

Certains montages sont à proscrire

Mais les volets réglementaires ne sont pas les seuls facteurs à prendre en compte. La structure même de la machine n'est pas forcément conçue pour recevoir ces équipements. *« Lorsque l'on augmente de 9 500 à 11 500 litres la capacité d'une machine qui peut bénéficier d'une trémie de 11 500* litres en option, le montage est toléré, explique Aurélien Pichard de New Holland. *Au-delà, c'est un autre débat ».*

Coordinateur homologation chez Claas, Jean-Marie Bonnefond poursuit : *« les supports sur lesquels viennent se greffer les rehausses ne sont pas forcément dimensionnés pour soutenir la charge supplémentaire. Même chose pour les récupérateurs de menue paille : si l'essieu est en mesure d'accepter deux tonnes supplémentaires, ce n'est pas le cas de la structure de la hotte. C'est encore plus vrai lorsqu'on perce ou soude le châssis ».*

Dans tous les cas où les montages d'équipements ont occasionné de la casse sur la machine, tous les constructeurs interrogés ont refusé de prendre en garantie.

Ludovic Vimond



// À DÉCOUVRIR

58

Voyage dans la mémoire des maquis du Morvan

Depuis quarante ans, le musée de la Résistance en Morvan, à Saint-Brisson, dans l'est de la Nièvre, entretient la mémoire des maquis du Morvan. Il vient de faire l'objet d'une profonde rénovation. Une plongée 80 ans en arrière dans le rude quotidien des maquisards et la dureté de l'occupation.

Devant le musée de la Résistance à Saint-Brisson, une Citroën « Rosalie » de 1931. Ce véhicule populaire était largement utilisé durant la seconde guerre mondiale et la résistance en faisait usage dans le Morvan.

Pour ses quarante ans, le musée de la Résistance en Morvan à Saint-Brisson (58) arbore une toute nouvelle scénographie. Il vient d'être entièrement rénové et modernisé. Inauguré en 1983, ce musée est né de la volonté d'anciens résistants, de témoins de la seconde guerre mondiale et d'historiens de l'Université de Bourgogne. Dans les années soixante-dix, les premiers travaux de recherche avaient donné naissance au Centre d'études et de recherches sur l'Occupation et la Résistance en Morvan. Une première exposition avait vu le jour en 1979 à la Maison du Parc du Morvan et elle avait accueilli 20 000 visiteurs en quelques mois ! Ce succès avait incité à la création d'un véritable musée de la Résistance, projet facilité par l'élection d'un élu local à la Présidence de la République, en l'occurrence François Mitterrand. L'Association pour la recherche sur l'Occupation et la Résistance en Morvan (Arorm), fut créée afin de réaliser et gérer ce Musée. Depuis 40 ans, il poursuit son œuvre : faire connaître la recherche historique et transmettre les valeurs de la Résistance.

Plongée dans le quotidien des maquisards

Situé au sein de la Maison du Parc naturel régional du Morvan, le musée permet de comprendre le rôle et l'importance de la Résistance dans la région, durant la seconde guerre mondiale. Dans une première salle, il évoque l'occupation allemande et ses lourdes conséquences sur la vie des morvandiaux. La seconde salle est consacrée à la Résistance et plus particulièrement aux nombreux maquis qui ont émergé au cœur de cette région rurale de petite montagne. À mi-chemin du parcours muséographique, un espace de projection plonge le visiteur dans la vie quotidienne des maquisards : actions, campement dans les bois, rôle du chef, lutte contre la faim, la peur, le froid… Enfin, la dernière salle dépeint la libération du Morvan et évoque le souvenir de la Résistance. Richement documenté d'archives, de photographies, de témoignages et disposant d'authentique matériel de guerre, le musée propose une immersion passionnante, 80 ans en arrière dans un Morvan bien différent d'aujourd'hui : la vie clandestine des maquisards et le quotidien des morvandiaux confrontés jusque dans les hameaux reculés à la violence de la guerre.

Marc Labille

Musée de la Résistance en Morvan,
Maison du Parc à Saint-Brisson (03 86 78 72 99)
contact@museeresistancemorvan.fr
www.museeresistancemorvan.fr



Pour ses quarante ans, le musée de la Résistance en Morvan a été entièrement rénové et modernisé.



Chaque maquis avait un chef charismatique, souvent très jeune.

La Résistance en Morvan

Le Morvan était une zone privilégiée pour l'installation des maquis. Son isolement en a fait une zone refuge pour tous ceux qui cherchaient à fuir la répression et qui voulaient continuer la lutte. Le Morvan connut une résistance précoce ; dès 1941 des hommes pourchassés pour leurs actes de résistance vinrent s'y réfugier. Le 21 novembre 1942, un petit groupe de résistants reçut le premier parachutage allié. Sur place, des meneurs locaux constituèrent des embryons de maquis. L'hostilité à l'occupant, la lutte antifasciste, l'opposition au régime collaborateur de Vichy et à la répression antijuifs nourrissaient les premiers groupes. Le Service du travail obligatoire (STO) fit aussi grossir les maquis, mais c'est l'approche de la Libération et la volonté de recrutement de leurs chefs qui expliquèrent l'essor des groupes de partisans. Les maquis s'organisèrent, leur nombre augmenta et les maquisards affluèrent grâce aux parachutages d'armes orchestrés par les Anglais et la France libre. Les maquis morvandiaux avaient pour nom Camille, Bernard, Socrate, Serge, Verneuil, Vauban, Maurice, Le Loup, Sanglier… Ils totalisaient 10 000 maquisards à l'été 1944. Les maquis libérèrent à eux seuls l'essentiel du territoire morvandiau. Mais sur cette terre de résistance, l'occupation et les représailles de l'ennemi ont fortement marqué les mémoires de leur barbarie : arrestations, déportations, exécutions, incendies de fermes et de villages. À quelques kilomètres de Saint-Brisson, un Mémorial en témoigne : celui de Dun-les-Places, qui rend hommage aux victimes du plus important « village martyr » de Bourgogne. Un massacre commis par les Allemands le 26 juin 1944 et qui fit 27 morts.

// ÉCOLE DE PRODUCTION DU MORVAN 58 - INSTITUT SALLONNYER

58 Vision du directeur opérationnel

L'École de production du Morvan 58 (EDPM58) – Institut Sallonnyer, portée au départ par l'association Avenir, continue de prendre son envol avec son directeur opérationnel : Vincent Calcagno.



Vincent Calcagno

Le site du futur atelier de l'EDPM58 – Institut Sallonnyer à Biches.

Précédemment, l'École de production du Morvan 58 (EDPM58) – Institut Sallonnyer devait s'installer à Moulins-Engilbert (voir TDB n° 1670, 1721). Finalement, elle posera ses valises à l'Usage (Biches) comme l'explique son chef de projet depuis plus d'un an Vincent Calcagno fraîchement nommé par le conseil d'administration comme directeur opérationnel : *« Au vu, entre autres des augmentations tarifaires des matériaux pour la construction des bâtiments en ossature bois à Moulins-Engilbert, ce surcoût de charge financière ne pouvait être supportée par l'école. Dans le même temps, un local était à vendre à proximité et tout à fait adapté à nos futures activités puisqu'il s'agit d'une ancienne scierie. Ainsi, la Communauté de communes, qui porte le projet immobilier, s'est portée acquéreur de cet édifice – que nous lui louerons »*. Après cette précision, Vincent Calcagno revient sur sa nomination et son parcours, rappelant au passage les principes de l'EDPM58 – Institut Sallonnyer et ses ambitions pour ce futur établissement dédié à la première transformation du bois.

Parcours

À 47 ans, Vincent Calcagno est originaire de Toulon et ancien militaire : *« Dernièrement, j'étais engagé au service interarmées de l'énergie opérationnelle qui assure l'approvisionnement, le stockage et la distribution des produits pétroliers et des énergies alternatives nécessaires aux armées et à tout service ou organisme relevant du ministère »*. Impliqué dans l'association AVENIR (https://www.avenirmoulins.com/) depuis les prémices du projet d'école, il détaille que : *« J'ai toujours eu un lien particulier avec la forêt, et avec le bois de manière générale. J'aime les sensations que les différentes essences peuvent provoquer que ce soit au toucher ou à l'odorat. Cet élément est vivant et offre des possibilités infinies pour ceux s'y intéressant. Fort de cela, et plus nous avancions dans la réalisation de l'école, plus je me suis attaché à elle car j'ai retrouvé l'envie qui m'animait aux origines de mon engagement militaire : travailler pour le bien commun et révéler des talents »*. Ainsi, il fait un parallèle avec son expérience : *« au sein des Armées, nous avons des jeunes aux parcours chaotiques et souvent en dehors des attentes sociétales. Mais, avec pédagogie et confiance tout en leur offrant un apprentissage pratique, ils ont pu sortir de leurs chrysalides tout en se forgeant leur avenir »*.

Pour lui, cette *« seconde chance »* sera aussi possible avec l'EDPM58 – Institut Sallonnyer : *« son enseignement gratuit et concret porté par la pédagogie du « Faire pour Apprendre »*, peut être la réponse pour les jeunes n'ayant pas trouvé *« chaussures à leurs pieds » dans le système éducatif classique, ou pour ceux ayant des troubles du type DYS (dyslexie, dysorthographie ou dysphasie…). En effet, il a été prouvé que ce modèle d'apprentissage était tout à fait adapté dans ces cas-là tout en insistant sur le fait que cette école est ouverte à tous ceux qui veulent suivre une formation technique qualifiante d'excellence. De plus, les effectifs permettront un suivi singulier, puisqu'au total nous accueillerons maximum 50 élèves (BAC pro 1, 2 et CAP 1 et 2) »* par promotion de 8 à 12 élèves encadrés par un maître professionnel. Vincent Calcagno stipule également qu'il est nécessaire de *« casser les préjugés collant à ces métiers. L'univers des scieries a grandement évolué avec l'arrivée des nouvelles technologies, à l'image d'autres domaines. Techniques, modernes, pointues et rigoureuses, ces professions requièrent une expertise indéniable qu'il est grand temps de mettre en avant auprès des jeunes afin de commencer le renouvellement des générations »*.

Défi de l'avenir

Plus largement, Vincent Calcagno voit l'ouverture de l'EDPM58 – Institut Sallonnyer comme *« une opportunité pour toute la filière et la région »*. En effet, il pointe que : *« Notre territoire est un très important producteur de bois en Bourgogne Franche-Comté (BFC) et le premier de feuillus en France. La formation y est représentée dans l'amont par le Lycée Professionnel Agricole de Velet à Étang-sur-Arroux (71). L'aval est assuré avec la formation pour la deuxième transformation du bois au Lycée des métiers François Mitterrand à Château-Chinon. Mais, il manquait donc une formation pour la première transformation. Avec l'arrivée de l'EDPM58 – Institut Sallonnyer, la filière sera complète dans la zone et offrira des opportunités professionnelles aux jeunes puisque ces métiers manquent cruellement de main-d'œuvre qualifiée »*. De plus, il évoque la stratégie nationale bas carbone (https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc) qui tend à : *« Augmenter et sécuriser les puits de carbone, c'est-à-dire les écosystèmes naturels et les procédés et les matériaux capables de capter une quantité significative de CO_2 : sols, forêts, produits issus de la bioéconomie (paille, bois pour la construction…) […] »*. Pour lui, l'EDPM58 – Institut Sallonnyer *« rentre tout à fait dans les aspirations de cette stratégie, qui offre au bois une place de choix pour l'avenir et en particulier dans la construction durable fixée par la Réglementation Énergétique RE2020 »* avant de rappeler : *« l'EDPM58 – Institut Sallonnyer est donc une pierre essentielle à poser afin de consolider le futur de la filière en BFC et d'assimiler le Morvan comme un lieu de formation incontournable dans les métiers de la filière forêt-bois »*.

Pour l'instant, les feux sont au vert pour la 1re rentrée d'une douzaine d'élèves programmée en novembre. En attendant, l'ouverture de l'internat propre à l'EDPM58 – Institut Sallonnyer, Vincent Calcagno rappelle : *« le logement sera assuré au Lycée des métiers François Mitterrand dont une aile est mise à notre disposition afin de créer une véritable cohésion entre nos élèves. Ce contact entre eux H24 est nécessaire pour comprendre que même s'ils sont seuls sur un poste de travail, ils composent avec les efforts fournis par les autres. Dans une scierie, le produit final est le résultat de tous »*. Il conclut en reprenant la devise de l'EDPM58 – Institut Sallonnyer : *« Avec le bois, construis ta voie »* avant d'ajouter : *« cette voie est à édifier avec les élèves et toute la filière »*.

Chloé Monget

Pour tout renseignement ou inscriptions : contact@edpm58.fr ou 07 64 08 58 58.



Fédération nationale des Écoles de Production

Vincent Calcagno rappelle que l'EDPM58 – Institut Sallonnyer sera ouvert 41 semaines : *« les préparant un peu plus à la vie en entreprise qui représente 47 semaines de travail/an »*.

ENVIRONNEMENT

// BIODIVERSITÉ

Un apiculteur du Nord devenu chasseur de frelons asiatiques

Nicolas Sottiau est apiculteur dans l'Avesnois (Nord). Il y a deux ans, toutes ses abeilles ont été tuées par le frelon asiatique. Une espèce qu'il croise de plus en plus dans la région. L'apiculteur a décidé d'agir pour protéger ses ruches, mais aussi la biodiversité.

Les ravages que peut causer le Vespa velutina, plus connu sous le nom de frelon asiatique, Nicolas Sottiau les connaît parfaitement. En 2020, alors qu'il vient de commencer son activité d'apiculteur professionnel, cet habitant de Solre-le-Château, dans la région de l'Avesnois (département du Nord), voit l'ensemble de ses abeilles décimées par ce nuisible en moins d'une semaine. *« Les frelons asiatiques les attaquent et les mangent pour récupérer leurs protéines afin de nourrir leur reine. À l'époque, j'avais environ 130 ruches, ce qui représente des millions d'abeilles, il ne me restait plus rien… »* Une catastrophe estimée à 30 000 euros, sans compter le manque à gagner du miel que ses abeilles n'ont pas produit l'année suivante. *« J'ai dû reprendre un autre travail et reconstituer l'ensemble de mon cheptel. »* Il décide alors de passer une formation pour devenir chasseur de frelon. *« Lorsque je me suis aperçu qu'il y avait des frelons asiatiques dans le coin, j'ai voulu faire appel à des désinsectiseurs mais les prix étaient très aléatoires et surtout exorbitants, j'ai eu des devis allant de 180 € à 600 €… »*

Un problème de biodiversité

La prolifération du frelon asiatique sur le secteur, Nicolas Sottiau assure en être témoin depuis plusieurs années. *« Le problème, c'est que les gens ne se sentent pas toujours concernés par cette invasion. Les frelons asiatiques peuvent être très dangereux pour l'homme car si on s'approche trop près d'un nid, ils peuvent attaquer. Leur venin est très allergène et plusieurs piqûres peuvent être mortelles. Mais généralement, ils ne s'en prennent pas à l'homme, alors si le nid n'est pas installé à l'intérieur d'une maison, cela n'est pas forcément gênant. Je peux comprendre qu'ils hésitent à payer pour faire enlever les nids… »*

Si, pour son activité d'apiculteur, la multiplication des frelons asiatiques est très ennuyeuse, elle l'est aussi pour la biodiversité : *« Les frelons asiatiques tuent les abeilles, mais aussi les autres pollinisateurs sauvages. Sans pollinisateurs, c'est la mort de toutes les espèces à long terme. D'autant qu'il n'a pas de prédateur naturel chez nous d'où sa prolifération. Et il ne nous est d'aucune utilité, contrairement au frelon européen qui, lui, régule les insectes comme les moustiques. »* En septembre 2022, Nicolas Sottiau a décroché son certificat, appelé Certibiocid, après une formation où il a appris à manipuler la perméthrine, un insecticide qu'on ne peut se procurer qu'à la condition d'avoir cette certification. *« Si le nid est accessible, j'y mets de la poudre. S'il est en hauteur, j'utilise un fusil à billes qui libère l'insecticide. Cela permet de tuer les frelons de manière foudroyante. »* Notre apiculteur a également investi dans une combinaison spéciale, plus épaisse que celle qu'il utilise pour aller chercher son miel, *« car le dard du frelon asiatique est plus grand que celui d'une abeille »*. En plus d'un grillage qui protège ses yeux, il porte également une visière en plexiglas, car l'insecte crache de l'acide formique, *« un liquide irritant qui peut rendre aveugle si on en reçoit dans les yeux »*. Cette activité de chasseur de frelons est complémentaire à son métier d'apiculteur : *« Cela me permet de protéger mes abeilles, mais aussi d'aider les gens aux alentours car je pratique des prix raisonnables »*, assure-t-il.

Intervenir tôt

Pour une intervention, il faut compter entre 60 et 120 € en fonction de la complexité de la situation. En moins de quatre mois, le chasseur de frelons est déjà intervenu une vingtaine de fois sur son secteur, *« c'était la grosse période, car c'est à ce moment que les arbres perdent leurs feuilles et on peut alors voir les nids. »* Que faire lorsqu'on trouve un nid de frelon ? *« Surtout, on ne s'approche pas. Si le nid est dans une maison, on ferme la porte en faisant le moins de bruit possible. »* Selon Nicolas Sottiau, les pompiers n'interviennent généralement plus pour les nids de frelons, *« ils ont beaucoup d'autres urgences à gérer, mais on peut toujours les appeler car, s'ils ne peuvent pas se déplacer, ils ont généralement une liste de désinsectiseurs à conseiller »*. Il faut noter que certaines communes prennent en charge tout ou partie du coût de la destruction du nid, *« mais c'est au bon vouloir des mairies »*, regrette Nicolas Sottiau. Il serait favorable à ce que cette dépense soit prise en charge par les collectivités, *« c'est un problème de santé public »*. Pour limiter la prolifération, il conseille également de mettre des pièges dès l'arrivée du printemps : *« C'est à cette période que les reines vont se remettre en route et chercher à s'alimenter. Si elles sont prises dans un piège, comme une bouteille avec du sirop, c'est un nid de moins à devoir détruire plus tard ! »*



Pour Nicolas Sottiau, agir contre les frelons asiatiques est autant une question de protection de la biodiversité qu'un impératif économique pour préserver son activité d'apiculteur.

Hélène Grafeuille

// CLIMAT

Un été rythmé par les orages

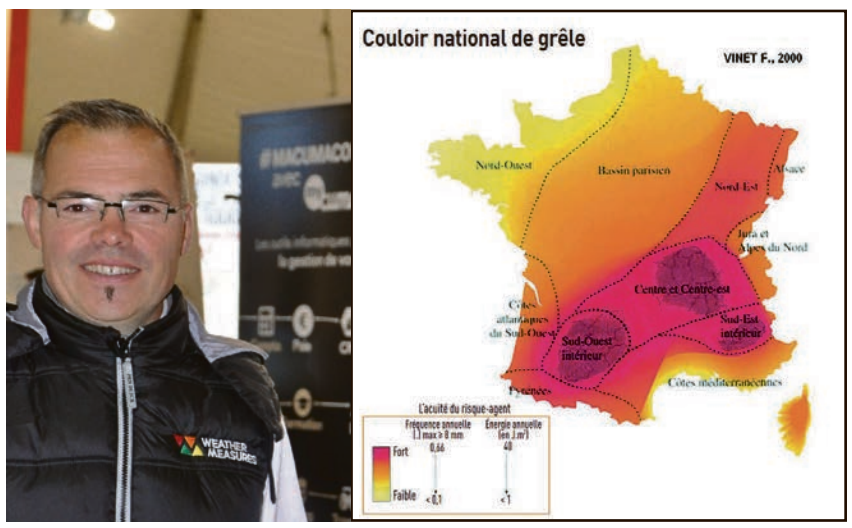
Le début de l'été a été marqué par de violents orages. Décryptage avec Emmanuel Buisson, docteur en physique de l'atmosphère et directeur recherche et innovation à Weather Measures et Weenat.

En juillet, la grêle s'est abattue sur Vichy et Gannat (Allier), faisant encore d'importants dégâts, à l'instar de l'orage de juin 2022. Comment expliquer que ce secteur ait été une nouvelle fois touché ?

Emmanuel Buisson : *« Il y a en France, un couloir national de grêle qui démarre des Pyrénées jusqu'au Jura et aux Alpes du Nord et remonte jusqu'en Alsace-Loraine (voir carte). L'Auvergne est au centre de ce couloir. Les statistiques démontrent que la grêle tombe plus fréquemment et violemment dans cette grande bande. Concernant Gannat et Vichy, nous avons pu observer, ce 11 juillet, la cellule orageuse buter contre la Chaîne des Puys et s'évacuer en suivant la Sioule. Elle a contourné les massifs. Pourquoi ? Nous ne pouvons pas l'expliquer parce que parfois, les orages parviennent pourtant à les sauter. Il n'en reste pas moins que Vichy est un point de convergence pour les orages puisqu'ils peuvent s'évacuer par la Sioule ou par le nord Limagne, par Maringues (Puy-de-Dôme). Ce qui s'est produit le 11 juillet, ce sont des orages hyper-localisés ».*

Comment se forment les orages et pourquoi est-il si difficile de les prévoir ?

E. B. : *« Un orage se forme par l'entrée d'une dépression Atlantique, froide et humide, dans les terres françaises, où elle rencontre un anticyclone, chaud et sec. La confrontation est d'autant plus violente lorsque l'écart de température, entre ces deux masses d'air, est important. L'air chaud est alors avalé par la dépression. Il monte en altitude, où il va condenser au contact d'un air toujours plus froid et former des nuages, des gouttes d'eau, des grêlons… Là encore, plus les écarts entre le chaud et le froid sont importants, plus l'air va monter vite. Il peut passer de 1 000 m d'altitude à 8 000 m en moins de trente secondes ! Puis, cet air va redescendre pour remonter, et ainsi de suite. Il fait le yo-yo jusqu'à ce qu'il parvienne à s'évacuer. À de telles vitesses, il est impossible de prévoir quand et où exactement l'orage va se former. Aucun modèle informatique ne le peut. Nous pouvons seulement suivre les situations en temps réel, via un radar, et voir se former les cellules orageuses. Selon les cas, nous pouvons anticiper quinze minutes à deux heures avant que n'éclate l'orage au sol ».*



Emmanuel Buisson, docteur en physique de l'atmosphère et directeur recherche et innovation à Weather Measures et Weenat.

La saison estivale a démarré sous les orages. Va-t-elle se poursuivre ainsi ?

E. B. : *« Les prévisions météo donnaient, jusqu'alors, un mois de juillet et août très secs. Finalement, les modèles nous donnent des prévisions chaudes et orageuses. Le phénomène El Niño, en cours dans le Pacifique, a un impact indirect sur le climat en France. Il participe à faire remonter de l'air chaud et de l'instabilité sur le Portugal. Indéniablement, il influence les échanges en Méditerranée. Mais dans quelles mesures ? Cela, nous l'ignorons ».*

Propos recueillis par M.Comte

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Deux formations qualifiantes

• À partir de septembre

À partir de septembre, le CFPPA du Morvan proposera deux nouvelles formations : un BPREA (du 21 septembre 2023 au 12 juillet 2024) pour mener à bien une installation en milieu agricole et un BPJEPS mention animation sociale qui permet de concevoir et conduire des projets visant le développement du volet social ou du maintien de l'autonomie (du 28 septembre 2023 au 31 juillet 2024).

CFPPA du Morvan à cfppa.chateau-chinon@educagri.fr)ou au 03 86 79 49 30.

// Réunions d'informations pour formations agricoles

• 7 septembre

Une réunion d'information est organisée, à partir de 9 h, le 7 septembre au CFPPA de Challuy (243 route de Lyon à Challuy) pour présenter les CAP option polycultures-élevage et option maraîchage (les deux auront lieu du 9 octobre 2023 au 21 juin 2024). Pour rappel, l'option maraîchage vise à former les apprenants aux travaux des cultures, au suivi de culture et également à l'agroforesterie. De son côté, l'option polycultures-élevage se focalisera sur la conduite d'élevage, la production d'aliments pour bétail (selon règles de l'agriculture bio) et enfin sur les grandes cultures. Les deux formations proposent également des modules autour de l'entretien de matériel, de la vente directe ou encore de la certification Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 21 66 08.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Estimer la date de récolte de votre maïs (Alysé)

• Vendredi 18 août

De 9 h à 12 h, au silo Dijon Céréales, à Mirebeau-sur-Bèze, puis de 14 h 30 à 16 h 30, au lycée agricole de la Barotte, à Chatillon-sur-Seine.

• Mercredi 23 août

De 9 h à 12 h, au silo Dijon Céréales, à Munois, puis de 14 h à 16 h, au Gaec Colson, à Moloy.

Contact : Ophélie Collard (Alysé) au 06 06 50 97 31.

NIÈVRE

// 1er marché semi-nocturne

• Mercredi 23 août

Les producteurs de J'veux du local organisent leur premier marché semi-nocturne le 23 août de 16 h à 21 h Place Mossé à Nevers.

Pour tous renseignements complémentaires ou pour les producteurs souhaitant s'inscrire au marché : Clémence Guillaumet, conseillère en circuits-courts, à clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 20

// Ciné-Rencontre

• Mardi 5 septembre

Les producteurs locaux de sapins de Noël cherchent à renforcer leurs équipes afin de répondre à la demande croissante des consommateurs. Pour présenter les postes à pourvoir, ils seront présents à Corbigny à 14 h le 5 septembre pour la Ciné-rencontre orchestrée par la Fabrique emploi et Territoires.

Renseignements : ma.alexandre@lafabriquemploi.fr.

// S'installer en chanvre

• Vendredi 8 septembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise le 8 septembre une journée dédiée à l'installation en chanvre. Ainsi de 9 h à 12 h en salle (dans les locaux de la Chambre d'agriculture de la Nièvre) aura lieu une présentation générale de la filière avec les aspects techniques de la culture et les différents débouchés par Terres Inovia. Ensuite, un point sera fait sur son application innovante et écologique avec l'utilisation du chanvre comme matériau d'isolation. À partir de 13 h 30, une visite est proposée à l'EARL Brossard Lucien et Emmanuel à Raveau où les participants pourront découvrir un atelier de transformation d'huile avec des explication sur les autres valorisations du chanvre CBD (fleurs, infusions, etc.) par le Jardin des Thorains.

Renseignements : marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 39.

// Portes ouvertes

• Les 15, 16 et 17 septembre

Le Gaec du Verger (960, rue du Verger-Magny, 58170 Millay) vous ouvre ses portes durant trois jours pour découvrir : 20 veaux de l'année, un taureau de 18 mois et un taureau adulte. Pour rappel, le Gaec, composé de Rémy et Quentin Montcharmont, est un élevage Charolais HBC et Moutons Charollais.

Renseignements : 06 19 86 62 27 ou au 06 09 74 90 23

// 18e Rencontre technique

• Jeudi 21 septembre

La 18e rencontre technique ovine de Bourgogne Franche-Comté aura lieu le 21 septembre à partir de 13 h 30 au Gaec Nandrot (Brèches – Saint-Révérien). Au programme, diverses interventions sont prévues pour présenter la complémentarité bovin-ovin : GDS du Doubs, vétérinaire, OS Mouton Charollais, Alysé, Terre d'Ovin et les Chambres d'agriculture du 71, 70, 89, 58, 21. Des thèmes spécifiques seront abordés au travers de 4 ateliers : « Pâturage mixte et parasitisme », « stratégie de renouvellement des agnelles », « cohérence de l'association bovins/ovins », « aménagement d'anciens bâtiments ».

Renseignements : Christophe Rainon à christophe.rainon@nievre.chambagri.fr ou au 06 72 39 76 43.

// Développer son activité d'agritourisme

• Le 26 septembre

Le 26 septembre à Chateauneuf-Val-de-Bargis, la Chambre d'Agriculture en partenariat avec Nièvre Attractive propose une journée dédiée aux porteurs de projet et agriculteurs qui souhaitent se diversifier avec une activité touristique. De 9 h à 12 h 30, il sera présenté notamment les différents « labels » touristiques, les aides existantes ou encore la réglementation touristique. Puis, de 14 h à 16 h 30, une visite et échanges avec Florance Massé de l'Auberge de la Ferme du Mont sont organisés. Repas du midi sur inscription avant le 18 septembre (18 euros).

Renseignements : Marine Vaillant à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

// Foire-concours bovins Charolais

• le 21 octobre

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire-concours de Charolais (inscrits-non inscrits) le 21 octobre. En parallèle, une exposition toutes races bovines sera proposée (Salers, Limousine, etc.). Pour compléter l'événement, les JA de Moulins-Engilbert organisent un jugement de bétail qui se terminera par un repas convivial à la salle polyvalente (inscriptions auprès des JA du canton).

Renseignements pour la foire-concours : Gilles Trinquet au 06 84 04 06 89 ; pour le repas des JA : Damien Raimond : 07 50 84 31 98.

YONNE

// Estimer la date de récolte de votre maïs (Alysé)

• Vendredi 18 août

De 10 h à 12 h, à l'Earl Jacquemier, à Butteaux.

• Lundi 21 août

De 10 h à 12 h, au Gaec de Souchon, à Tannerre-en-Puisaye, puis de 14 h à 16 h, au Gaec Soccard, à Domats.

• Jeudi 24 août

De 10 h à 12 h, chez Florent Gourlot, à Étaule.

Contact : Ophélie Collard (Alysé) au 06 06 50 97 31.

// Commande de fioul « gros volumes »

• Lundi 28 août

En prévision des travaux d'automne (vendanges et semis), un appel d'offres (réservé aux adhérents de la FDSEA de l'Yonne) pour une commande de fioul « gros volumes » est organisé par la FDSEA de l'Yonne. Les commandes doivent parvenir au plus tard le lundi 28 août à midi, avec la mention « gros volumes ».

Contact : Véronique Léger (FDSEA de l'Yonne) au 03 86 49 48 20.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

AX CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 000 euros
Siège social
60 avenue du 14 juillet
Bâtiment B, 21300 CHENOVE
519 726 582 RCS DIJON

Par décision de l'associée unique du 30/06/2023, le capital social s'élevant à 4 000 000 euros a été augmenté d'une somme de 1 000 000 euros pour le porter à 5 000 000 euros, au moyen de l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « autres réserves ».
Pour avis.

AL23009238

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DFI EXPANSION
Société par actions simplifiée
au capital de 591 900 euros
Siège social
2 Avenue de la Gare
25410 SAINT VIT
811 336 965 RCS BESANCON

Par décision du 11/07/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 2 Avenue de la Gare, 25410 SAINT VIT au 60 avenue du 14 Juillet, Bâtiment B, 21300 CHENOVE à compter du 11 juillet 2023. La Société, immatriculée au RCS de BESANCON sous le numéro 811 336 965 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Président : Monsieur Amar KHAZNADJI, demeurant 6 ruelle Renom, 21110 PLUVET. POUR AVIS

AL23009246

MODIFICATION DU CAPITAL

LES GARENNES, SCI au capital de 1 000 €, siège social : 32 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, 914 878 863 RCS DIJON, AGE du 31/05/2023 : augmentation de capital social de 554 080 €, ancienne mention : 1 000 €, nouvelle mention : 555 080 €. Pour avis. La gérance

AL23009375

FIDAL AVOCATS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

VITRAGES ISOLANTS DE COTE D'OR -
V.I.C.O.
Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 euros
Route de Saulieu -
21320 Pouilly en Auxois
750 399 792 R.C.S. Dijon

Par décisions de l'associée unique du 19 juillet 2023 :
prenant acte de l'expiration des mandats de la société FIGESCO Audit, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Jean-Paul Thomas, Commissaire aux comptes suppléant, l'associée unique a décidé de ne pas les renouveler dans leurs fonctions conformément à l'article L.823-1 du Code de commerce.
Pour avis

AL23009495

NOMINATION DE CO-GÉRANT

IMMOGEST – SARL- 15 550 € - 6 Place Carnot - 21200 BEAUNE- 442 689 493 RCS DIJON - AGE 30/06/2023, nomination de M. Philippe RYAUX en qualité de cogérant (7 Rue d'Alsace 54140 JARVILLE LA MALGRANGE), pour une durée illimitée à compter du 30/06/2023. Pour avis.La Gérance

AL23009496

SELARL SENTINELLE AVOCATS
Avocats Associés
217 Chemin du Faing –
88100 SAINTE MARGUERITE
Tél : 03.29.42.12.23
girardot@sentinelle-avocats.fr

COMMISSAIRE AUX COMPTES

FAMILIALE STOKER
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 595 800,00 €
Siège Social : LE BASSIN
21320 POUILLY-EN-AUXOIS
RCS DIJON 481 128 106

Aux termes des décisions des associés du 9 juin 2023, il résulte que :
Les associés décident de ne pas procéder au renouvellement du mandat de :
SAS NOREA, Commissaire aux comptes suppléant sis 13 Rue Nicolas de Condorcet, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur
arrivant à expiration à l'issue des comptes clos le 31/12/2022, ce en application des dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce, la Société BATT AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire étant une personne morale pluripersonnelle.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis

AL23009501

MODIFICATIONS DES STATUTS

MAISON JOLIET – SARL – 1 000 € - 13 rue de la Perrière 21220 FIXIN - 791 822 398 RCS DIJON - le 30 juin 2023 : augmentation du capital social de 1 000 € à 9000 €, puis réduction du capital social de 6 260 € pour le porter à 2 740 €, par résorption des pertes et réduction du nombre de parts. Constat de la souscription et de la libération des parts à hauteur de 8 000 € ainsi que du dépôt des fonds. Réalisation définitive de l'augmentation du capital et corrélativement de la réduction du capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par la double opération. anc. mention : 1 000 €. nouv. mention : 2 740 € - modification de la dénomination sociale par « MAISON JOLIET » par modif. Art. 3 des statuts - mise à jour du complément de l'adresse du siège social du 13 rue de la Perrière, Manoir de la Perrière, 21220 FIXIN et de modif. Art. 5 des statuts. Pour avis

AL23009505

TRANSFORMATION

MAISON JOLIET SARL - 2740 €- 13 rue de la Perrière, Manoir de la Perrière 21220 FIXIN -791 822 398 RCS DIJON –AGE 30/06/2023 : transformation de la Société en SAS. La dénomination, objet, siège, durée, dates de clôture d'exercice social et capital social de la société demeurent inchangées. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Une action = une voix. Agrément des cessions d'actions aux tiers. M. Bénigne JOLIET, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Présidente : Mme Camille JOLIET (13 rue de la Perrière, Manoir de la Perrière 21220 FIXIN) – DG : Monsieur Bénigne JOLIET (13 rue de la Perrière, Manoir de la Perrière 21220 FIXIN). Pour avis.

AL23009506

CHANGEMENT DE GÉRANT

CAPPADOCE
SCI au capital de 2000 €
Siège social :
8 PL EMILE ZOLA 21000 Dijon
413 128 141 RCS de Dijon

L'AGE du 27/07/2023 a nommé gérant M. COSKUN Remzi, demeurant 7 rue Arthur Kleinclausz 21000 Dijon en remplacement de M. COSKUN Abdullah
Mention au RCS de Dijon

AL23009507

NON RENOUVELLEMENT COMMISSAIRES AUX COMPTES

JASM
SAS capital de 37 500 €
Camping du Lac de Panthier
Vandenesse-en-Auxois
21320 VANDENESSE-EN-AUXOIS
RCS DIJON 400994646

Par décision de l'associée unique du 30.06.22, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de ORCOM AUDIT BFC, commissaire aux comptes titulaire et de DESBOIS Benoit, commissaire aux comptes suppléant suite à la réforme de la loi Pacte du 22/05/19. Mention RCS Dijon. Pour avis,

AL23009516

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TOMA
SAS au capital de 20 000 euros
34, rue Carnot 21200 BEAUNE
949 970 495 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 06/07/2023 a décidé de transférer le siège social au 32 place Carnot 21200 BEAUNE à compter de ce même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL23009521

// VENTE AUX ENCHÈRES

PUBLICITE LEGALE

CDC Habitat (SAEM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH, Vend 2 appartements :
- T4 - UG 193024- LOT 36 sis Résidence HUGUENEY - 14, rue du colonel Quantin à 21000 DIJON d'une surface de 87,80 m2 situé au 1er étage avec terrasse (10,15 m2) + garage. DPE : C - CLASSE CLIMAT : C. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 754 € et 1021 € (abonnement compris). Année de référence : 2021. Prix : 190 300 € hors frais de notaire et bancaires (dont prix garage 9500 € hors frais de notaire et bancaires). Quote part de charges annuelles estimées : 1296 €.
- T4- UG 197051- LOT 25 sis Résidence HUGUENEY - 16, rue du colonel Quantin à 21000 DIJON d'une surface de 87,80 m2 situé au 1er étage avec terrasse (10,15 m2) + garage. DPE : C -CLASSE CLIMAT : C. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 754 € et 1021€ (abonnement compris). Année de référence : 2021. Prix : 190.300 € hors frais de notaire et bancaires (dont prix garage à 9.500€ hors frais de notaire et bancaires). Quote part de charges annuelles estimées : 1296 €. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 119. Lot soumis à la copropriété. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr .Contact : CDC HABITAT SOCIAL Monsieur Romuald GENIN Tél : 09 74 48 55 18 romuald.genin@cdc-habitat.fr – Date limite de remise des offres 18/09/2023. Les offres doivent être adressées par courriel ou par RAR (CDC Habitat Social– M. GENIN – LE KATAMARAN – Parc Valmy – 41, Avenue François Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON Cedex 3) – La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement

AL23009435

PUBLICITE LEGALE

CDC Habitat (SAEM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH, Vend 2 appartements sis Résidence HUGUENEY -12 rue du colonel Quantin- 21000 DIJON
- T4 UG 193004 LOT 42 d'une surface de 87,25 m2 situé au RDC avec terrasse (11,30 m2) + jardin (133,15 m2) +garage. DPE : D CLASSE CLIMAT : D. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 946 € et 1281€ (abonnement compris). Année de référence : 2021. Prix : 188 500 € hors frais de notaire et bancaires (dont Prix GARAGE : 9 500€ hors frais de notaire et bancaires). Quote part de charges annuelles estimées : 1296 €.
- T5- lot 43 - UG 193005 LOT 43 d'une surface de 111,10 m2 situé au RDC avec terrasse (2,35 m2) +jardin (181,95 m2) + garage. DPE : C-CLASSE CLIMAT : C.
Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 1122€ et 1519€ (abonnement compris). Année de référence : 2021. Prix : 222 900 € hors frais de notaire et bancaires (dont Prix GARAGE : 9 500€ hors frais de notaire et bancaires). Quote part de charges annuelles estimées : 1644 €. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 119. Lots soumis à la copropriété. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Les informations sur les risques auxquels ces biens sont exposés sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr .Contact : CDC HABITAT SOCIAL Monsieur Romuald GENIN Tél : 09 74 48 55 18 romuald.genin@cdc-habitat.fr – Date limite de remise des offres 18/09/2023. Les offres doivent être adressées par courriel ou par RAR (CDC Habitat Social– M. GENIN – LE KATAMARAN – Parc Valmy – 41, Avenue François Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON Cedex 3) – La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement

AL23009440

PUBLICITE LEGALE

CDC Habitat (SAEM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D443-12-1 du CCH, Vend 2 appartements sis Résidence HUGUENEY - 10, rue du colonel Quantin à 21000 DIJON- T3- - UG 193014 LOT 63 d'une surface de 74,40m2 situé au 1er étage avec terrasse (8,35m2) +garage. DPE : C - CLASSE CLIMAT : C. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 686 € et 929 €(abonnement compris). Année de référence :2021. Prix : 174 900 € hors frais de notaire etbancaires (dont prix garage :9500 € hors frais de notaire et bancaires). Quote part de charges annuelles estimées : 1044 €.- T4- UG 193015 LOT 62 d'une surface de 87,20m2 situé au 1er étage avec terrasse (11,05 m2) +garage.DPE : C -CLASSE CLIMAT : C. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 754 € et 1021€ (abonnement compris). Année de référence : 2021. Prix : 190300 € hors frais de notaire et bancaires. (dont prix garage à 9 500€ hors frais de notaire et bancaires). Quote part de charges annuelles estimées : 1296 €. Lot soumis à la copropriété.Nombre de lots dans la copro : 119. Lot soumis à la copropriété. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Les informations su rles risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr .Contact pour renseignements et visite : CDC HABITAT SOCIAL Monsieur Romuald GENIN Tél : 09 74 4855 18 romuald.genin@cdc-habitat.fr – Date limite de remise des offres 18/09/2023. Les offres doivent être adressées par courriel ou par RAR(CDC Habitat Social– M. GENIN – LEKATAMARAN – Parc Valmy – 41, Avenue François Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON Cedex 3) – La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement

AL23009493

PUBLICITE LEGALE

CDC Habitat (SAEM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D443-12-1 du CCH, Vend 2 appartements :
- T3 - UG 197052 LOT 30 sis Résidence HUGUENEY - 16, rue du colonel Quantin à 21000 DIJON d'une surface de 74,25 m2 situé au 2ème étage avec terrasse (5,95 m2) + garage. DPE D - CLASSE CLIMAT : D. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 1106 € et 1497 € (abonnement compris). Année de référence : 2021. Prix : 171600 € hors frais de notaire et bancaires (dont prix garage 9500 € hors frais de notaire et bancaires).Quote part de charges annuelles estimées : 1044€.
- T3- UG 197060 LOT 9 sis Résidence HUGUENEY - 2 rue Marguerite Durand à 21000 DIJON d'une surface de 73,50 m2 situé au 2ème étage avec terrasse (10,10 m2) + garage. DPE : D-CLASSE CLIMAT : D. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 985 € et 1332 € (abonnement compris). Année de référence : 2021. Prix : 169400 € hors frais de notaire et bancaires (dont prix garage à 9 500€ hors frais de notaire et bancaires). Quote part de charges annuelles estimées : 1044 €. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 119. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Les informations su rles risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr. Contact : CDC HABITAT SOCIAL Monsieur Romuald GENIN Tél : 09 74 4855 18 romuald.genin@cdc-habitat.fr – Date limite de remise des offres 18/09/2023. Les offres doivent être adressées par courriel ou par RAR(CDC Habitat Social– M. GENIN – LEKATAMARAN – Parc Valmy – 41, Avenue François Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON Cedex 3) – La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement

AL23009494

// DIVERS

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 7 août 2023, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
ENTRE:
Monsieur Jean Philippe **ROUSSEL**, retraité, et Madame Monique Marie Ginette **NAIGEON**, retraitée, demeurant ensemble à LONGVIC (21600) 4 rue du Muguet.
Monsieur est né à LAIGNES (21330) le 14 janvier 1951,
Madame est née à SACQUENAY (21260) le 26 juillet 1948.
Mariés à la mairie de SACQUENAY (21260) le 4 septembre 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23009504

AVIS

En application des articles L. 441-16 a) et L. 470-2 du code de commerce, une amende de 26000 € a été prononcée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ à l'encontre de la société GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs. La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement

AL23009526

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BABY-FOOT
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 euros
Siège de liquidation : Hameau d'Huilly
21230 ALLEREY
523 394 690 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 16 novembre 2022 au Hameau d'Huilly 21 230 ALLEREY, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Denis DUREUIL, demeurant Hameau d'Huilly 21 230 ALLEREY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus pour sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateur.

AL23009510

// CONSTITUTION

FP2G

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 juillet 2023, à OUGES.
Dénomination : B.H.L. Immo.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 1bis rue du Tilleul, 21600 Ouges.
Objet : Marchand de biens, acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, aménagement, construction sur tous terrains acquis par la société, rénovation et réhabilitation de tout immeuble.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 3000 euros divisé en 3000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions sont soumises au droit de préemption et à l'agrément de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Alexandre, Antoine BALLORIN 1bis rue du Tilleul 21600 Ouges.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL23009356

Exco Socodec

IMMATRICULATION

AGATHE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 impasse Charles Richet
21200 BEAUNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 04/08/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SCI ;
Dénomination sociale : AGATHE ;
Siège social : 5 impasse Charles Richet - 21200 BEAUNE.
Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis - la construction de tous biens immobiliers - l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : la Société LAURENT ET FILLES, représentée par Monsieur Jean-Philippe LAURENT en qualité de Président, ayant son siège social sis 5 Impasse Richet – 21200 BEAUNE.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis - La Gérance

AL23009464

IMMATRICULATION

CAROLINE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 impasse Charles Richet
21200 BEAUNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 04/08/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SCI ;
Dénomination sociale : CAROLINE ;
Siège social : 5 Impasse Charles Richet - 21200 BEAUNE.
Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis - la construction de tous biens immobiliers - l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : la Société LAURENT ET FILLES, représentée par Monsieur Jean-Philippe LAURENT en qualité de Président, ayant son siège social sis 5 Impasse Richet – 21200 BEAUNE.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis - La Gérance

AL23009468

IMMATRICULATION

AGAVES
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 impasse Charles Richet
21200 BEAUNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 04/08/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SCI ;
Dénomination sociale : AGAVES ;
Siège social : 5 impasse Charles Richet - 21200 BEAUNE.
Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis - la construction de tous biens immobiliers - l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : la Société LAURENT ET FILLES, représentée par Monsieur Jean-Philippe LAURENT en qualité de Président, ayant son siège social 5 Impasse Richet – 21200 BEAUNE.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis - La Gérance

AL23009470

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/08/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DU GRAND VERGER
Objet social : la production d'électricité photovoltaïque, les prestations diverses, notamment d'entreprise de travaux agricoles et location de matériel
Siège social : 12 Grande Rue Hangar Prévotat 21690 Boux-sous-Salmaise.
Capital : 500 euros
Durée : 99 ans
Président : M. PREVOTAT Baptiste, demeurant 12 Grande Rue 21690 Boux-sous-Salmaise
Directeur Général : Mme PREVOTAT Justine, demeurant 12 Grande Rue 21690 Boux-sous-Salmaise
Admission aux assemblées et droits de votes : sur convocation du Président
Clause d'agrément : toute cession d'actions, même entre actionnaires, est soumise à un agrément préalable
Immatriculation au RCS de Dijon

AL23009497

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA CHATEAU DE FAVRAY
SCEA au capital de 297 425 euros
Favray
58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN
RCS NEVERS 331 243 816

L'AGE, réunie le 30/03/2023, a décidé - de mettre fin aux fonctions de gérant de M. Quentin DAVID demeurant Le Petit Favray - 58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN, à effet du 31/03/2022 - de porter la durée de la société à 99 années à compter de son immatriculation.
Pour avis, la gérance

AL23009326

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

EARL DU MEEZ
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 26 Route de Beaumont - Fontaraby
58350 Dompierre-sur-Nièvre
533 677 498 RCS NEVERS

Le 31/12/2022, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Pierre JARREAU de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour.
Pour avis.

AL23009498

TRANSFERT DE SIEGE DANS LE MÊME RESSORT

SCI FREMONT
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 Rue de la Violette
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
881 937 643 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 02/08/23, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 15 Rue de la Violette, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE au Zone industrielle Les Plantes des Religieuses à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis La Gérance

AL23009509

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT

LA CROIX BLANCHE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 46 avenue Nationale
18340 LEVET
851 872 796 RCS BOURGES

Par décision du 25 juillet 2023, l'associé unique a transféré le siège social au 11 Ter rue de Argougneaux, 58000 CHALLUI à compter du 1er août 2023, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 851 872 796 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Gérance : Monsieur Julien ROGER, demeurant 9 place du 8 Mai 1945 18340 LEVET.
Pour avis, la Gérance

AL23009511

// GÉRANCE

SELARL «Philibert HERAUD, Notaire»
Notaire associé à VITTEAUX (21350)
Bureau Permanent à SAULIEU (21210)
Tel : 03.80.49.60.44

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Philibert HERAUD, notaire à VITTEAUX, le 20 juin 2023,
Madame Mélodie Mireille Françoise WUILLEMIN épouse de Monsieur Matthieu Roger LOUETTE demeurant à DUN LES PLACES (Nièvre) rue du 26 juin 1944, née à AUTUN (Saône-et-Loire) le 5 juin 1990, a cédé à Madame Audrey AMIEL demeurant à DUN LES PLACES (Nièvre) 15, route de la Croix des Serolles, célibataire, née à SAINT MAUR DES FOSSES (Val-de-Marne) le 20 octobre 1998.
Un fonds de commerce d'épicerie, presse, rôtisserie, dépôt de pain (activité saisonnière), préparation de sandwiches à emporter, jeux de grattage, de tirage et de débit de tabacs situé et exploité à DUN-LES-PLACES (Nièvre), Rue du 26 juin 1944,
Madame Mélodie LOUETTE est identifiée sous le numéro SIREN 821 696 820 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Moyennant le prix principal de QUATRE VINGT DOUZE MILLE EUROS (92.000,00 euros) s'appliquant aux éléments incorporels pour SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70.000,00 euros) et aux éléments corporels pour VINGT DEUX MILLE EUROS (22.000,00 euros)
Prise de possession à compter de ce jour.
Les oppositions devront être faite en l'office notarial de CHATEAU-CHINON (58120), 2, Place du Docteur Bondoux, Me Stéphane SANDELLI. notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.
Pour insertion. Le notaire.

AL23009514

ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 15 mai 2018, déposé au rang des minutes de Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 8 août 2023, Monsieur Paul Denis MONNIN, demeurant à CORBIGNY (58800), 6ter, avenue Jules Renard, né à CORBIGNY (58800), le 16 septembre 1939, décédé à SAIZY (58190), le 10 mars 2023, a institué un légataire universel.
Les oppositions devront être adressées à Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judiciaire de Nevers.
Pour avis : Me Sophie KOWAL.

AL23009502

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BSF EXPERTISES

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 2 500,00 €
Siège social : 23 Boulevard de La République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
822 211 751 RCS NEVERS
Liquidateur : Monsieur Benoit FLEURIET

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023, l'associé unique, a approuvé les comptes de liquidation, et s'est déchargé de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
Pour avis, Le Liquidateur

AL23009399

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 01/08/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : SD AUTO NIEVRE.
Siège : 2 rue du Docteur Jules Renault, 58000 NEVERS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros.
Objet : Entretien et réparations de tous types de véhicules motorisés, service de remorquage et d'assistance routière, achat et vente de véhicules terrestres à moteur neufs et d'occasion, pièces détachées et accessoires s'y rapportant par tous moyens de télécommunication, location de véhicules sans chauffeur.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
.Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Damien PELISSIER, demeurant impasse des Patureaux - lieudit Les Morins, 58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE.
Directeur général : Monsieur Sénik MKRTCHYAN, demeurant 8A rue de Loire 58180 MARZY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23009477

IMMATRICULATION (SARL À CAPITAL FIXE)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 07/0823, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Brindilles & Co
Siège social : 23 Rue François Mitterrand, 58000 NEVERS
Objet social : Vente de fleurs et de plantes, création de composition florales et objets décoratifs destinés à la vente, mise en place d'ateliers sur l'art florale à destination des particuliers et des entreprises.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros en numéraire
Gérance : Madame Estelle THEVENIAU née BONNET et Monsieur Jérôme THEVENIAU demeurant ensemble 1501 Avenue de la Paix, 58600 GARCHIZY.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL23009499

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

UNITE SCI au capital de 884,17€ Siège social : 3, place Saint Eusèbe 89000 Auxerre. 413 688 375 RCS Auxerre L'AGO du 07/08/2023 a décidé de transférer le siège social de la société au 7 Bis rue des Lombards, 89000 Auxerre à compter du 07/08/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL23009491

AUVERCO

Rue de Bad Vilbel
03000 Moulins

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FRANCECOM PREFAC

S.A.S au Capital de 200.000 Euros
Siège Social : Route d'Auxerre - 89300 JOIGNY
SIRET : 820.702.660.00011 - APE : 2361Z

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 26 Juin 2023, et conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant de la SARL CHD AUDIT ET CONSEIL sise 8, Rue Auber - 75009 PARIS 09.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis

AL23009500

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV «DOMAINE JEAN-CLAUDE MARTIN ET FILS»

Capital social : 305 326,86 €
Siège social : 5 rue de Chante Merle
89800 COURGIS
RCS AUXERRE 449 836 147

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15/07/2023, les associés ont décidé du point suivant, à compter de cette même date :
- Réduction du capital social de 42 837,93 €, le ramenant à 262 488,93 €.
Pour avis,
La gérance.

AL23009519

// DIVERS

Préfet de l'Yonne

AVIS DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE - COMMUNE DE VERMENTON

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAP-PIE-BE-2023-323 du 13juillet 2023 sont déclarés d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection autour de la source de « La Vallée des Fontaines » de Vermenton.
La commune de Vermenton est autorisée, dans les conditions fixées par le présent arrêté, à prélever, utiliser et à distribuer l'eau du captage de « La Vallée des Fontaines »pour la consommation humaine.
Cet arrêté et ses annexes sont consultables à la mairie de Vermenton pendant une durée d'un mois et à la préfecture de l'Yonne - bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat (www.yonne.gouv.fr rubrique : Actions de l'État / Environnement / Déclaration d'utilité publique / Arrêtés de DUP).

AL23009503

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHICHEE - vigne et terre à planter en AOC Chablis - la vigne sera libre après la vendange 2023 - 2 ha 71 a 65 ca - Adroit de vaudecorce: C-1043(J)-1043(K) -1044 -1045-1547[1044]-1550[1044](J)-1550[1044](K) - Les vaulardy: C-1430-1431-1432-1748[1429](J)-1748[1429](K)-1750[1375] - zonage : RNU
SAINT-LEGER-VAUBAN - terre et pré - 12 ha 10 a 39 ca - Champs mathias: B-7-8-9 - Dessus de la becasse: B-129-130 - Les bouchots: B-134-135-136 - Les champs pierrotte: A-368-369-370-371-372-373-374 - zonage : zone N du PLUi
BAON(89) – terre à louer par le biais d'un Bail SAFER pour une durée de 3 ans à compter de la campagne 2023-2024 - 25 ha 08 a 13 ca - 'Champ plume': ZB- 18(J)- 18(K)- 73[103] - 'Champ sanglier': C- 17 - 'L herbue': ZB- 19-20(AJ)- 20(AK) - 'Le bas du chemin des ceris': ZA- 17 - 'Le chinat': ZA- 46(J)- 46(K) - 'Le ht du chem des cerisier': ZA- 25(A)- 25(B) - 'Les longues raies': B- 169 - 'Les val-maubout': B-37- 38- 39- 40 - 'Les viviers': B- 127- 344[126] - 'Sous la noue': C- 379[1]- 380[2]- 381[377] - zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/09/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23009520

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA PATRONNE SASU au capital de 1000€ Siège social: 58 Rue De La Cave Courteau 89140 Villemanoche 853443372 RCS SENS.
Par décision en date du 30/06/2023 l'associé unique a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt RCS SENS.

AL23009433

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MARWA SAS

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
2 RUE DU COLOMBIER
89800 Aigremont
899 729 990 RCS d' Auxerre

L'AGE du 30/04/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. BEN MOUSSA HEITHEM, demeurant 1 B IMPASSE DU MARCHE 89800 Chablis, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance sera adressée 1 B IMPASSE DU MARCHE 89800 Chablis.
Mention au RCS d' Auxerre

AL23009508

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 01/08/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
AUX SERVICES DES VIGNERONS
Siège Social : 1 RUE PASTEUR 89600 ST FLORENTIN
Capital : 1000 €
Activités principales : prestations agricoles
Durée : 99 ans
Président : M. ANGELOV ASEN 1 RUE PASTEUR 89600 ST FLORENTIN
Cession d'actions : libre
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL23009512

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 01/08/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
AU SERVICE DE LA VIGNE
Siège Social : 1 RUE PASTEUR 89600 ST FLORENTIN
Capital : 1000 €
Activités principales : PRESTATIONS AGRICOLES
Durée : 99 ans
Président : Mme ASENOVA LILYANA 1 RUE PASTEUR 89600 ST FLORENTIN
Cession d'actions : libre
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL23009513

AVIS DE CONSTITUTION

AN PLOMBERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 30 route de Béon, 89410 CEZY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cezy du 24 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AN PLOMBERIE
Siège : 30 route de Béon, 89410 CEZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 500 euros
Objet : Plomberie, sanitaire, chauffage, dépannage et installation
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Madame Coralie ANGELI demeurant 30 route de Béon, 89410 CEZY
Directeur général :
Monsieur Nicolas ANGELI demeurant 30 route de Béon, 89410 CEZY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens
La Présidente

AL23009522

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 10/08/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : IMANA CO
Objet social : Activité de restaurant asiatique, Traiteur, livraison, Plats à consommer sur place et à emporter, Vente de tous produits alimentaires.
Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou a tous objets similaires ou connexes, OI susceptibles d'en faciliter la réalisation.
La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature a faciliter la réalisation de son objet social.
Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.
Siège social : 11 rue Marie Noël, 89000 AUXERRE
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE
Président : Monsieur RAKHMATOV Ekhson, demeurant 11 rue Marie Noël, 89000 AUXERRE
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : Les cessions d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit sont libres.

AL23009523

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



Terres de Bourgogne

Abonnement
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

PORTRAITS

// CES AGRICULTEURS SPORTIFS QUI VISENT LE HAUT DU PODIUM

Portraits d'agriculteurs qui pratiquent le sport de haut niveau

// JOËL PIGANIOL

« Je quitte les bottes et j'enfile les baskets »

Joël Piganiol a participé au trail du Verbier en Suisse, organisé par l'UTMB (l'ultra-trail du Mont-Blanc). Un défi de taille, mais l'agriculteur sportif a l'habitude. Cet éleveur originaire du Cantal, du haut de ses 50 ans, vit au rythme soutenu de deux passions qui demandent du temps, de l'engagement, mais qu'il concilie pour créer son propre équilibre de vie.



Photo : Joël Piganiol

Joël Piganiol, le 7 juillet, au trail du Verbier Saint-Bernard en Suisse.

« J'étais plus endurant que technique ». Footballeur depuis ses 11 ans, Joël Piganiol signe la fin de sa carrière à 40 ans. Il décide alors de commencer la course en 2010, quand son beau-frère, lui-même ultra-trailer, le sensibilise à la discipline. Trois années plus tard, il rejoint le running club Arpajon à Aurillac, dans le Cantal : un club d'athlétisme qui lui permettra de mettre un pied réel dans le monde de la course. Il réalise son premier ultra-trail (80 km) en 2016 à l'occasion du Grand Raid des Pyrénées. Professionnellement, tout s'accélère, puisqu'il devient secrétaire général de la FDSEA pour deux mandats : une expérience qui le mènera à la présidence de la FDSEA du Cantal en 2013, son poste actuel.

Le soutien familial est nécessaire

Ce père de trois enfants de 17, 19 et 21 ans, humble et dynamique, a également transmis sa passion du sport en devenant entraîneur de football et en encourageant ses enfants à progresser dans cette discipline.

À travers le sport, Joël découvre les limites de son corps, de magnifiques paysages, mais ce qu'il chérit par-dessus tout, ce sont les moments en famille : *« les voir à l'arrivée, c'est toujours beaucoup d'émotion »*, confie-t-il. Il se souvient de l'ultra-trail de la Diagonale des Fous à l'île de la Réunion : *« c'était une course mythique. Arriver à Saint-Denis de la Réunion, après une course extrême qui s'est bien passée, et voir ma famille qui m'attendait, c'est aujourd'hui mon plus beau souvenir de course »*. Car pour composer avec tous ses engagements, Joël assure que le soutien familial est nécessaire. Cet éleveur a repris l'exploitation familiale, un élevage de 125 vaches limousines, sur 130 hectares, avec son frère, Marc. Ce dernier n'a eu de cesse de l'encourager depuis ses débuts et accepte tout le temps que Joël dédie à la course.

L'agenda à la main

« Avec mon frère, on s'organise bien. On a un vacher de remplacement, qui couvre une partie du temps passé à la FDSEA ou à une course importante. Mais j'ai une organisation stricte, pour ne pas renvoyer mes responsabilités à mon frère ou à ma famille », affirme-t-il.

Joël Piganiol ne se déplace jamais sans son agenda, et il *« coche les cases »*, entre famille, travail, entraînements et courses. D'ailleurs, l'ultra-trailer a multiplié les séances de préparation physique et mentale, qui lui ont permis d'affronter de nombreuses difficultés. *« Pour l'appréhension, la gestion du stress, ça m'a rendu service bon nombre de fois. On a travaillé la marche afghane, qui consiste à caler sa respiration sur le rythme de la course. Cela permet d'affronter la douleur et de ne pas abandonner »*, avance-t-il. Une technique qu'il a adoptée pendant la Diagonale des Fous, qu'il se languissait d'accomplir tout en l'appréhendant. Mais faute de temps, Joël part souvent à l'aventure sans s'entraîner suffisamment. *« Lorsque j'ai beaucoup de travail, je dois réduire le temps que j'accorde au sport et cela passe souvent par une réduction des entraînements »*, avoue-t-il. Malgré cela, il se satisfait de son niveau et ne se sent pas pénalisé pour autant. La course pédestre représente pour lui un réel soutien dans une vie captivante et sans répit. *« Le sport m'aide à me vider la tête : le métier d'agriculteur est plein de préoccupations, on a toujours quelque chose à faire ou à penser. Pouvoir décrocher pendant une heure, se défouler, ça fait toujours un bien fou »*, raconte-t-il. Il privilégie la course en fin de journée, pour décompresser. L'effort est pour lui vecteur de bonheur : atteint d'un cancer en 2010, cette époque reste pour lui *« un vrai marqueur de vie »*. Aujourd'hui, guéri et en parfaite santé, il assure que la course et sa difficulté lui permettent de dompter une douleur qu'il s'impose à lui-même. C'est une des raisons pour lesquelles il dit trouver un plaisir immense dans *« l'approche mentale de l'effort »*, qui prend, pour sa part, *« totalement le pas sur l'approche physique »*. Son objectif ultime est de participer à ce qu'il considère comme la course la plus prestigieuse au monde, l'UTMB, avec ses 171 km et 10 000 m de dénivelé positif.

Charlotte Bayon

// JULES CYPRÈS

La tête dans les étoiles, les pieds sur terre

Il y a encore peu de temps, Jules Cyprès partageait son quotidien entre les pistes d'athlétisme du monde entier, une perche à la main, et les prairies de l'exploitation familiale à Cercy-la-Tour dans la Nièvre. Rencontre avec un agriculteur chaussé de pointe.

Jules Cyprès a grandi dans une ferme. Ses parents sont éleveurs de vaches charolaises et de chevaux de course. Et depuis toujours, il le sait, son avenir se passera dans les champs : il sera agriculteur. *« Pour moi c'était une évidence. Je ne m'imaginais pas ailleurs »*, affirme le jeune homme de bientôt 26 ans. Aujourd'hui, il est en cours d'installation sur l'exploitation familiale après y avoir travaillé comme salarié pendant plusieurs années et si son rêve d'enfant se réalise, Jules en a vécu un autre jusqu'à l'hiver dernier. *« J'ai découvert l'athlétisme et le saut à la perche à l'âge de 9-10 ans. J'allais à l'entraînement avant tout pour m'amuser, m'envoyer en l'air et trouver un équilibre. Je ne me prenais pas au sérieux »*, se souvient-il. Puis en 2017, l'athlétisme de haut niveau lui *« tombe dessus »*, selon ses mots.

« Je comprends mieux mes chevaux »

« Mon entraîneur m'a indiqué qu'il fallait que je fasse un choix, et ma carrière haut niveau a débuté. Je partais trois jours à Clermont-Ferrand où je m'entraînais et rentrais travailler sur la ferme le week-end. Mes parents ont mis les bouchées doubles sur l'exploitation pour que je puisse réaliser mon rêve », se souvient Jules qui a sauté aux côtés des plus grands et décroché trois titres de champion de France et représenté la France aux championnats de la Méditerranée. Pour autant, s'il côtoie les sommets, Jules ne manque pas de garder la tête froide. *« Ma maman me disait toujours, garde la tête dans les étoiles, mais reste les pieds dans les bottes »*. Un conseil qui résonne comme un mantra pour lui.

« Pratiquer du sport à haut niveau m'a appris l'humilité. Quand on gagne, on connaît les sponsors, la télé… toutefois, quand on perd, il faut remonter tout seul. Le sport m'a réellement fait grandir », confie-t-il. Sur l'exploitation, la pratique du sport de haut niveau lui a également beaucoup apporté. *« Je comprends mieux nos chevaux qui sont aussi des sportifs de haut niveau, mais qui ne parlent pas »*. Alors de ces années passées sur les pistes d'athlétisme, Jules ne regrette rien. *« J'ai beaucoup voyagé, découvert de nombreuses coutumes et cultures différentes. C'est une véritable chance »*.

L'olympisme à portée de perche

Quant aux Jeux olympiques, Jules en a rêvé et a touché le rêve du doigt pour les jeux de Tokyo. *« J'ai fini quatrième, il fallait être troisième pour être sélectionné »*. S'il est certainement déçu, l'ancien perchiste ne démontre aucune amertume. *« Tout le monde ne peut pas être olympien »*, souffle-t-il. Et celui qui a raccroché les pointes en décembre dernier espère aller à Paris en 2024 pour soutenir ses amis perchistes. *« J'ai réussi à décrocher deux places pour la finale. Toutefois, je les laisserai volontiers aux familles de mes amis s'ils n'en ont pas »*, affirme celui qui regrette la cherté des places pour supporter les athlètes français aux prochains Jeux olympiques d'été. *« Les parents, les coachs ou encore les salariés des entreprises comme les exploitations agricoles se plient en quatre et sont derrière les sportifs pour les accompagner dans la réalisation de leur rêve. Je trouve qu'il est dommage de les priver des jeux. Ce n'est pas ça l'esprit des JO »*. Une déception d'autant plus que Jules l'affirme : les JO Paris 2024 se dérouleront dans un cadre idyllique et seront une belle fête.



Emblème photographie

Jules Cyprès a sauté aux côtés des plus grands et décroché trois titres de champion de France.

Marie-Cécile Seigle-Buyat

LOISIRS

// LIVRE

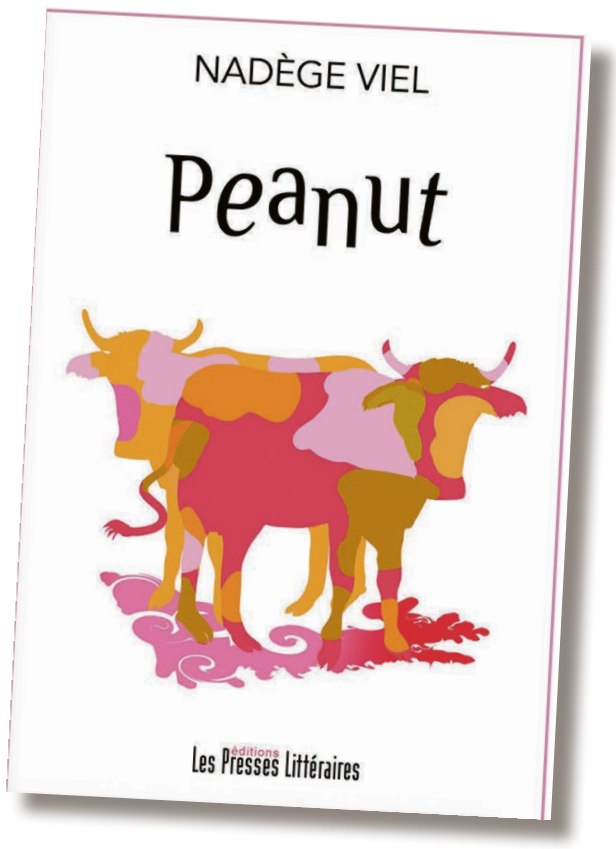
Peanut, une histoire de reconnection à la campagne

Le nouveau roman de Nadège Viel raconte la rencontre entre un paysan solitaire et un adolescent. L'histoire d'une redécouverte de la vie à la campagne.

Denis, célibataire endurci, vit son quotidien d'éleveur dans la campagne vosgienne. Absorbé par son travail et par l'amour qu'il porte à ses bêtes, les journées s'enchaînent entre soins des animaux, cueillettes de champignons et soirées arrosées avec son seul et unique ami, Albert. Ce mode de vie solitaire lui convient, jusqu'au jour où sa route croise celle de Théo… Ce jeune, qui a toujours connu les barres d'immeubles, le chômage et le bitume, se retrouve envoyé, de force, par sa mère, à la campagne. Amené à découvrir une vie plus proche de la nature et des saisons, isolé de ses amis et sans réseau téléphonique, comment vivra-t-il cette « punition » ?

La rencontre de ces deux mondes diamétralement opposés promet des situations hilarantes, empreintes d'authenticité. Sous ses airs bon enfant, Peanut propose une réflexion autour de la déconnexion à la nature subie par de plus en plus de citadins. Cet ouvrage est dû à Nadège Viel, une jeune autrice née en Seine-et-Marne et qui a déménagé dans les Vosges pour sa carrière professionnelle. Consultante agroenvironnement dans le secteur agricole, elle travaille chaque jour pour et auprès des agriculteurs. Des rencontres faites au détour d'un champ de blé, aux échanges dans une allée d'étable, son quotidien « les bottes aux pieds » a été sa source d'inspiration pour imaginer Peanut. Un certain nombre d'anecdotes narrées dans son roman sont directement tirées de situations vécues. Par cette histoire, elle tient à mettre en avant la passion qui anime les éleveurs et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au cours de leur carrière. Consciente de l'écart qui se creuse entre vie des villes et vie des champs, elle cherche à retisser les liens qui ont tendance à se déliter entre ces deux mondes.

Peanut, de Nadège Viel, aux éditions Les Presses littéraires, 248 pages, 19 euros.



Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Samedi 16 septembre

// Marché de producteurs à Vitteaux

Les Jeunes agriculteurs de Vitteaux organisent un marché de producteurs samedi 16 septembre. « Il s'agira de notre quatrième édition. Ce rendez-vous sera une nouvelle fois nocturne et débutera à 17 heures, route d'Avallon », présente Guillaume Rousselet, qui a rejoint l'équipe cantonale en 2017, lorsqu'il était étudiant. Le JA de Dampierre-en-Montagne annonce la participation d'au moins trente exposants : « Il y aura énormément de choix, les produits seront très variés. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la fin du mois d'août pour les personnes intéressées. les artisans locaux sont également conviés ». Des animations seront proposées aux enfants. Côté restauration, des burgers et des grillades seront au menu. Les trois précédentes éditions de ce marché avaient réuni une moyenne de 2 000 visiteurs : les organisateurs en attendent au moins autant ce 16 septembre.



• Jusqu'au 27 août

// Exposition à Beaune

L'exposition « Destins croisés, 300 ans de génie beaunois » est à découvrir au musée des Beaux-Arts, jusqu'à la fin août. Elle est consacrée aux Beaunois d'origine ou d'adoption (les frères Chevrolet, Bruno Latour, Gaspard Monge…) qui ont contribué au développement et au rayonnement de la capitale des vins de Bourgogne. Au-delà de noms célèbres, l'exposition permet de découvrir ou redécouvrir l'héritage de personnalités beaunoises qui ont marqué leur temps par leur engagement, leur talent ou leurs innovations.

Musée des Beaux-Arts de Beaune, 6, boulevard Perpreuil. 03 80 24 98 70.

• Jusqu'à la fin de l'année

// Exposition à Dijon

Découvrez l'exposition « Les insectes pollinisateurs font le buzz » au planétarium du Jardin de l'Arquebuse, à Dijon. Elle invite le visiteur à pénétrer dans le monde méconnu de ces insectes, en s'en approchant au plus près. Parfois peu appréciés, ils sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes et à notre alimentation. L'exposition, adaptée à tous les publics, offre une « tribune » exclusive à ces insectes parfois minuscules mais tellement importants ! Elle apporte un éclairage précis sur les questions que se posent tous les curieux de nature. Sa mise en scène originale offre une visite active et participative.

Entrée libre de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Jours de fermeture : mardi, samedi matin et dimanche matin. www.metropole-dijon.fr

Nièvre

• À partir du 12 août

// Comices

Cette année, l'agriculture sera fêtée via les comices de Saint-Pierre-le-Moutier, les 19 et 20 août, de Nevers Magny Cours, les 9 et 10 septembre.

• À partir du 12 août

// Concours de labour JA

Châtillon-en-Bazois le 19 août à Tamnay-en-Bazois à partir de 14 h (Gaec Laporte Brigitte, Hervé et Sébastien) – renseignements : 06 22 93 86 95.
Donzy le 19 août à Saint-Loup-des-Bois – renseignements : 06 59 75 47 03.
Lormes le 19 août à Saint-Martin-du-Puy – renseignements : 06 76 43 36 81.
Luzy le 19 août à Luzy à partir de 14 h (les Brûles chez Marie-Luce et Xavier Épinât) – renseignements : 06 19 86 62 27.
Tannay le 20 août à Nuars à partir de 10 h - renseignements : 06 49 00 15 98.
Corbigny le 2 septembre à La Collancelle (Laurent Cornu) – renseignement : 06 18 25 60 00.
Moulins-Engilbert le 9 septembre (chez Olivier de La Roche Aymon - SCEA du domaine de Givry)- renseignements : 07 50 84 31 98 et 07 86 95 37 96.
Brinon-sur-Beuvron le 23 septembre à Germenay – renseignement : 07 88 62 72 67.

• Les 19 et 20 août

// Fête de l'agriculture

Cosne-sur-Loire organise une fête de l'agriculture les 19 et 20 août prochains sur le site du Musée de Saint Loup des Bois. Au programme du 19 août : concours de labour, expositions d'animaux et de matériel agricole avec démonstration, marché du terroir. Un repas dansant est organisé en soirée (30 euros sur inscriptions). Le dimanche, la messe sera dédiée à cet événement en l'église de Saint-Loup, elle sera suivie par une remise de récompenses puis un vin d'honneur.

Renseignements : 03 86 39 91 41

• Jusqu'au 25 août

// Tournée d'alimentation générale culturelle

La Maison de la culture de Nevers propose tout l'été « la tournée d'alimentation générale culturelle ». Tous les jeudis et vendredis, un camion sillonnera 50 communes Nivernaises pour présenter diverses représentations artistiques ; le tout gratuitement.

Renseignements : www.maisonculture.fr, www.nievre.fr et Facebook @alimentation.generale.culturelle

• Jusqu'au 16 septembre

// It's wine Time

La nouvelle édition de « It's wine time » est lancée tous les jeudis, vendredis et samedis. Entre les découvertes des villages historiques, des bords de Loire ou encore des vignes via des promenades dans les terrains de Sancerre, Pouilly et des Coteaux du Giennois, les participants pourront aussi à l'issue de ces virées déguster 4 vins de l'appellation – à chaque fois différents. Sur réservation : plein tarif 12 € - Gratuit pour les enfants de moins de 18 ans. Retrouvez l'agenda complet : https://sancerre-pouilly-giennois.com/agenda/

www.sancerre-pouilly-giennois.com

• Jusqu'en octobre

// 3e Les pieds dans l'eau

Les Nivernais sont invités à découvrir les secrets des rivières du département à l'occasion de la 3e édition de l'événement « Les pieds dans l'eau ». De nombreuses animations sont organisées dont un chantier nature pour recréer un habitat aux grenouilles, le 15 septembre à Courcelles, et le 7 octobre, à Cuncy-lès-Varzy. Découvrez le programme complet sur Facebook : @lespiedsdansleau58. Réservation obligatoire selon les animations.

Renseignements : 03 86 37 23 23 ou Facebook @lespiedsdansleau58

Yonne

• 19 août et 16 septembre

// Les marchés de la ferme aux abeilles

De 15 heures à 19 heures, chez Christine Busson (la ferme aux abeilles) à Fouchères (1, le Puits de Fer). L'occasion de rencontrer les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, avec la présence du gaec des Vins Vieux (Chablis et Épineuil), Jérôme Rabuat (produits de canard), la famille Charlois (cidres, jus de pomme et ratafia), le gaec Desmoutier-Breton (fromages de chèvre), le domaine Thibaut (vins de l'Auxerrois), l'EARL la Maiterie (poulets, œufs, asperges), les Jardins de la Croisière (légumes bios), Christine Fernandez (soumaintrain), les délices du Metz (yaourts au lait entier), Jean-Pierre Meyer (céramiste – potier), l'huilerie des Fouets (huiles), l'EARL Dubois (viande d'agneau, de porc et de bœuf), les escargots d'Armeau (escargots), Cent pour cendre (lessive et produits ménagers artisanaux), Philippe Lepage (paysan boulanger), L'amour est dans le lait (glaces et sorbets), Jean-Romain Troussard (produits cosmétiques), Monclem (bières locales) et Affuteur de couteaux.

// HORTICULTURE

La fleur locale, bonne graine de l'insertion

Le projet d'une ferme florale est en train de se concrétiser à Longvic, sur la métropole dijonnaise. Porté par l'association Le Champ des Sourires, il vise un objectif économique, environnemental et social en permettant l'insertion professionnelle tout en réhabilitant la culture de fleurs françaises. Rencontre avec Flore Geillon, son initiatrice.

Il faut faire un petit effort d'imagination mais, si tout va bien, sur cette parcelle d'un hectare coincée entre le gymnase Pecqueux-Rolland et la voie ferrée, à Longvic, sur la métropole dijonnaise, des fleurs devraient commencer à être cultivées, à partir de cet automne. Et vendues au printemps 2024 ! On est ici sur le site qui va être investi par la ferme florale du Champ des Sourires. Un nom qui fait du bien et qui est celui de l'association, fondée en mars 2022 et porteuse de ce projet. Présidée par Amandine Chauvin, elle a comme vice-présidente Flore Geillon et c'est elle que nous rencontrons pour découvrir comment et pourquoi est né ce projet aux ambitions à la fois environnementales, économiques et sociales. Originaire du Jura, Flore Geillon s'est installée à Dijon il y a quelques années pour y terminer une thèse en biologie. Devenue docteure en biologie et biochimie, elle a commencé à travailler dans la recherche clinique, en cancérologie. *« En parallèle,* précise-t-elle, *autour de moi, j'avais beaucoup d'amis qui se lançaient dans l'aventure de l'entreprise. Ça a créé une sorte d'émulation et j'ai compris que j'avais aussi cette envie. Je voulais concrétiser un projet professionnel qui porterait des valeurs qui me sont propres ».*



Flore Geillon, sur le site de Longvic qui va accueillir, à partir de cet automne, la ferme florale qui alliera insertion professionnelle et promotion d'une culture locale de fleurs.

En veille sur les cultures florales

Une volonté qui ne venait pas de nulle part : lorsqu'elle avait terminé son doctorat, Flore avait déjà songé à se lancer dans la fleuristerie. *« Nous étions en 2015 et j'avoue qu'alors, l'idée de vendre des fleurs qui étaient cultivées à l'étranger, très standardisées, ne me plaisait pas ».* Elle laisse donc à l'époque ce projet de côté, sans l'abandonner tout à fait. En restant en veille sur cette thématique, elle constate que les choses bougent, en France, autour de la culture de fleurs. *« L'idée,* poursuit-elle, *de réfléchir sérieusement à une production de fleurs sur le territoire de la Côte-d'Or a alors fait son chemin dans mon esprit. Depuis quelques années, la floriculture française se développe bien, en Bretagne, dans le bassin parisien ou le Var. En Bourgogne Franche-Comté, il n'y a pas encore beaucoup d'acteurs ».* En mûrissant son projet, Flore Geillon fait aussi le choix d'ajouter un volet social. Une orientation encouragée par l'accompagnement dont elle a bénéficié, pendant neuf mois, au sein du « T », un incubateur d'entreprises local spécialisé dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, et l'insertion par l'activité économique. La jeune femme a quitté son travail en décembre 2021 afin de se consacrer à plein temps au montage de son projet. Début 2022, avec son dossier sous le bras, elle frappe à la porte de cinq communes de la métropole dijonnaise dans le but de trouver un terrain où implanter la ferme florale. *« Mon critère, c'était que chacune de ces communes avait, sur son territoire, un quartier relevant de ce qu'on nomme la Politique de la ville (QPV). Le choix s'est arrêté sur Longvic en raison de la proximité d'un QPV avec la future exploitation, et aussi parce que la zone est bien desservie en matière de transports en commun ».* Une condition importante lorsqu'on veut intégrer en chantier d'insertion des personnes qui, pour la plupart, n'ont pas de moyen de locomotion. Le projet de Flore Geillon a aussi reçu un accueil positif de la part de la municipalité de Longvic qui songeait justement à utiliser la surface concernée pour y créer un espace dédié à la préservation de l'environnement, avec une approche pédagogique.

Chantiers d'insertion

Désormais sur la rampe de lancement, la ferme du Champ des Sourires fonctionnera selon le statut des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Elle a obtenu un agrément en octobre 2022. Les salariés seront recrutés, à partir de novembre, dans le cadre de CDD d'insertion (CDDI). La structure devrait en accueillir une quinzaine (hommes ou femmes). Certains seront employés sur la floriculture, d'autres sur la fleuristerie et d'autres encore sur la vente-distribution. À Longvic, il est prévu de cultiver des fleurs vivaces et des fleurs annuelles. *« En Côte-d'Or,* précise Flore Geillon, *on peut avoir de la fleur fraîche entre mi-mars et mi-octobre. La culture des fleurs vivaces démarrerait, au mieux, cet automne, ou sinon, au printemps 2024. Elles donneront leurs premières fleurs dans trois ans. De ce fait, pour les trois premières années d'exercice, nous vendrons des fleurs annuelles, avant de pouvoir commercialiser des vivaces ».* À terme, l'objectif est de parvenir à 6 000 m² de cultures (0,6 ha), avec une montée en puissance progressive. *« Nous respecterons la saisonnalité. Nous aurons une serre mais qui ne sera pas chauffée ».* On trouvera là des cosmos, mufliers, pois de senteur, dahlia, aster, achillée, graminées, arbustes… L'objectif revendiqué est de travailler selon une pratique bio, sans pour autant avoir le label. L'offre en plants de vivaces en bio est très restreinte et cela pourrait handicaper le fonctionnement de la ferme. Le bio est donc une volonté mais pas une condition absolue. *« Nous travaillerons sans pesticides, mais la question de la labellisation bio devra faire l'objet d'une discussion »* souligne Flore Geillon. Une partie des ventes se fera auprès de particuliers, en bouquets, sur le site de la ferme mais, à terme, avec la montée en puissance de la production, des ventes en bottes se feront auprès des fleuristes. La commercialisation aura aussi lieu sur des marchés, en circuit court. Si la ferme florale du Champ des Sourires répond aux attentes et espoirs placés en elle, Flore Geillon pourrait peut-être concrétiser un second projet du même type mais qui, cette fois-ci, serait implanté en zone rurale. À suivre donc.

Berty Robert

En quête d'un ou d'une chef(fe) de culture

La ferme florale du Champ des Sourires est en recherche d'un ou d'une chef (fe) de culture, qui officiera aussi en tant qu'encadrant technique. La personne accueillera les salariés en insertion, elle les formera aux différentes missions à remplir sur la ferme et assurera leur suivi technique. Ce poste sera à temps plein et il est à pourvoir pour le mois d'octobre. L'idéal serait une personne ayant un profil agricole et formée en horticulture. Un second poste est aussi en cours de recrutement, cette fois-ci en tant qu'accompagnateur (trice) socioprofessionnel, qui recevra régulièrement les salariés en insertion sur la structure, discutera de leur projet professionnel, de son évolution, travaillera avec eux sur la levée de certains freins (pas de permis de conduire, problèmes financiers…). Si vous êtes intéressé par ces recrutements, envoyez un CV et une lettre de motivation à l'attention de Flore Geillon, la directrice, sur l'adresse suivante : lechampdessourires@gmail.com

L'atout de la fleur française

Dans la construction de son projet, Flore Geillon s'est inspirée d'autres expériences d'insertion par le biais de la culture florale, ailleurs en France. Elle a aussi bénéficié de l'expérience du Collectif de la fleur française, une association née en 2017, qui œuvre à faire progresser les pratiques culturales et de consommation. La communication autour de la fleur française se développe chez les professionnels pour lesquels elle devient un argument de vente mis en avant. Sur la métropole dijonnaise, la ferme du Champ des Sourires dispose d'un gros potentiel de fleuristes qui pourraient être intéressés par cette approche. D'après Flore Geillon, l'offre en matière de fleurs françaises est aujourd'hui moins importante que la demande. Un débouché à cultiver.